

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

LA PARTICIPATION LOCALE DANS LE TRAITEMENT DES ENJEUX  
ENVIRONNEMENTAUX AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE

MÉMOIRE PRÉSENTÉ  
COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DE LA MAÎTRISE EN DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

PAR  
STÉPHANIE AYOTTE

AOÛT 2012

## REMERCIEMENTS

La rédaction d'un mémoire de maîtrise représente à la fois un travail d'ermite et un travail d'équipe. Je tiens donc à souligner le support et l'aide que plusieurs personnes ont su m'apporter tout au long de mon projet. Tout d'abord, je tiens à remercier mes deux co-directeurs, Martin Robitaille, professeur à l'Université du Québec en Outaouais et Steve Plante, professeur à l'UQAR et co-directeur de l'ARUC-DCC, qui ont su m'appuyer et surtout me guider tout au long de mon cheminement. Je les remercie pour tout le temps qu'ils ont consacré à mon projet et surtout pour m'avoir appris à tirer profit des périodes de doutes et d'incertitudes. Je remercie également tous les gens impliqués dans l'organisme Attention Fragiles ainsi que le comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine. Merci également à tous les Madelinots qui ont fait de mon séjour aux Îles une si belle expérience et particulièrement à tous ceux qui ont généreusement accepté de participer aux entrevues. Je remercie également mes parents qui ont su éveiller en moi le désir d'apprendre et de poursuivre mes objectifs et qui m'ont toujours encouragée dans mon cheminement scolaire. Un dernier merci pour mon amoureux qui a su m'épauler et m'appuyer tout au long de mon projet, surtout dans les moments où la fin semblait encore si loin.

## RÉSUMÉ

Les conséquences des changements climatiques affectent de façon croissante la population mondiale, mais touchent plus particulièrement les populations côtières en raison, entre autres, de leur proximité avec la mer. Cette situation entraîne des défis importants pour les communautés côtières, et plus particulièrement pour celles de petite taille dont les moyens sont limités. C'est la situation que vivent les habitants des Îles-de-la-Madeleine, cette petite municipalité de moins de 13 000 habitants nichée au cœur du golfe St-Laurent, où la situation de l'érosion côtière prend de l'ampleur et inquiète de plus en plus la municipalité, les organismes environnementaux et les citoyens.

Dans ce contexte, on observe différentes initiatives entreprises, entre autres, par les organismes environnementaux, comme c'est le cas avec le projet *La Tournée des cantons, j'y mets mon grain de sable*. Cette démarche entreprise par l'organisme Attention Fragiles, en collaboration avec le comité Zone d'Intervention Prioritaire des Îles-de-la-Madeleine, a comme objectif de transmettre toutes les connaissances scientifiques disponibles à la population des Îles en plus de tenter de recueillir les préoccupations et solutions des citoyens dans le but de les transmettre aux instances concernées. C'est par l'entremise de ce projet que cette recherche portant sur la gouvernance et la participation locale s'est effectuée, s'appuyant principalement sur l'observation participante, ainsi que sur les entretiens semi-directifs.

Cette étude a permis de constater que la communauté des Îles-de-la-Madeleine fait face à d'énormes défis de gouvernance en raison, entre autres, de l'absence de certains acteurs qui devraient jouer un rôle important au niveau de l'environnement, mais qui sont absents du territoire, ou encore qui ne collaborent pas suffisamment aux efforts déployés sur le terrain. Nous avons également pu constater l'énorme défi auquel font face la municipalité et les organismes environnementaux dans le dossier de l'érosion côtière, dû principalement au manque de ressources financières. Notre recherche met également en lumière la difficulté que représente la participation des citoyens, que tous souhaiteraient plus grande, dans la gestion des problèmes environnementaux. Malgré tous ces obstacles et tout le travail qui reste à faire dans le dossier de l'environnement et plus particulièrement dans celui de l'érosion côtière, nous avons pu observer une communauté qui travaillent très fort, et de manière de plus en plus concertée, dans le but de faire face aux conséquences des changements climatiques.

Mots clés :

Participation locale, gouvernance locale, Îles-de-la-Madeleine, concertation, changements climatiques.

## TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS .....	ii
RÉSUMÉ .....	iii
TABLE DES MATIÈRES .....	v
LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES .....	viii
LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX .....	ix
INTRODUCTION .....	1
CHAPITRE 1 .....	4
Contextualisation .....	4
1.1 Préoccupations environnementales et régions côtières .....	4
1.2 Consensus autour du développement durable .....	7
1.3 Participation locale et problématiques environnementales .....	10
1.4 Les Îles-de-la-Madeleine, un environnement fragile .....	12
1.5 Collaboration avec l'ARUC-DCC .....	14
1.6 Question et objectifs de recherche .....	15
CHAPITRE 2 .....	17
Cadre conceptuel .....	17
2.1 Développement durable et gouvernance .....	17
2.2 La gouvernance : une diversité de conception .....	18
2.3 La gouvernance locale .....	24
2.3.1 L'appréhension holiste et transversale des problématiques ..	26
2.3.2 Le développement de partenariat entre les acteurs des différents secteurs. ....	27
2.3.3 La participation active des citoyens .....	33
CHAPITRE 3 .....	41
La démarche méthodologie .....	41
3.1 L'approche qualitative .....	41
3.2 L'étude de cas .....	42
3.3 Affinités avec la recherche-action participante .....	44
3.4 Les méthodes de collectes de données .....	46
3.4.1 Observation participante .....	47

3.4.2 Entrevues semi-directives.....	48
3.4.3 Focus group .....	50
3.5 L'analyse de données .....	51
3.6 Validité et limites de la recherche .....	54
CHAPITRE 4.....	55
Portrait du terrain .....	55
4.1 Le territoire des Îles.....	55
4.2 Une petite municipalité .....	57
4.3 Les ministères.....	58
4.4 Les organismes en environnement .....	60
4.4.1 Attention FragÎles.....	60
4.4.2 Le Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine .....	61
4.4.3 La société de conservation.....	62
4.4.4 Le GRE.....	63
4.4.5 Le CERMIM.....	63
4.5 Les démarches à caractère environnemental .....	64
4.5.1 Le PSIE.....	64
4.5.2 Le PRDIRT.....	65
4.5.3 La Tournée des cantons .....	65
CHAPITRE 5 .....	68
Présentation des résultats .....	68
5.1 Spécificités du territoire madelinot .....	68
5.1.1 La région Gaspésie-les-Îles ou le refus de la réalité madelinienne.....	69
5.1.2 L'approche du mur à mur .....	71
5.1.3 L'absence d'acteurs importants et la gestion des terres publiques.....	74
5.2 Des acteurs au vaste mandat .....	80
5.2.1 Le rôle de la municipalité .....	80
5.2.2 L'importance des organismes locaux .....	83
5.2.3 Les obstacles et défis .....	86
5.3 Gestion locale : confiance, optimisme et réserves .....	89
5.3.1 Une conscientisation toujours croissante.....	90
5.3.2 La proximité des acteurs locaux .....	91
5.3.3 Une vision partiellement discordante .....	92
5.4 Participation et rôle du citoyen .....	94
5.4.1 L'importance de la participation citoyenne .....	95

5.4.2 Une participation insuffisante.....	96
5.4.3 L’utopie de la participation .....	98
5.5 Concertation et partenariat : retour sur les initiatives locales .....	102
5.5.1 Une concertation en progression .....	103
5.5.2 Retour sur le PSIE .....	103
5.5.3 Retour sur la Tournée des cantons.....	106
CHAPITRE 6.....	113
Discussion .....	113
CONCLUSION .....	120
BIBLIOGRAPHIE.....	123
ANNEXE A – GRILLE D’ENTREVUE .....	135
ANNEXE B – CATÉGORIES DES RÉPONDANTS.....	138

**LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES**

CERMIM	Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes
Comité ZIP	Comité Zone d'Intervention Prioritaire
CREGÎM	Conseil régional de l'environnement Gaspésie-îles-de-la-Madeleine
CRÉGÎM	Conférence régionale des élus Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
GIZC	Gestion intégrée de la zone côtière
GRE	Groupe de référence en environnement
MDDEP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MTQ	Ministère Transport Québec
POC	Pêches et Océans Canada
PRDIRT	Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire
PSIE	Plan stratégique d'Intervention en Environnement

**LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX****FIGURE**

Figure 1	Situation géographique des îles de la Madeleine dans le Golfe Saint Laurent.....	56
----------	--	----

**TABLEAUX**

Tableau 1	Échelle de la participation.....	36
Tableau 2	Les formes de participation au débat ou à la décision relative à la gestion des réserves de biosphère.....	38
Tableau 3	Catégories de répondants aux entrevues.....	50
Tableau 4	Portrait des ministères concernés par l'érosion aux Îles.....	59

## INTRODUCTION

Les conséquences environnementales rattachées aux changements climatiques se font de plus en plus sentir partout sur la planète (inondation, érosion, submersion, fonte des glaciers, chaleur accablante, etc.). Bien que tous soient affectés, ce sont les communautés côtières qui sont le plus directement touchées par cette situation pour le moins inquiétante. Dans la foulée de l'enthousiasme grandissant pour le développement durable, les communautés locales sont de plus en plus interpellées à participer à la gestion des problèmes environnementaux, que l'on parle des gouvernements (municipaux et MRC), des organismes locaux, ou encore des citoyens.

La notion de gouvernance, qui a largement été popularisée au cours des dernières années, fait justement référence à cette situation où l'État n'est plus le seul acteur impliqué dans la gestion d'un territoire, mais où celui-ci travaille plutôt avec une variété de partenaires comme les « collectivités territoriales, les secteurs économiques et associatifs, les groupes d'intérêt et la société civile » (Brial, 2010, p. 396). Les notions de partenariat et de concertation sont sur toutes les lèvres alors que l'on vise à rallier une majorité d'acteurs dans le but de réaliser un développement cohérent et durable du territoire.

Notre recherche de maîtrise portant sur la participation locale dans le traitement des enjeux environnementaux aux Îles-de-la-Madeleine s'insère dans cette mouvance de l'intérêt porté à la gouvernance locale. Les Îles-de-la-Madeleine représentent la région

québécoise avec « la plus grande sensibilité à l'érosion côtière » (Savard *et al.*, 2009, p. 63) et plusieurs éléments reliés aux changements climatiques contribuent à « *augmenter l'érosion et menacer les infrastructures côtières* » (Savard *et al.*, 2009, p. 59). Une importante étude du groupe Ouranos met justement « en relief l'importance économique des enjeux » reliés aux changements climatiques et à l'érosion côtière (Ouranos, 2008, p. 45). Selon cette étude, il est prévu un recul moyen entre 38 m et 80 m d'ici 2050, dépendamment du secteur du territoire et du type de sol associé (Ouranos, 2008, p. 29). La gestion des ressources naturelles par les différents acteurs du territoire s'avère être une question centrale pour le terrain à l'étude. Le cas de l'érosion côtière représente un des enjeux environnementaux le plus manifeste sur le territoire et la participation de l'ensemble de la communauté pour tenter de faire face à cette situation est perçue comme une prérogative. Cette recherche vise à mieux comprendre comment les acteurs du territoire des Îles participent au traitement des enjeux environnementaux et à évaluer dans quelle mesure ils sont investis dans la gestion de leur territoire. L'objectif de la démarche est donc de dresser un portrait de la participation locale dans la problématique de l'érosion côtière. L'essentiel de notre démarche méthodologique repose sur l'étude de cas du projet de la Tournée des cantons, une initiative de l'organisme environnemental Attention Fragiles, ainsi que d'entrevues semi-dirigées.

Ce mémoire se divise en six chapitres qui représentent autant d'étapes dans notre démarche de recherche. Le premier chapitre est celui de la contextualisation de notre problématique. On y retrouve principalement une mise en contexte sur les enjeux reliés aux changements climatiques ainsi que l'impact de ceux-ci sur le territoire des Îles-de-la-

Madeleine. Le second chapitre représente le cadre conceptuel alors que sont décortiqués les concepts de développement durable, de gouvernance et de participation citoyenne. Le troisième chapitre se consacre à l'ensemble de notre démarche méthodologique, de l'approche préconisée, à l'analyse des données recueillies, en passant par les méthodes de collecte de données. Le quatrième chapitre représente le préambule de l'analyse de nos données en dressant un portrait des Îles-de-la-Madeleine, en présentant principalement les acteurs locaux et les différentes démarches environnementales présentes sur le territoire. Le cinquième chapitre constitue quant à lui le cœur de notre recherche en présentant le résultat de notre démarche. Nous verrons à l'intérieur de ce chapitre ce que nous avons appelé « les spécificités du territoire madelinot ». Nous traiterons également de la question des défis que représente la gestion du territoire madelinot ainsi que la question de la participation citoyenne. Nous terminerons avec le sixième chapitre qui se veut une réflexion sur l'analyse des résultats, mais également sur l'ensemble de la démarche.

## CHAPITRE 1

### **Contextualisation**

Ce projet de recherche a émergé en fonction de deux préoccupations bien d'actualité dans le champ de recherche des études régionales, soit les enjeux relatifs à l'environnement, et plus particulièrement aux changements climatiques, ainsi que l'implication des communautés dans la maîtrise du développement de leur territoire. Comme nous le verrons en détail incessamment, notre terrain de recherche représente un choix tout indiqué pour se pencher sur l'une et l'autre de ces préoccupations.

#### **1.1 Préoccupations environnementales et régions côtières**

Nous ne risquons pas de nous tromper en affirmant que les questions environnementales, et particulièrement celles reliées aux effets du réchauffement climatique, sont d'une actualité criante. Il est de plus en plus question de la crise environnementale (Guay, 2004, p. 1) et « rares sont ceux qui prétendent encore que la protection de l'environnement ne sera qu'une mode passagère » (Gendron, 2003, p. 67). La fin des années 1980 marqua le début des discussions, au sein de l'ONU et dans les différentes ONG, sur les préoccupations environnementales et sur les changements climatiques (Perron et Vaillancourt, 1999, p. 95). Encore aujourd'hui, ces discussions sont présentes et elles continuent d'alimenter le débat public. Toutes les régions de la planète sont menacées par ces dégradations de notre environnement, mais pour différentes raisons, certaines le sont irrémédiablement plus que d'autres, ce qui est le cas pour la frange côtière « qui constitue un territoire très spécifique en matière de risque » (Meur-Férec *et al.*, 2006, p. 2)

Les zones côtières sont des espaces aux écosystèmes riches et diversifiés. Ils représentent des biens rares car « non reproductible[s] et non extensible[s] » (Pennanguer, 2005, p. 14). Souvent qualifiées d'« endroits les plus productifs au monde » en raison du rôle qu'ils jouent du point de vue de la production alimentaire (Friolet, 2005, p. 3), les régions bordées par le littoral possèdent un grand attrait pour différentes industries, dont les principales sont la pêche et le tourisme.

Malheureusement, les régions côtières et insulaires, de par leur équilibre complexe et fragile, sont « soumis[es] à de fortes pressions anthropiques » (Gérard, 1999, p. 11). Que ce soit à cause de la pollution atmosphérique, de la surpêche ou de la pression créée par l'occupation humaine, tous ces facteurs contribuent au « déséquilibre écologique des océans et des zones côtières » (Friolet, 2005, p. 2). Il faut aussi souligner que ces pressions vont en s'accroissant, car ces milieux sont de plus en plus sollicités par l'activité humaine (Turcotte-Lanteigne, 2007, p. IV). L'activité touristique représente un des facteurs importants dans l'accroissement de l'activité humaine, car les zones côtières et insulaires représentent un grand attrait pour cette industrie. L'attractivité que suscite le bord de la mer a souvent conduit au développement de routes en bordure des falaises et à la construction d'infrastructures sur des sols friables et fragiles (Paskoff, 1996, p. 40). Ainsi, on constate un développement des installations humaines qui « obéit à une logique de progression vers la mer » et à une tentative de fixation du trait de côte qui se retrouvent en opposition complète avec la dynamique intrinsèque du littoral qui est de progresser à l'intérieur des terres (Meur-Férec *et al.*, 2006, p. 2). Ces transformations physiques des zones côtières en arrivent donc à poser de « nombreux défis aux

gestionnaires, mais aussi aux habitants de ces milieux » (Plante *et al.*, 2006, p. 1). Ces défis se caractérisent entre autres par des conflits d'usage avec lesquels on doit travailler « puisque l'identification de ceux-ci permet de mieux comprendre la logique d'action entre les acteurs » (Plante *et al.*, 2006, p. 3).

Au-delà toutefois de ces pressions territorialisées, les régions côtières sont confrontées à un phénomène environnemental encore plus grand et plus inquiétant, soit les impacts des changements climatiques. En effet, le réchauffement du climat contribue à l'élévation du niveau de la mer, ce qui amène des problèmes d'inondation tout en ayant un effet amplificateur sur l'érosion et la dégradation des côtes (Paskoff, 1996). Par exemple, au Québec et au Canada, le nombre de tempêtes se fait aussi de plus en plus croissant ce qui affecte inévitablement le bilan sédimentaire des plages et accentue ainsi le phénomène de l'érosion (Ouranos, 2008, p. 15)

Le phénomène des changements est devenu si important, au niveau mondial, au cours des dernières décennies que l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ont créé en 1988 le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), un organe intergouvernemental qui s'est donné comme mission de mieux comprendre le phénomène des changements climatiques et ses conséquences et d'envisager des pistes de solutions possibles (GIEC, 2007). Selon le Bilan 2007 du GIEC, le réchauffement climatique, ainsi que les répercussions qui l'accompagne est « sans équivoque » (GIEC, 2007, p. 2). L'élévation du niveau de la mer qui se produit « sous l'effet de la dilatation thermique et

de la fonte des glaciers, des calottes glaciaires et des nappes glaciaires polaires », figure parmi les conséquences du réchauffement de la planète (GIEC, 2007, p. 2). Le réchauffement climatique aurait des effets « particulièrement marqués dans les deltas et sur les îles de faible altitude » (GIEC, 2007, p. 14), comme c'est le cas pour plusieurs îles de l'archipel des îles de la Madeleine. Ces effets marqués se feront principalement sentir au niveau de l'érosion alors que « l'élévation du niveau de la mer devrait intensifier les inondations, les ondes de tempête, l'érosion et d'autres phénomènes côtiers dangereux, menaçant l'infrastructure, les établissements humains et les installations vitales pour les populations insulaires » (GIEC, 2007, p. 12).

## **1.2 Consensus autour du développement durable**

Il n'y a pas si longtemps, quelques décennies à peine, que la population mondiale se préoccupe de ces écosystèmes au caractère limité qui rendent de « précieux services à notre existence » (Turcotte-Lanteigne, 2007, p. IV). On peut toutefois affirmer que, depuis le début des années 1980, la question de la préservation de l'environnement a mobilisé nombre de pays et d'organismes alors que les nombreux problèmes environnementaux, dont les gaz à effet de serre, les changements climatiques et la menace de plusieurs espèces, « suscitent une inquiétude qui se généralise partout dans le monde (Gendron, 2007, p. 4).

Le dorénavant célèbre Sommet de la Terre de Rio de 1992 cristallisa un nouveau consensus autour du développement, soit la nécessité de tenir compte des impacts environnementaux qui y sont rattachés, ce que l'on appela le « développement durable ».

Deux définitions du développement durable sont généralement admises, sans pour autant que l'une ne vienne contredire l'autre. La première est tirée textuellement du rapport de la Commission mondiale sur l'Environnement et le Développement (CMED) et argumente en faveur d'un développement qui permette de « répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs » (Maréchal et Quenault, 2005, p. 41). La deuxième définition est proposée par l'Union mondiale pour la conservation de la nature et représente probablement celle à laquelle les auteurs font le plus souvent référence, soit un « un développement qui tient compte de l'environnement, de l'économie et du social » (Gendron, 2004, p. 60). Cette définition a été reprise par un nombre important d'auteurs, et parfois présentée sous la forme d'un triptyque, où chacune des pointes représente une des trois composantes essentielles du développement durable, soit l'économie, l'environnement et le social. L'objectif du développement durable étant d'en arriver à une forme de développement qui trouve le parfait équilibre entre la rentabilité économique, la conservation de l'environnement et la répartition de la richesse et des bienfaits engendrés par l'activité économique.

Pour que le développement durable respecte les objectifs qu'il s'est fixés, plusieurs auteurs dont Theys (2002), Danais (2001), Doucet (2004) et Fustier (1999) proposent d'y ajouter un élément primordial : l'ancrage ou la perspective local et territorial. Cette nouvelle perspective semble de plus en plus faire consensus et rallie un nombre croissant d'acteurs et de chercheurs. Pour Theys (2002), l'approche territoriale

du développement durable permet de situer le territoire comme la pierre d'assise d'une forme de développement qui tienne compte de l'environnement :

S'il y a quelque part une articulation à trouver entre les trois dimensions constitutives du "développement durable" – le social, l'écologique et l'économique – c'est probablement au niveau local qu'elle pourra le plus facilement être construite, dans la mesure où c'est aussi à cette échelle que leur contradiction apparaît avec le plus de force et d'évidence (Theys, 2002, p. 4).

C'est à partir de ce constat que l'on peut directement associer les préoccupations d'ordre environnementales et celle de la gouvernance des territoires.

Si la perspective territoriale s'applique sans aucun doute aux régions côtières, l'Agenda 21 propose une approche spécialement conçue pour celles-ci, soit la Gestion intégrée de la Zone côtière (GIZC). C'est ainsi que l'Agenda 21, consacre un des ses chapitres à la préservation des zones côtières et marines (Turcotte-Lanteigne, 2007, p. 8). La gestion intégrée de la zone côtière (GIZC) représente une des solutions privilégiées par l'Agenda 21 pour favoriser un développement durable et ainsi « mettre en valeur les ressources naturelles des zones côtières » (Turcotte-Lanteigne, 2007, p. 8). Ce concept de GIZC « fait référence à la coopération qui doit exister entre des acteurs multiples tirant leurs ressources d'un même milieu naturel » (Friolet, 2005, p. 3). Cette démarche se trouve à inclure les différents paliers de gouvernements, mais pas seulement eux. Il faut aussi, et surtout, impliquer l'ensemble de la communauté locale dans ce processus de gestion intégrée. Comme le mentionne Friolet (2005, p. 4), « [l]a participation du public et des communautés est certainement un des aspects les plus importants dans la GIZC » car elle permet le dialogue et l'échange des différents partis. Évidemment, cette méthode peut alourdir le processus et demander des efforts supplémentaires de la part des porteurs

de projets (Pennanguer, 2005, p. 17). Toutefois, selon les tenants de la GIZC, il est essentiel de procéder ainsi pour tenir compte du savoir local que possède la communauté sur son propre milieu (Turcotte-Lanteigne, 2007, p. 17). Cela demande une grande implication de la population locale et celle-ci doit « se responsabiliser, se prendre en main et travailler de façon concertée à la gestion de [la zone côtière] » (Turcotte-Lanteigne, 2007, p. 1). La GIZC représente en quelque sorte une « *nouvelle méthode de gouvernance* » (Rey-Valette et Antona, 2009, p. 2) qui possède beaucoup d'affinités avec la gouvernance locale dans la mesure où toutes deux situent leur analyse au niveau du territoire.

### **1.3 Participation locale et problématiques environnementales**

Que ce soit dans le développement durable, dans la perspective territoriale, ou encore dans la GIZC, on retrouve dans ces concepts une composante locale non négligeable qui sous-tend que la participation des communautés est essentielle pour en arriver à une maîtrise des problématiques environnementales. Le champ disciplinaire du développement régional s'inscrit dorénavant en grande partie dans cette approche bien qu'il n'en fut pas toujours ainsi. Cette discipline des sciences sociales qui vit le jour vers la fin des années trente visait à rééquilibrer les disparités socio-économiques qui existaient entre les différentes régions (Lequin, 2000). Au départ, le développement régional était porté par une approche exogène où les politiques publiques tentaient de remédier à ces inégalités en planifiant et en modulant le développement de certaines régions (Jean, 1989). Toutefois, avec le temps, cette approche « top-down » du développement régional à peu à peu été critiquée principalement parce l'on y faisait

abstraction des spécificités sociales, environnementales et politiques de chacun des territoires (Lequin, 2000). C'est dans les années 1980 qu'est apparue une nouvelle approche du développement régional soit le développement local avec sa composante endogène (Lequin, 2000) souvent associée à une approche de type « bottom-up ».

Cette approche du développement régional porté par le local a fait du chemin depuis sa conceptualisation et a trouvé un écho dans les préoccupations liées à l'environnement (Gagnon, 1994). En effet, depuis environ la même époque, soit la fin des années 1980, l'environnement se retrouve au cœur de toutes les discussions sur le développement. L'émergence du développement durable, popularisé par le rapport Bruntland, a créé un nouveau consensus autour du développement, soit celui de tenir compte de l'environnement et de la population locale. C'est ainsi qu'un nombre important d'auteurs ont mentionné la nécessité d'ajouter la perspective territoriale ou locale à la conceptualisation du développement durable Theys (2002), Danais (2001), Doucet (2004) et Fustier (1999).

Ce bref survol de la trajectoire historique du développement régional et de son arrimage avec le développement durable permet de mettre la table pour comprendre la pertinence de notre sujet de recherche dans le cadre d'une maîtrise en développement régional. Si, dans une époque lointaine, les problèmes environnementaux n'apparaissent pas, en lien direct avec la question du développement, ce n'est plus du tout le cas aujourd'hui. Il suffit de se pencher un peu plus près sur notre terrain de recherche que sont les Îles-de-la-Madeleine pour mieux comprendre cette interrelation.

#### **1.4 Les Îles-de-la-Madeleine, un environnement fragile**

Les problèmes croissants en matière environnementale et surtout le nouveau consensus autour de la nécessité de mieux préserver cet environnement nous ont amenés à nous intéresser à l'implication des communautés dans le traitement des enjeux environnementaux relatifs aux effets des changements climatiques

Les Îles-de-la-Madeleine ne font pas exception à ces milieux côtiers menacés par les problèmes environnementaux. Au contraire, de par leur composition et de par leur emplacement, les Îles-de-la-Madeleine sont excessivement vulnérables à l'érosion et représentent un cas particulièrement intéressant et pertinent. Un article paru en 1990 dans *Géographie physique et Quaternaire* qualifie l'érosion des falaises madelinienes de « spectaculaire » dues à « l'action dominante des vagues » (Drapeau et Mercier, 1990, p. 218). Cet état de fait est connu depuis longtemps, mais le réchauffement climatique vient accentuer cette problématique, et ce, de plusieurs manières. Que ce soit par « le niveau moyen de la mer, les conditions de glaces de mer et de rive, la fréquence et l'intensité des tempêtes, les vents, les vagues, les précipitations pluviales et nivales (neige), et les processus cryogéniques, comme les cycles de gel et de dégel et les redoux hivernaux », tous ces éléments des changements climatiques viennent accentuer le problème de l'érosion côtière (Ouranos, 2008, p. 3). Spécifiquement pour la région du golfe Saint-Laurent, la température moyenne a augmenté de près de 1°C (0,9°C) au cours du 20<sup>e</sup> siècle, alors que la hausse du niveau marin pour cette même région du globe suit la moyenne mondiale avec  $1,8 \pm 0,5$  mm par an (Ouranos, 2008, p. 4).

Selon le rapport 2009-2010 du Mouvement pour la valorisation du Patrimoine naturel des Îles-de-la-Madeleine (Attention FragÎles, 2010, p. 8), ce seraient actuellement 71 % des côtes madelinienne qui sont en érosion, ce qui laisse présager une érosion de 80 mètres supplémentaires pour les côtes sablonneuses d'ici 2050 (Attention FragÎles, 2010, p. 8). Si l'on regarde la problématique de manière plus ciblée, certains secteurs de la côte enregistrent des pertes particulièrement importantes. C'est le cas pour le secteur de Cap-aux-Meules/Havre-Aubert, lieu névralgique de l'économie des Îles-de-la-Madeleine, dont les falaises de grès rouge ont perdu en moyenne 0,46 m par an entre 1963 et 2001 (Ouranos, 2008, p. 27).

Bien entendu, la problématique de l'érosion côtière n'est pas l'unique enjeu d'ordre environnemental. D'ailleurs, l'émergence de groupes environnementaux aux Îles-de-la-Madeleine n'est pas associée à cet enjeu. Toutefois, la gravité des événements des dernières années, c'est-à-dire l'accroissement du nombre et de la force des tempêtes marines qui grugent le trait de côte, fait en sorte que l'on s'y intéresse de plus en plus, y compris de la part des organismes environnementaux.

Dans ce contexte, il est important de souligner que la communauté madelinienne a pris conscience, depuis un moment déjà, de l'importance de la mobilisation autour de ces enjeux (Attention FragÎles, 2010, p. 4). De par la taille de leur habitat et de leur éloignement du continent, les Madelinots et Madelinienne ne semblent pas en mesure de se permettre d'ignorer et de négliger la détérioration de leur environnement. Il y a donc, depuis la fin des années 1980, plusieurs citoyens préoccupés par la question

environnementale, et différents acteurs du développement, à l'intérieur de la municipalité et de différents ministères entre autres, qui se sont mobilisés.

Le premier temps de cette mobilisation remonte à 1988 au moment où l'on forma le Mouvement pour la valorisation du Patrimoine naturel des Îles-de-la-Madeleine (Attention FragÎles, 2010). Depuis, plusieurs réalisations dans le but de protéger, de restaurer ou de sensibiliser sur la question environnementale ont été effectuées, comme ce fut le cas avec la protection de l'habitat du pluvier siffleur ou avec le projet *J'y mets mon grain de sable* qui vise à protéger et restaurer les dunes avec la création de capteurs de sable et la plantation d'ammophile (Attention FragÎles, 2010, p. 8). Ce mouvement est toujours actif aujourd'hui, mais il n'est plus le seul. En effet, le Comité Zone d'Intervention prioritaire (ZIP) des Îles-de-la-Madeleine représente, depuis 1998, un autre acteur important en matière environnementale, d'autant plus que le comité est désigné comme coordonnateur à la gestion intégrée de différents plans d'eau des Îles-de-la-Madeleine.

### **1.5 Collaboration avec l'ARUC-DCC**

Ce projet de recherche a émergé en raison de l'intérêt que suscite la question de la préservation de l'environnement aux Îles-de-la-Madeleine. Partant d'un engouement certain pour la chercheuse, le projet a néanmoins attiré l'attention d'un groupe de recherche qui s'intéresse également aux défis auxquels doivent faire face les communautés côtières, soit l'Alliance de recherche Universités-Communautés sur les défis des communautés côtières (ARUC-DCC) financée par le Conseil de recherche en

sciences humaines du Canada (CRSH). Cet intérêt mutuel de la chercheuse et du groupe de recherche a donc donné lieu à une collaboration et à un financement du projet de recherche.

Dans le cadre de cette association, l'étudiante a eu l'opportunité de se rattacher à un projet qui a eu lieu aux Îles-de-la-Madeleine pendant la période de janvier à février 2011 et qui lui a permis d'étudier l'implication locale dans le traitement de la problématique de l'érosion. Ce projet intitulé La Tournée des cantons a été conçu et coordonné par l'organisme Attention Fragîles, avec l'aide et l'appui du Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine. Cela a également permis à la chercheuse de s'appuyer sur la méthode de cueillette de données de l'observation participante en travaillant conjointement avec l'organisme Attention Fragîles pour une période de deux mois.

## **1.6 Question et objectifs de recherche**

Suite à la problématisation de notre recherche, voici la question à laquelle nous tenterons de répondre : *comment les acteurs locaux de la communauté des Îles-de-la-Madeleine participent-ils au traitement des enjeux environnementaux liés aux changements climatiques?*

Pour nous permettre de mieux répondre à cette question générale, voici les objectifs poursuivis tout au long de notre démarche.

- 1- Identifier les acteurs impliqués dans la gouvernance des enjeux environnementaux ainsi que le rôle qu'ils jouent;
- 2- Découvrir la place qu'occupent la municipalité, les organismes environnementaux locaux ainsi que les citoyens dans le traitement des enjeux environnementaux;

- 3- Comprendre et analyser de quelle manière les différents acteurs coordonnent leur action en lien avec les interventions en environnement, et plus particulièrement dans le champ de l'érosion côtière.

## CHAPITRE 2

### **Cadre conceptuel**

Ce chapitre constitue le cadre conceptuel de notre recherche. Il vise à développer certains éléments abordés dans le cadre de notre problématique pour doter notre analyse d'outils théoriques adaptés. Tout d'abord, nous expliciterons la pertinence du choix d'utiliser la gouvernance comme cadre d'analyse pour aborder la question de l'implication des acteurs locaux dans la gestion des enjeux environnementaux. Ensuite nous proposons d'aborder et d'analyser les différentes définitions et conceptions de la gouvernance. Nous nous pencherons ensuite sur la notion de gouvernance locale, partant principalement des travaux de Juillet et Andrew, en décortiquant les différents éléments qui la composent et complétant avec d'autres auteurs qui se sont intéressés à la question.

#### **2.1 Développement durable et gouvernance**

La question environnementale semble de plus en plus abordée sous l'angle du développement durable, ce que Gendron (2003) évoque très bien dans une section de chapitre intitulée « De la reconnaissance de la problématique environnementale à l'émergence d'un nouveau paradigme de développement » (Gendron, 2003, p. 70). On constate ainsi que le développement durable « commence aujourd'hui à susciter une certaine curiosité bienveillante, et à influencer, de manière plus ou moins concrète, les pratiques des entreprises ou des institutions publiques » (Theys, 2002, p. 2). En ce sens, il est devenu incontournable au cours des deux dernières décennies pour quiconque s'intéresse à la question de l'environnement et du développement durable, de se pencher

sur les théories de la gouvernance. Comme l'expliquent Roche et Waaub (2006), les notions de développement durable et de gouvernance « ne sont pas « naturellement » reliées [...] mais plutôt complémentaires dans la mesure où la première fournit un moteur de réflexion et d'action et la seconde, un style de conduite » (Roche et Waaub, 2006, p. 127).

Si, comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, les principes fondateurs du développement durable sont constitués, de l'harmonisation entre les trois piliers que représentent le développement économique, l'environnement et l'équité sociale, la gouvernance, est bien souvent considérée comme le quatrième pilier du développement durable en mettant l'accent sur la nécessité de faire participer les acteurs sociaux (Côté et Gagnon, 2005). La gouvernance se retrouve ainsi en « position intégratrice » des différents piliers du développement durable (Rumpala, 2009, p. 74).

Pourtant, il existe bien des façons d'aborder ce lien entre développement durable et gouvernance. Comme Rumpala le présente, il y a une « pénétration réciproque » entre les deux termes alors que la gouvernance « sert couramment de référence pour définir le cadre institutionnel à organiser pour » le développement durable (2009, p. 74).

## **2.2 La gouvernance : une diversité de conception**

La gouvernance est un terme qui « peut susciter des ambiguïtés et des confusions » dues à son caractère polysémique (Baron, 2003, p. 330). En effet, ce mot « se prête à de multiples usages et revêt de multiples significations (Stoker, 1998, p. 17).

La notion de gouvernance est un terme relativement récent et que l'on a vu émerger dans un contexte de meilleure gestion des grandes entreprises en mettant l'emphase sur une plus grande transparence et un partage plus grand des pouvoirs (Mercier *et al.*, 2009, p. 20). Toutefois, sa signification actuelle est beaucoup plus large et ne touche pas simplement au monde de la gestion. Comme le souligne Stoker (1998), les racines théoriques de ce concept sont variées : « économie institutionnelle, relations internationales, étude des organisations, étude du développement, science politique, administration publique et théories d'inspiration foucauldienne » (Stoker, 1998, p. 18). Cette appartenance à des champs disciplinaires distincts engendre ainsi une multitude d'acceptations du terme. Mais bien que cette situation entraîne parfois une certaine confusion quant à sa définition exacte, plusieurs auteurs y voient ainsi une « notion commode » (Boucher et Tremblay, 1999, p. 1) et considèrent celle-ci comme une « source de richesses, notamment parce qu'elle renvoie à une multitude de facettes et favorise la rencontre entre disciplines » (Baron, 2003, p. 330).

Si l'on s'intéresse à la question d'un point de vue politique et générique, on peut comprendre la gouvernance comme l'interaction qui existe entre le gouvernement, le marché et la Société civile (Baron, 2003). On distingue ainsi la gouvernance du gouvernement, en ce sens que le gouvernement possède un « pouvoir coercitif légitime dont [ses institutions] ont le monopole » alors que la gouvernance représente plutôt « la manière de gouverner » (Lequin, 2000, p. 77).

Cet intérêt généralisé pour le thème de la gouvernance vient principalement du contexte social, économique et politique dans lequel nous évoluons depuis quelques années et où le rôle de l'État « fait l'objet de vifs débats » (Boucher et Tremblay, 1999, p. 1). Il semble ainsi que la période actuelle soit caractérisée par « une porosité croissante des frontières entre public et privé, engendrant de nouveaux modes d'action publique » (Baron, 2003, p. 337). Jessop quant à lui, considère que cet intérêt croissant pour la notion de gouvernance provient du désir de mettre de côté certaines visions dichotomiques, souvent caractéristiques des sciences sociales, comme celle de marché et hiérarchie et celle de privé et public (Jessop, 1998, p. 32).

La gouvernance représenterait cette nouvelle réalité où l'État n'occupe plus le rôle central. Il est ainsi question d'un ordre qui n'est plus imposé par un seul acteur, l'État, mais qui est le résultat d'une interaction entre différents acteurs qui exercent une influence les uns sur les autres (Stoker, 1998, p. 17). Baron (2003, p. 333) parle ainsi du « *passage d'une structure hiérarchique du pouvoir à une structure de type réseau* ». Il est toutefois essentiel de souligner que malgré que l'utilisation du terme gouvernance implique une transformation du rôle de l'État, ce dernier n'est pas pour autant appelé à disparaître (Mercier *et al.*, 2009). C'est plutôt que, depuis quelques années, les activités de la sphère politique « ont de plus en plus tendance à se manifester, selon le cas, à l'échelle « supranationale » ou à l'échelle « infranationale » ce qui conduit à un déplacement du rôle de l'État (Boucher et Tremblay, 1999, pp. 1-2), ce que Jessop catégorise de « mouvement dialectique complexe de globalisation-régionalisation (Jessop, 1998, p. 35).

Comme Le Galès le mentionne, le concept de gouvernance vise principalement à comprendre « comment s'exercent différentes régulations [...] et de faire apparaître le jeu des groupes sociaux, des mouvements sociaux, des intérêts, des entreprises de services urbains dans le cadre de la construction ou non, d'un acteur politique collectif » (Le Galès, 1998, p. 205). La définition proposée par Plante *et al.* (2006) abonde dans le même sens, tout en apportant quelques précisions supplémentaires sur les catégories d'acteurs concernées; « [l]a gouvernance désigne ainsi les arrangements institutionnels inédits entre trois grandes catégories d'acteurs : le pouvoir public, le pouvoir des acteurs privés ayant une présence locale, et le pouvoir de la société civile ou des organismes communautaires qui en sont l'incarnation » (Plante *et al.*, 2006)

Comme nous l'avons évoqué précédemment, la gouvernance est un terme polysémique, ce qui engendre parfois des oppositions très tranchées dans sa conception (Baron, 2003). On peut ainsi, en partant de la même notion, distinguer différentes perceptions de la gouvernance. D'un côté, on peut situer ceux qui la conçoivent comme un outil pour limiter les « entraves au bon fonctionnement du marché, notamment à travers des politiques de privatisation » (Baron, 2003, p. 338). C'est ainsi que le concept de gouvernance est parfois associé à la réduction des dépenses et de l'engagement de l'État, ce que Stoker qualifie de « moins d'État » (Stoker, 1998, p. 18). Cela explique pourquoi plusieurs auteurs sont méfiants face à la gouvernance, considérant que celle-ci est la preuve de l'échec de l'État providence, « une forme d'abdication devant l'artillerie idéologique libérale qui n'a cessé de pilonner le principe de l'intervention de l'État au cours des dernières décennies » (Boucher et Tremblay, 1999, p. 2). En ce sens, la

gouvernance devient en quelque sorte un terrain de neutralité théorique où les forces dominantes, principalement celle du marché, servent uniquement les intérêts de certains acteurs (Boucher et Tremblay, 1999, p. 2)

Dans une vision tout à fait opposée, certains conçoivent la gouvernance comme une manière « de contrecarrer les effets négatifs d'une marchandisation croissante et de minimiser les coûts sociaux engendrés » (Baron, 2003, p. 338). En ce sens, la gouvernance est comprise comme « synonyme de participation, négociation, coordination et aussi de médiation » et s'inscrit ainsi dans un processus de démocratisation décisionnel (Ghorra-Gobin, 2005, p. 37).

Pour Stoker, la pertinence de la gouvernance se situe au niveau de l'analyse, car elle peut servir de cadre conceptuel et permettre de « déterminer ce qui mérite d'être étudié » (Stoker, 1998, p. 18). En ce sens, les cadres appropriés « fournissent un langage et un système de référence qui permettent d'examiner la réalité, et amènent les théoriciens à poser des questions qui autrement ne leur viendraient peut-être pas à l'esprit » (Stoker, 1998, p. 2).

Dans le but de détailler son cadre conceptuel, Stoker fait cinq propositions qui visent à fournir un certain nombre d'aspects à évaluer (Stoker, 1998, p. 18). Tout d'abord, la gouvernance « fait intervenir un ensemble d'institutions et d'acteurs qui n'appartiennent pas tous à la sphère du gouvernement » (Stoker, 1998, p. 18). Cela permet entre autres de mettre en évidence le fait que le pouvoir est diffus et qu'il n'est pas

exclusif à l'État et que certains acteurs, dont le secteur associatif, participent également aux décisions stratégiques (Stoker, 1998, p. 4). Deuxièmement, « les frontières et responsabilités sont moins nettes dans le domaine de l'action sociale et économique » (Stoker, 1998, p. 3). En effet, la gouvernance permet de mettre en valeur la modification de l'équilibre entre l'État et la société civile (Stoker, 1998, p. 3). Et pour que les citoyens participent aux activités économiques et politiques, il est ainsi nécessaire de favoriser une citoyenneté active et de développer ce que l'on appelle le capital social (Stoker, 1998, p. 3). Le capital social, selon Putnam, « [...] refers to features of social organisation, such as trust, norms, and networks, that can improve the efficiency of society by facilitating coordinated actions » (1993, p. 167). La littérature sur la gouvernance fait souvent ressortir le capital social comme un élément important des décisions démocratiques (Chouinard *et al.*, 2008) alors que diverses études ont démontré que « social capital has also been recognised to be an important component of coping with the adverse impacts of climate change » (Adger, 2001, p. 10).

Troisièmement, « [l]a gouvernance traduit une interdépendance entre les pouvoirs des institutions associées à l'action collective » (Stoker, 1998, p. 3). Cela implique donc le développement de partenariats entre les différents acteurs et que ceux-ci consentent « à échanger leurs ressources et négocier leur participation à des entreprises communes » (Stoker, 1998, p. 4). Quatrièmement, « la gouvernance fait intervenir des réseaux d'acteurs autonomes », ce que Stoker considère comme « la forme de partenariat la plus poussée » (Stoker, 1998, p. 20). Ces réseaux ont comme objectifs d'influencer le gouvernement et aussi, dans certains cas, de le remplacer (Stoker, 1998, p.

20). Cinquièmement, « la gouvernance part du principe qu'il est possible d'agir sans s'en remettre au pouvoir ou à l'autorité de l'État » (Stoker, 1998, p. 21). C'est ainsi que l'État doit réévaluer son rôle et se tourner vers une approche de « facilitateur » et d'« agent catalyseur » (Stoker, 1998, p. 25).

### **2.3 La gouvernance locale**

Suite à ce survol de la littérature sur la gouvernance, on comprend que celle-ci peut évoquer différentes réalités et c'est pourquoi nous nous concentrerons, dans les pages à venir, sur ce que l'on conçoit comme la gouvernance locale, qui est aussi parfois appelée dans la littérature gouvernance urbaine ou territoriale. Il n'est toutefois pas évident de faire la distinction entre la gouvernance et la gouvernance locale, possiblement parce que cette distinction n'existe pas concrètement. Toutefois, certains auteurs ont apposé le qualificatif de local de sorte que l'emphase soit mise à cette échelle. En ce sens, nous pouvons comprendre que la gouvernance locale vise « à tenir compte d'une pluralité de nouvelles formes de gouverne locale » (Chiasson, 1999, p. 8).

Comme Baron le fait valoir, « la volonté d'associer au terme de gouvernance une dimension spatiale » s'affiche alors que l'on y appose plusieurs qualificatifs tels que « locale, urbaine, territoriale ou mondiale » (Baron, 2003, p. 345). Baron affirme même que l'intérêt de « raisonner en terme de gouvernance réside dans le fait de dépasser des approches a-spatiales » (Baron, 2003, p. 346). Roche et Waaub abondent eux aussi dans ce sens alors que leur définition de la gouvernance locale évoque l'idée de « projet de territoire » (Roche et Waaub, 2006, p. 127). Leur définition, qui s'appuie entre autres sur

les travaux de Cavallier (1998), évoque aussi la question environnementale, car ils considèrent que la gouvernance locale s'inscrit « dans une perspective de développement durable » (Roche et Waaub, 2006, p. 127).

Juillet et Andrew font également ce lien entre le développement durable et la gouvernance locale, car tous deux sont associés à « un développement intégré et qualitatif reposant sur la communauté elle-même » (Juillet et Andrew, 1999, p. 76). Pour Juillet et Andrew, la gouvernance représente une réponse « aux défis de la société contemporaine [...] marqués par des mécanismes de coordination ne reposant plus autant sur une autorité centrale appuyée par les instruments de la coercition » (Juillet et Andrew, 1999, p. 77). Ce qu'ils désignent comme les nouvelles formes de gouvernance s'adaptent aux changements en plus de posséder le potentiel « d'associer plus directement les acteurs aux processus de direction » (Juillet et Andrew, 1999, p. 77).

Comparativement à Stoker, la conception de la gouvernance de Juillet et Andrew possède une composante normative. Si Stoker formule cinq propositions sur la gouvernance, ce n'est pas dans le but de « produire une série d'affirmations susceptibles d'être vérifiées ou réfutées » mais plutôt dans le but de « déterminer ce qui mérite d'être étudié » (Stoker, 1998, p. 20). Quant à Juillet et Andrew, ils définissent trois dimensions pour décrire en quoi consiste la nouvelle gouvernance locale ou encore la gouvernance urbaine, terme qu'ils utilisent parfois et qu'ils associent à la gouvernance locale. Ces critères sont les suivants : la capacité d'appréhender les problématiques de façon holiste et transversale, la participation active des citoyens et des citoyennes ainsi

que le développement de partenariat entre les acteurs des différents secteurs (Juillet et Andrew, 1999, p. 78).

### **2.3.1 L'appréhension holiste et transversale des problématiques**

Cet aspect de la gouvernance locale met l'emphase sur la nécessité de coordonner et de concerter les différentes actions publiques dans le but « de mieux appréhender les problèmes dans leur globalité et leur complexité », qu'il s'agisse des problèmes socioéconomiques ou environnementaux (Juillet et Andrew, 1999, p. 77). Les prises de décisions de type hiérarchiques, qui favorisent la division des problèmes sont donc mis de côté (Juillet et Andrew, 1999, p. 78).

Comme le terrain de notre recherche se déroule dans le contexte d'un milieu maritime et insulaire, il est pertinent d'établir un lien avec le concept de gestion intégrée de la zone côtière (GIZC) en tant que mode de gouvernance. La GIZC n'est pas étrangère à celui de la gouvernance, ce dernier trouvant néanmoins emprise dans un contexte plus large. Ce lien est tellement fort que certains auteurs n'hésitent pas à définir la Gestion intégrée des Zones côtières, comme une « *nouvelle méthode de gouvernance* » (Rey-Valette et Antona, 2009, p. 2). La GIZC « fait référence à la coopération qui doit exister entre des acteurs multiples tirant leurs ressources d'un même milieu naturel » (Friolet, 2005, p. 3). De manière plus concrète, la GIZC est une approche qui a comme objectif de « pallier à la gestion sectorielle qui ne permet pas de prendre en compte l'influence d'une activité donnée sur l'ensemble des autres usages » (Hazel *et al.*, 2006, p. 2) ce qui permet d'établir un lien clair avec la gouvernance locale telle que présenté par Juillet et

Andrew (1999). Chouinard, Baztan et Vanderlin (2011, p. 3) donnent, quant à eux, la définition suivante

La gestion intégrée peut être définie comme étant un processus continu et dynamique qui lie les intérêts des différents secteurs – les gouvernements, la communauté, la science, la gestion – et ceux du public en général dans la réalisation et la mise en place d'un plan visant la protection et le développement des écosystèmes côtiers et de leurs ressources.

Comme les zones côtières représentent des écosystèmes fragiles et extrêmement dynamiques, c'est pourquoi plusieurs mettent l'emphase sur la nécessité de considérer les régions avec cette vision d'ensemble. Et comme les changements environnementaux arrivent aujourd'hui de plus en plus rapidement, « les efforts isolés de gestion ne permettent plus [d'y] répondre » (Henocque, 2006, p. 1). On retient donc de la GIZC est un processus « destiné à assurer l'utilisation durable de la zone côtière » (Vanderlinden et Friolet, 2011, p. 62). La GIZC est en fait un mode de gouvernance possédant une approche « complexe, flexible et variable » (Plante, 2011, p. 104).

### **2.3.2 Le développement de partenariat entre les acteurs des différents secteurs**

Bien qu'il soit difficile de cibler un aspect qui prédomine sur les autres dans la gouvernance locale, celui de partenariat est vraiment central. Ce dernier vise à inclure de nouveaux partenaires et fait référence à la notion de participation des citoyens en incluant les partenariats avec le secteur communautaire et associatif (Juillet et Andrew, 1999, p. 78). Cette approche partenariale vise à mobiliser l'expertise et les compétences de tout un chacun dans le but de pallier le manque de « ressources des pouvoirs publics » et pour s'adapter au contexte socioéconomique (Juillet et Andrew, 1999, p. 78). Comme Juillet et

Andrew le précisent, ce type de partenariat ne réfère pas à la notion de partenariat privé-public, celui-ci étant généralement lié « à la rénovation des infrastructures immobilières », mais à des formes de partenariats beaucoup plus larges, « qui s'inscrit davantage dans la durée, et qui implique un partage des responsabilités de l'action » avec entre autres le secteur communautaire et celui des organisations (Juillet et Andrew, 1999, p. 78).

Il n'existe pas de consensus autour du sens que l'on peut donner au partenariat (Bourque, 2003, p. 3), mais, de manière globale, celui-ci peut être pris comme « un nouveau contrat social » entre « les gouvernements, les entreprises, les syndicats, les pouvoirs locaux et les mouvements sociaux » (Gagnon et Klein, 1991, p. 240). Gagnon et Klein proposent une typologie du partenariat qui se divise en quatre catégories : le partenariat politique interétatique, le partenariat mixte technoproductif, le partenariat corporatiste de base privée et le partenariat public-communautaire (Gagnon et Klein, 1991). Le partenariat politique interétatique implique un partage des pouvoirs qui s'organise autour « des institutions de pouvoir local et régional » (Gagnon et Klein, 1991, p. 244). Le partenariat technoproductif concerne les collaborations établies entre « les universités, les entreprises et les gouvernements locaux ». Le troisième type de partenariat recensé par Gagnon et Klein, le partenariat corporatiste, se réfère à des organisations privées qui assurent la coordination d'opérations de développement ou de formation. Le partenariat public-communautaire, comme son nom l'indique, « s'établit entre des associations à caractère communautaire, des institutions de pouvoir local, des institutions gouvernementales et, dans certains cas, des entreprises » (Gagnon et Klein, 1991, p. 243). Dans le cas du Québec, ces partenariats public-communautaires « sont plus

spontanés » et sont souvent initiés par les associations elles-mêmes (Gagnon et Klein, 1991, p. 248). Pour plusieurs auteurs, ceux-ci pourraient mener vers un modèle plus solidaire et démocratique. (Bourque, 2004, p. 84).

L'importance du partenariat s'explique par la transformation des rapports conflictuels entre ces différents acteurs sociaux qui ont progressivement cédé leur place à des collaborations qui sont aujourd'hui devenues institutionnalisées (Gagnon et Klein, 1991). Il semble que cette nouvelle réalité soit due à deux choses. D'une part, l'État plaide « qu'il ne peut tout prendre en charge » et invite ainsi les collectivités à le faire elles-mêmes (Gagnon et Klein, 1991, p.240). De l'autre côté, les acteurs sociaux en viennent à réclamer plus d'autonomie et voient dans cette façon de faire « la possibilité de mieux maîtriser leurs espaces de développement » (Gagnon et Klein, 1991, p.240). Mais comme le soulignent Gagnon et Klein, le partenariat ne permet pas d'évacuer les conflits, il s'appuie plutôt sur « une dynamique de «coopération conflictuelle» » (Gagnon et Klein, 1991, p.249)

Bourque, quant à lui, définit le partenariat comme « une relation d'échange structurée entre, d'une part, un ou des organismes communautaires [...] et, d'autre part, une ou des composantes du réseau public impliqués dans une démarche convenue entre eux et visant la planification, la réalisation ou l'évaluation d'activités » (Bourque, 2003, p. 2). Malgré tout, le partenariat possède ses détracteurs. En effet, certains auteurs considèrent que le partenariat serait devenu un « nouvel outil de contrôle» dans le but

d'« assujettir les organismes communautaires » dans une optique de « gestion néolibérale » (Bourque, 2003, p. 3).

Cette idée de mettre en commun les ressources et d'impliquer une grande variété d'acteurs évoque également la notion de concertation, ce terme faisant dorénavant partie du consensus en matière d'action publique, alors que toute décision ou initiative se fait dorénavant « sous l'effigie de la concertation » (Pennanguer, 2005, p. 89). D'une façon très générique, l'on conçoit la concertation comme « un processus, un mécanisme ayant pour objectif l'établissement d'accords et d'actions communes » (Lamoureux, 1996, p. 4).

La concertation est un processus qui émerge bien souvent lorsqu'un acteur « n'est pas en mesure d'atteindre seul ses objectifs » car l'initiateur d'un projet possède rarement la totalité des pouvoirs effectifs d'action pour mettre à terme son projet (Yannick *et al.*, 2009, p. 1). Pour les acteurs ne possédant pas une forte capacité d'action comme celle de l'État, la concertation représente une manière de « mobiliser les acteurs du territoire » pour les amener dans une démarche favorisant « des changements de pratiques » (Yannick *et al.*, 2009, p. 2). La concertation peut se diviser en deux catégories, celle de la concertation temporaire et celle de la concertation permanente, dite institutionnalisée (Lamoureux, 1996, p. 8). Selon Yannick *et al.* (2009, p. 2), la concertation peut, au minimum, avoir comme objectif de trouver un terrain d'entente sur un « principe de gestion ou d'aménagement » ou, dans le meilleur des cas, viser à « lancer une dynamique collective de création de valeur autour d'un bien commun coconstruit » (Yannick *et al.*, 2009, p.1). L'engouement autour de la concertation semble provenir du

fait que celle-ci est vue « comme un moyen pertinent face aux différentes crises que connaît aujourd’hui l’action publique en matière de gestion territoriale » et surtout parce qu’il n’existe pas de solution technique idéale en aménagement du territoire et en gestion des milieux (Pennanguer, 2005, p. 90).

La concertation implique la participation d’acteurs « individuels et collectifs, experts et profanes » qui mettent en commun leur savoir et qui créent ainsi une nouvelle dynamique qui permet de voir le problème sous un autre angle (Pennanguer, 2005, p. 92). Ainsi, la concertation vise à tenir compte de « l’expertise citoyenne » et permet, en théorie, de donner la chance aux citoyens de s’appropriier les prises de décisions (Pennanguer, 2005, p. 93). Pourtant, dans certains cas, la concertation représente plutôt une « manœuvre pour mieux faire passer des décisions sans prise en compte réelle des avis de la société civile » (Pennanguer, 2005, p. 93). Il existe ainsi au Québec, dans le champ du développement local, un doute sur le « degré effectif de pouvoir » que les pratiques partenariales permettent (Lachapelle, 2001, p. 49) et nous reviendrons sur cet aspect lorsque nous aborderons le thème de la participation des citoyens.

C’est donc dire que la concertation « revêt une multitude de sens » et qu’elle ne représente pas la même chose pour tout le monde (Lamoureux, 1996, p. 1). De plus, on peut aussi dénoter une transformation de sa signification dans le temps alors que « [c]e que l’on qualifiait de concertation il y a trente ans n’a pas forcément la même signification aujourd’hui » (Pennanguer, 2005, p. 95).

Les notions de concertation et de partenariat possèdent chacune leur définition, mais dans bien des cas ces deux termes sont abordés de paire, ce que René et Gervais qualifient de concepts cousins (René et Gervais, 2001, p. 20). Et tout comme c'est le cas avec la gouvernance, la concertation et le partenariat sont tous deux des termes polysémiques (Bourque, 2008, p. 10). En ce sens, certains voient la concertation et le partenariat comme une façon d'exercer un contrôle social sur les organismes communautaires et sur la société civile alors que pour d'autre, ils permettent « un renouvellement de la gestion publique du social vers un modèle davantage pluraliste et démocratique » (Bourque, 2008, p. 11). Bien qu'il existe irréfutablement des liens et des imbrications forts entre la notion de partenariat et de concertation, le partenariat et la concertation ne doivent pas être pris sans distinction, la « fusion analytique des deux concepts » n'est pas permise (Lamoureux, 1996, p. 6).

La distinction que fait Bourque entre la concertation et le partenariat est que la concertation désigne « une forme de coopération » alors que le partenariat représente une entente beaucoup plus formelle :

« [L]a concertation appelle surtout à la coordination des services et activités des acteurs dans une recherche de cohérence, alors que le partenariat appelle les acteurs à faire ensemble dans une manière nouvelle qui dépasse la simple articulation des compétences des uns et des autres » (Bourque, 2008, pp. 5-6).

Pourtant, tous ne seront pas d'accord avec ces propos. C'est le cas de René et Gervais qui, contrairement à Bourque, considèrent que la notion de concertation est « plus lourde de sens » et représente des rapports plus organisés entre acteurs (René et Gervais, 2001, p. 21).

Bien que le consensus semble de plus en plus établi sur la nécessité de faire de la concertation et de développer des partenariats pour résoudre les nombreux défis, entre autres ceux des changements climatiques, certains ne manquent pas de souligner la vision idéaliste que nous pouvons nous faire de ces modes de fonctionnement. C'est le cas de Billé qui met en garde contre les raccourcis qui sont souvent utilisés et qui justifie que la concertation représente la solution au problème de manque de coordination des acteurs (Billé, 2006). S'appuyant sur différentes recherches, Billé en vient à la conclusion que la coordination n'est pas simplement « un mécanisme qu'on choisit de mettre en œuvre » mais relève plutôt de « l'organisation effective du système d'acteurs » (Billé, 2006, p. 3). En ce sens, on ne peut pas improviser la coordination simplement en assoyant des individus à une même table. Billé va même jusqu'à remettre en cause la recherche d'un consensus dans la mesure où la « concertation sous-estime en fait les antagonismes bien réels entre acteurs et usages « non coordonnés », les différences d'intérêts et de représentations » (Billé, 2006, p. 3).

### **2.3.3 La participation active des citoyens**

La participation des citoyennes et citoyens est un thème qui gagne en popularité depuis les dernières années et il semble y avoir consensus autour du fait que cela représente une « bonne chose » (McLaverty, 2002, p. 185). Parry *et al.* ont défini la participation du public comme le fait de prendre « part in the processes of formulation, passage and implementation of public policies » (1992, p. 19).

Cette notion de participation du public ou encore des citoyens, que nous utilisons ici comme synonyme, est récurrent dans la notion de gouvernance, mais semble trouver un sens plus fort encore dans la gouvernance locale. L'idée est de s'éloigner des structures rigides et centralisées « afin d'établir un dialogue véritable et d'obtenir la participation active et efficace des citoyens » (Juillet et Andrew, 1999, p. 78). Cette implication des citoyens possède deux objectifs principaux, soit l'atteinte d'une plus grande démocratie, ainsi qu'« une intervention publique plus efficace parce que mieux adaptée aux besoins véritables de la population [...] et donc plus susceptible de gagner leur adhésion » (Juillet et Andrew, 1999, p. 78). Si Juillet et Andrew parlent de participation des citoyens, certains auteurs s'intéressant à la gouvernance, dont Côté et Gagnon (2005) et Chouinard et al. (2008), font aussi appel à la notion de communauté, terme qu'il nous apparaît essentiel de clarifier dans ce cadre de gouvernance locale.

La notion de communauté est très présente dans le champ des études en développement régional, sans que l'on sache toujours très bien à quoi fait-on référence. D'un point de vue philosophique, la notion de communauté s'appuie sur le désir de chaque individu de s'identifier à un groupe d'appartenance dans le but de « combler les besoins de sécurité et de réalisation des individus » (Do Bi, 2002, p. 49). Dans le cas qui nous intéresse, et d'un point de vue un peu plus pragmatique, on pourrait comprendre la communauté comme « un regroupement de personnes vivant sur un territoire », ce qui fait référence à la notion de « territoire vécu » (Mercier *et al.*, 2009, p. 22)<sup>1</sup>. Le territoire est donc central, car c'est généralement à ce niveau que se manifestent les initiatives de

---

<sup>1</sup> Citation tirée du rapport du Conseil de Santé et Bien-être de 2001 intitulé L'appropriation par les communautés de leur développement.

développement des communautés. Rezsöhazy (1985) s'appuie sur trois critères pour définir la communauté. Tout d'abord, la communauté doit correspondre à un territoire circonscrit, ensuite, les personnes sur ce territoire doivent entretenir des relations multiples et partager des intérêts communs, et finalement, les personnes de ce territoire doivent s'identifier à ce territoire et également être reconnues par les personnes à l'extérieur de celui-ci (Rezsöhazy, 1985).

La notion de participation active des citoyens établie par Juillet et Andrew nous permet une fois de plus de tisser un lien entre la gouvernance locale et la GIZC, car cette dernière met beaucoup d'emphasis sur cet aspect. Comme le mentionne Friolet (2005), « [l]a participation du public et des communautés est certainement un des aspects les plus importants dans la GIZC », car elle permet le dialogue et l'échange des différentes positions. Cela demande une grande implication de la population locale :

les personnes d'une communauté peuvent, à l'intérieur d'un cadre démocratique, se valoriser en prenant des actions concrètes pour travailler vers le développement durable de leur communauté. Elles se trouvent dans des lieux familiers, ce qui facilite l'apprentissage et stimule davantage les intervenants à passer à l'action. Il est alors souhaitable de les faire participer à la gestion quotidienne de leur zone côtière afin qu'elles puissent participer aux décisions qui peuvent les affecter. (Turcotte-Lanteigne, 2007, p. 17)

Dans une perspective politique, la participation « désigne le fait, pour des individus, d'être associés à des décisions » principalement parce que ceux-ci se retrouvent touchés par des décisions qui les concernent d'une manière ou d'une autre (Godbout, 1983). Ghai (1988) a conceptualisé trois interprétations différentes de la participation, soit une faisant référence à la mobilisation, une faisant référence à la

décentralisation et une faisant référence à l'« empowerment » (Do Bi, 2002, p. 46). Dans le cas de chacune des trois interprétations, Ghai fait référence à la participation de la communauté et pas simplement à celle d'individus concernés par une décision (Do Bi, 2002).

Pour utiliser une image simple, la participation citoyenne pourrait être « appréhendée à différents degrés dans un continuum passant de la collecte d'information à l'*empowerment* » (Prévil, 2009). Ce propos de Prévil permet d'englober l'éventail de conceptions qu'ont les différents auteurs qui se sont penchés sur la question de la participation citoyenne.

**Tableau 1 - Échelle de la participation**

<p><i>Contrôle citoyen</i> : une communauté locale gère de manière autonome un équipement ou un quartier.</p>	<p>Pouvoir effectif des citoyens</p>
<p><i>Délégation de pouvoir</i> : le pouvoir central délègue à la communauté locale le pouvoir de décider un programme et de le réaliser.</p>	
<p><i>Partenariat</i> : la prise de décision se fait au travers d'une négociation entre les pouvoirs publics et les citoyens</p>	
<p><i>Conciliation</i> : quelques habitants sont admis dans les organes de décision et peuvent avoir une influence sur la réalisation des projets.</p>	<p>Coopération symbolique</p>
<p><i>Consultation</i> : des enquêtes ou des réunions publiques permettent aux habitants d'exprimer leur opinion sur les changements prévus.</p>	
<p><i>Information</i> : les citoyens reçoivent une vraie information sur les projets en cours, mais ne peuvent donner leur avis.</p>	
<p><i>Thérapie</i> : traitement annexe des problèmes rencontrés par les habitants, sans aborder les vrais enjeux.</p>	<p>Non-participation</p>
<p><i>Manipulation</i> : information biaisée utilisée pour « éduquer » les citoyens en leur donnant l'illusion qu'ils sont impliqués dans le processus.</p>	

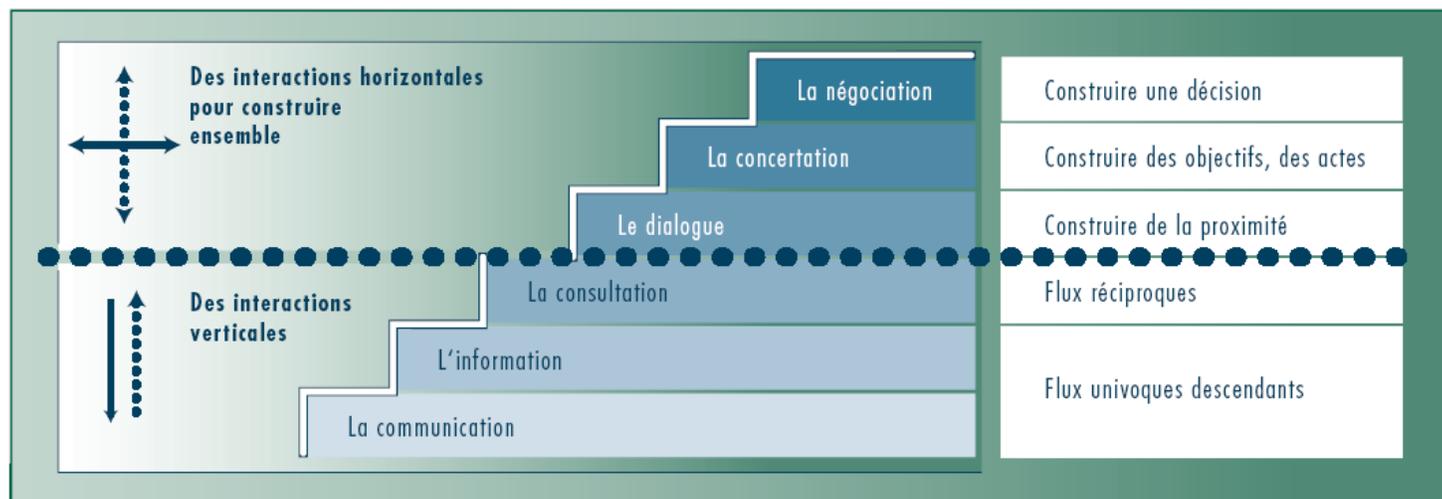
(Source: Mercier *et al.*, 2009, p. 28, Source originale : Tiré de Arnstein, 1969)

(Sou

Mercier *et al.* ont également cette conception de la participation que l'on peut classer sur un axe de progression, s'inspirant de l'échelle de la participation d'Arnstein que l'on retrouve dans le texte *A Ladder Of Citizen Participation* (1969). Pour ces auteurs, la participation se conçoit sur un axe divisé qui pourrait se diviser en deux et qui comprend la catégorisation « coopération symbolique » et celle de « pouvoir effectif des citoyens » (Mercier *et al.*, 2009). À l'intérieur de la catégorie « coopération symbolique » se trouvent trois niveaux d'influence de la participation citoyenne soit l'information, la consultation et la conciliation. Au sein de la catégorie « pouvoir effectif des citoyens », on retrouve trois autres niveaux d'influence qui sont encore plus importants, soit le partenariat, la délégation de pouvoir et le contrôle citoyens (Mercier *et al.*, 2009).

Beuret propose également une conception des formes de participation, qu'il échelonne sur six niveaux, mais en y ajoutant une composante horizontale. Dans sa conception de la participation, Beuret souligne l'importance d'être précis lorsqu'on traite de la question de la participation, car entre les deux extrêmes que représente la communication et la négociation, il y a un niveau de participation très différent qu'il est important de distinguer (2006). Cette distinction est importante à faire, car « il est fréquent que certains acteurs utilisent des termes signifiant un haut niveau de participation du public pour qualifier des pratiques en réalité très limitées en la matière, créant une certaine frustration parmi les acteurs » (Beuret, 2006, p. 11).

**Tableau 2 - Les formes de participation au débat ou à la décision relative à la gestion des réserves de biosphère**



(Source : Beuret, 2006, p. 12)

Selon l'échelle de Beuret, la communication et l'information sont très proches l'une de l'autre : elles ont comme objectifs de transmettre un message (Beuret, 2006). Toutefois, l'information va un peu plus loin dans la mesure où l'information se veut objective (Beuret, 2006). La consultation quant à elle vise à recueillir l'avis des participants, mais elle n'offre toutefois aucune garantie quant aux retombés : l'autorité de gestion se réserve ainsi le droit de ne pas ouvrir la porte au débat (Beuret, 2006). Avec le dialogue, nous passons à un autre niveau sur l'échelle de Beuret, car nous entrons « dans le champ des interactions horizontales entre les acteurs » où l'objectif des deux parties est de « mieux se connaître et se comprendre » (Beuret, 2006, p. 12). Le prochain échelon sur l'échelle de Beuret représente la concertation. À ce niveau, l'acteur commence à prendre part à « une réelle construction collective » (Beuret, 2006, p. 12). Il reste ensuite le dernier niveau qui est celui de la négociation. Dans cet échelon de la participation, l'objectif réside dans une prise de décision conjointe « et constitue en cela la forme qui

donne le plus de pouvoir au public » (Beuret, 2006, p. 13). Beuret souligne toutefois un aspect plutôt négatif de la négociation qui réside dans le fait que celle-ci possède l'inconvénient de « limiter les débats autour d'une question qui peut être mal posée ou trop restrictive » lorsque l'on compare avec la concertation (Beuret, 2006, p. 13).

Ce détour dans la littérature sur la participation citoyenne nous permet de parfaire le cadre établi par Juillet et Andrew. Comme nous l'avons mentionné, la notion de participation peut, si elle n'est pas bien définie, porter à confusion. La conception de Mercier *et al.* (2009) nous fournit donc les indicateurs nécessaires pour comprendre les différents niveaux de participation possible.

En résumé, la gouvernance représente une notion à la fois polysémique, complexe et surtout plurivoque. Ainsi, la gouvernance peut être appréhendée soit de manière normative, en tentant d' « élaborer des critères de “bonne gouvernance” », soit de manière plus pragmatique dans le but d'analyser les processus et les dynamiques effectives (Baron, 2003, p. 331).

Dans le cadre de nos travaux, nous appréhendons la gouvernance locale, en conciliant ces deux conceptions. Nous visons donc, dans un premier temps, à décortiquer et à comprendre les mécanismes qui caractérisent la gouvernance locale aux Îles-de-la-Madeleine relativement au traitement des enjeux environnementaux avec l'approche compréhensive telle que préconisée par Stoker. Pour ce faire, nous utiliserons principalement l'observation participante dans le but de bien saisir le rôle et la fonction

des différents acteurs que nous côtoierons sur notre terrain de recherche, en plus de tenter de comprendre les liens qui les unissent et qu'ils entretiennent. Toutefois, nous utiliserons également le cadre normatif proposé par Juillet et Andrew dans le but d'évaluer si les dimensions de la gouvernance locale sont présentes sur le territoire madelinot. Pour se faire, nous analyserons principalement trois éléments soit la capacité d'appréhension globale des problématiques environnementales, la présence des partenariats ainsi que le rôle de la participation citoyenne. Les outils théoriques utilisés pour évaluer cet élément de la participation citoyenne reposera sur la théorie de la gouvernance inspirée de Stoker (1998), de la théorie de la gouvernance locale inspirée de Juillet et Andrew (1999), et la théorie de la participation inspirée entre autres d'Arnstein (1969), de Mercier *et al.* (2009) et de Beuret (2006).

## CHAPITRE 3

### **La démarche méthodologique**

Nos chapitres sur la problématique et le cadre conceptuel nous ont permis de mettre en contexte notre objet de recherche et de définir les bases conceptuelles et théoriques visant à encadrer nos objectifs de recherche. Dans ce chapitre, nous exposerons le processus sur lequel s'appuie notre démarche scientifique, car, comme le rappellent fort bien Gingras et Côté, la recherche sociale doit « s'inspirer d'une pensée cohérente qui préside à l'ensemble de la démarche entreprise » (Gingras et Côté, 2010, p. 20)

#### **3.1 L'approche qualitative**

Dans le cadre de cette recherche, nous avons choisi d'utiliser une approche qualitative dans le but de mieux comprendre un phénomène social complexe (Marshall et Rossman, 2006, p. 2) soit la participation des acteurs locaux dans le traitement des enjeux environnementaux. De nature descriptive, notre recherche s'appuie sur une collecte « des informations recueillies directement sur le terrain » (Hamel, 1997, p. 8) et vise « à dépeindre toute la complexité d'un cas concret sans du tout prétendre au général » (Hamel, 1997, p. 9). Le choix de l'approche qualitative s'est donc imposé au tout début de notre démarche de recherche, alors que l'observation directe et participante semblait la manière la plus appropriée d'aborder notre terrain de recherche que sont les Îles-de-la-Madeleine. Nous entendons ainsi l'approche qualitative dans le sens que lui donne Frederick Erickson (1986), soit celle de la recherche interprétative, car là où se situe

l'intérêt de notre recherche est principalement au niveau de « la signification donnée par les « acteurs » aux actions dans lesquels ils sont engagés » (Lessard-Hébert *et al.*, 1996, p. 22)

### **3.2 L'étude de cas**

Plus concrètement, la présente recherche s'est constituée en s'appuyant sur la stratégie de l'étude de cas, celle-ci étant représentée par le territoire des Îles-de-la-Madeleine. De manière sommaire, l'étude de cas peut être définie « comme étant une approche méthodologique qui consiste à étudier une personne, une communauté, une organisation ou une société individuelle ». Comme Yin l'a déjà exposé, l'étude de cas représente une stratégie de recherche qui permet de comprendre le pourquoi et le comment de la question que l'on se pose :

In general, case studies are the preferred strategy when « how » or « why » questions are being posed, when the investigator has little control over events, and when the focus is a contemporary phenomenon within some real-life context (Yin, 1994, p. 1)

Pour Yin, l'étude de cas peut aussi bien servir pour la recherche qui possède une visée exploratoire, descriptive ou explicative, tout dépendant de la manière dont la question de recherche est posée (Yin, 1994, p. 4).

Dans le cadre de notre recherche, nous n'avons pas envisagé l'étude de cas comme une méthode à proprement parlé, mais plutôt « comme une démarche, de nature exploratoire par surcroît » (Hamel, 1997, p. 9). C'est ainsi que nous comprenons le cas comme « un intermédiaire pour atteindre l'objet qu'on veut étudier » (Hamel, 1997, p.

92), cet objet étant la participation des acteurs locaux vue sous l'angle de la gouvernance locale.

Comme le choix du cas que l'on désire étudier représente la « pierre d'assise de toute l'entreprise que représente l'étude de cas », il est essentiel de le justifier (Hamel, 1997). Le choix des Îles-de-la-Madeleine pour étudier la participation des acteurs locaux dans les problématiques environnementales nous est apparu des plus pertinents, et ce, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, comme nous l'avons explicité dans la problématique, les Îles-de-la-Madeleine représentent un territoire fragile confronté à plusieurs problèmes liés à la dégradation de son environnement. En ce sens, cette communauté est intéressante à étudier, car les enjeux environnementaux sont loin d'être abstraits et hypothétiques, ils font plutôt partie des préoccupations quotidiennes. Le contexte d'éloignement géographique et d'insularité apporte un autre argument pour justifier notre choix. Bien que quelques autres régions en zone côtière auraient pu susciter notre intérêt, mentionnons que le caractère insulaire des Îles-de-la-Madeleine, sans en faire un cas exceptionnel, fait de ce terrain d'étude un espace bien circonscrit, moins complexe à délimiter et où la notion de communauté prend tout son sens. Le dernier argument que nous apporterons est que, connaissant déjà un peu le terrain, nous avons conscience de quelques initiatives environnementales locales ayant cours sur le territoire, ce qui laissait présager la pertinence de cette localité pour étudier notre objet étude. C'est entre autres le cas pour le projet « J'y mets mon grain de sable, La Tournée des cantons ». Celui-ci apparaissait très intéressant à étudier dans la mesure où il représentait une

initiative de la part des organismes à vocation environnementale pour favoriser la participation de la communauté dans la problématique de l'érosion côtière.

### **3.3 Affinités avec la recherche-action participante**

Notre recherche possède également certaines affinités avec la recherche-action, car elle s'oriente en grande partie sur l'observation participante dans le but de mieux comprendre des pratiques d'une manière globale (Guibert et Jumel, 1997, p. 50). Aucune définition de la recherche-action ne permet d'englober dans sa totalité ce que celle-ci représente. Comme le souligne Dolbec et Prud'Homme, il existe une diversité incroyable de travaux qui ont été rédigés sur le sujet depuis 60 ans et la recherche-action « fait face à la multiplicité des perspectives possibles » (Dolbec et Prud'Homme, 2010, p. 549).

La définition de Lavoie, Marquis et Laurin (1996), proposé par Dolbec et Prud'Homme (2010) permet de soutenir cette conception de la recherche-action possédant différentes facettes :

La recherche-action est une approche de recherche, à caractère social, associée à une stratégie d'intervention et qui évolue dans un contexte dynamique. Elle est fondée sur la conviction que la recherche et l'action peuvent être réunies. Selon sa préoccupation, la recherche-action peut avoir comme buts le changement, la compréhension des pratiques, l'évaluation, la résolution de problème, la production de connaissances ou l'amélioration d'une situation donnée. La recherche-action doit : avoir pour origine des besoins sociaux réels, être menée en milieu naturel de vie, mettre à contribution tous les participants à tous les niveaux, être flexible (s'ajuster et progresser selon les événements), établir une communication systématique entre les participants et s'autoévaluer tout au long du processus. Elle a un caractère empirique et elle est en lien avec le vécu. Elle a un design novateur et une forme de gestion collective où le chercheur est aussi

un acteur et où l'acteur est aussi chercheur (Dolbec et Prud'Homme, 2010, p. 551).

À partir de cette définition, retenons que notre recherche a pour but de comprendre les pratiques se déroulant sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine en matière de traitement des problématiques environnementales et aussi de produire des connaissances dans le but éventuel de servir aux acteurs du territoire. Considérant que la recherche-action peut prendre différentes significations, nous entendons donc « une méthodologie susceptible de permettre aux individus de s'informer sur le milieu dans lequel ils vivent » (Auclair, 1980; Goyette et Lessard-Hébert, 1987, p. 33, selon Auclair, 1980).

Au-delà du volet recherche-action, ajoutons également que notre recherche revendique également le titre de participative dans la mesure où elle « vise entre autres à améliorer le sort des participant[...]s » (Morris *et al.*, 2002, p. 10). Au-delà toutefois de cet objectif, il faut considérer notre recherche comme une recherche-action participative, car nous visons à valoriser les savoirs pratiques et à tisser un lien entre les théories étudiées et celles des praticiens dans le but d'envisager des solutions pour la communauté (Anadón et Savoie-Zajc, 2007, p. 3)

Ce qui nous a permis de réunir le volet recherche et le volet action-participation est notre intégration dans l'organisme à vocation environnementale Attention FragÎles pour travailler principalement sur le projet de la Tournée des cantons et, dans une moindre mesure, sur le Plan stratégique d'Intervention en Environnement (PSIE). Cette

collaboration avec l'organisme nous aura à la fois permis de nous rapprocher de notre objet d'étude, mais également de le moduler en fonction de la réalité du terrain. Les détails de cette implication seront apportés dans la section sur l'observation participante. Soulignons toutefois que cette implication nous aura amenés à nous ajuster et à progresser tout au long du processus (Dolbec et Prud'Homme, 2010, p. 551), ce qui aura nettement orienté la démarche de notre recherche.

### **3.4 Les méthodes de collecte de données**

Comme le mentionne Hamel, l'étude de cas justifie que l'on utilise plus d'une méthode de collecte de données dans le but de « croiser les angles d'étude ou d'analyse » (Hamel, 1997, p. 103). De Bruyne, Schoutheete et Jacques abondent dans le même sens en affirmant que comme « l'étude de cas réunit des informations aussi nombreuses et aussi détaillées que possible en vue de saisir la totalité d'une situation », elle doit donc avoir « recourt à des techniques de collecte des informations également variées et [...] raffinées (Bruyne *et al.*, 1974, p. 211). Notre démarche nous a amenés à travailler avec la méthode de l'observation participante et celle de l'entrevue semi-directive. Dans une moindre mesure, nous avons également employé la technique du focus group qui nous a permis de compléter certaines de nos observations. Cette stratégie de multiplication des méthodes vise ainsi à limiter « les biais causés par des erreurs de mesure » (Roy, 2003, p. 218).

### **3.4.1 L'observation participante**

L'observation participante est une méthode de collecte de données que l'on associe souvent à la méthode de l'étude de cas (Hamel, 1997). L'observation est participante dans le sens qu'elle « requiert la participation d'informateurs de terrain » et parce que « l'observateur prend part lui-même aux comportements et rituels qu'il observe » (Hamel, 1997). L'observation participante que nous avons pratiquée s'est effectuée tout au long de notre séjour aux Îles-de-la-Madeleine, et plus particulièrement dans le cadre de notre implication avec l'organisme Attention Fragîles. C'est à l'intérieur de ce cadre que nous avons assisté à chacune des treize rencontres de la Tournée des cantons, cette démarche consultative initiée par l'organisme, en partenariat avec le Comité Zone d'Intervention prioritaire (ZIP) des Îles-de-la-Madeleine. Les rencontres avaient comme objectifs principaux de transmettre les connaissances scientifiques disponibles sur l'érosion côtière et de recueillir les propos, questionnements et solutions des citoyens sur cette même problématique. Nous avons ainsi pu observer la participation des citoyens dans la problématique de l'érosion côtière, mais aussi l'implication de l'organisme environnemental dans la communauté.

Notre collaboration avec Attention Fragîles nous a aussi amenés à suivre une partie du processus de concertation autour du Plan stratégique d'intervention en Environnement (PSIE) initié par le Groupe de référence en environnement (GRE) et supervisé par Attention Fragîles. Ce projet avait pour objectif de rassembler autour de tables de discussion les différents acteurs locaux et ministériels pour discuter de

différentes thématiques environnementales dans le but de concevoir un portrait du territoire et d'établir les priorités en matière d'intervention en environnement.

Pour réaliser une observation participante efficace et pertinente, nous avons utilisé une stratégie proposée par Roy, c'est-à-dire que nous avons tenu un journal de bord détaillé dans le but de noter tout ce qui retenait notre attention, que ce soit « les difficultés rencontrées sur le terrain, les réflexions personnelles, les ébauches d'explication, les descriptions globales et les questions » émergeant en cours de route (Roy, 2003, p. 178).

### **3.4.2 Entrevues semi-directives**

L'autre méthode employée est celle de l'entrevue semi-dirigée. Comme Kvale le mentionne, l'entrevue est souvent combinée à l'observation participante dans le but de contrer certains biais qui sont relatifs à cette méthode (Kvale, 1996). La pertinence de cette méthode de collecte de données est qu'elle permet de mieux comprendre la signification des événements du point de vue des acteurs (Kvale, 1996).

Pour les besoins de notre recherche, nous avons effectué dix entrevues semi-directives d'une durée moyenne de 75 minutes dans le but « de partager un savoir d'expertise [...] pour mieux dégager conjointement une compréhension » du phénomène de notre étude (Savoie-Zajc, 2010, p. 339). Bien que Kvale établisse entre 10 et 15 le nombre habituel de personnes à rencontrer (Savoie-Zajc, 2010, p. 349), notre échantillon s'est arrêté à 10 entrevues, considérant que nous en étions arrivés à la saturation théorique des propos recueillis. Cette saturation théorique se concrétise lorsque « les

nouvelles données issues d'entrevues additionnelles n'ajoutent plus à la compréhension que l'on a d'un phénomène » (Savoie-Zajc, 2010, p. 349). Ces entrevues ont été réalisées avec des acteurs du secteur public, de la société civile ainsi du secteur économique.

Bien que le terme échantillon soit plutôt « mal adapté dans une optique qualitative » car il sous-entend « l'idée de la représentativité (Kaufmann et Singly, 2007, p. 44), l'échantillonnage utilisé est celle de type intentionnel non probabiliste, car les personnes choisies l'on été en fonction de leur « pertinence par rapport à l'objet d'étude » (Savoie-Zajc, 2010, p. 348). Le choix de ces personnes a pu se faire en grande partie grâce à notre observation participante, ce qui situe notre approche dans le courant de Werner et Schoepfle qui considèrent que « l'entrevue permet à l'observateur participant de confronter sa perception de la « signification » attribuée aux évènements par les sujets à celle que les sujets expriment eux-mêmes » (Lessard-Hébert *et al.*, 1990, p. 155). Les entrevues nous ont ainsi permis d'aborder certains éléments de notre question de recherche plus en profondeur que l'observation à elle seule ne l'aurait permise. Nous avons utilisé une grille d'entretien<sup>2</sup> avec des questions ouvertes qui visaient à aborder la question du traitement des enjeux environnementaux sur le territoire, avec une emphase particulière mise sur la question de l'érosion en raison de notre intérêt pour la Tournée des cantons. Comme notre recherche se situe dans l'approche l'inductive, l'ébauche de notre questionnaire a été rédigée avant notre arrivée sur le terrain, mais nos deux premières semaines d'observation participante ont permis de bonifier et de peaufiner ces questions en les ancrant dans la réalité du terrain de recherche.

---

<sup>2</sup> Voir annexe A, p.121

**Tableau 3 - Catégories de répondants aux entretiens**

<b>Acteurs de la société civile</b> (citoyens, organismes environnementaux et milieu universitaire)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entrevue 4</li> <li>• Entrevue 5</li> <li>• Entrevue 7</li> <li>• Entrevue 8</li> </ul>
<b>Acteurs rattachés au secteur public</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entrevue 1</li> <li>• Entrevue 2</li> <li>• Entrevue 6</li> <li>• Entrevue 9</li> <li>• Entrevue 10</li> </ul>
<b>Acteurs rattachés au secteur économique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entrevue 3</li> </ul>

### 3.4.3 Le « focus group »

Bien que la méthode du « focus group » trouve le plus souvent du temps son application dans les recherches en marketing, la méthode peut également être utilisée en recherche sociale (Morgan, 1988, p. 10) et nous nous en sommes servi comme méthode complémentaire dans le but principal de s'assurer que notre recherche s'arrimait bien avec la démarche de la Tournée des cantons. Cette méthode permet en quelque sorte de combiner deux éléments répandus en recherche qualitative : l'entrevue et l'observation participante (Morgan, 1988, p. 15). L'objectif poursuivi par les discussions de type focus group était de s'assurer que les rencontres de la Tournée des cantons permettaient de rencontrer la finalité fixée, soit de recueillir les propos des citoyens sur la problématique de l'érosion côtière et de faire émerger une réflexion commune sur le rôle de la communauté.

Ces groupes de discussion ont été réalisés avec les employés de l'organisme, et ce, à trois reprises soit le 10 janvier 2011, le 17 janvier 2011 et le 21 février 2011. Le nombre de participants varia entre quatre et six, dépendamment des rencontres. La durée de ces discussions était en moyenne de trois quarts d'heure. Contrairement à la technique qui est généralement utilisée, il n'y avait pas une seule personne qui guidait la discussion, c'était plutôt un échange entre les participants qui visait un objectif commun. Ainsi, les participants au focus group ont pu réfléchir ensemble et à haute voix sur l'implication de la Tournée des cantons pour les citoyens, tout en amenant un élément critique sur la manière de faire participer ces derniers à la démarche. Bien que ces rencontres furent, pour la plupart, informelles et spontanées, elles ont contribué à mieux saisir une réalité du terrain de recherche.

### **3.5 L'analyse de données**

Une recherche « n'est pas un processus linéaire » et c'est aussi vrai pour ce qui est de l'analyse des données recueillies (Roy, 2003, p. 219). Ainsi, l'analyse de nos données s'est déroulée tout au long des étapes de notre recherche, bien que l'essentiel du travail s'est effectué lorsque l'ensemble des données fut recueilli (Roy, 2003, p. 219).

Pour nous assurer de l'analyse systématique de nos données, nous avons tout d'abord constitué un support unique pour en faciliter leur manipulation (Roy, 2003, p. 220), c'est-à-dire la transcription verbatim de nos entretiens semi-dirigés. Cette transcription a été rendue possible grâce aux enregistrements audio sur support numérique que nous avons réalisés avec l'autorisation écrite de chacun des répondants.

Cette étape aura permis de nous remémorer l'ensemble des données recueillies avec cette méthode. Dans un même ordre d'idée, nous avons relu le journal de bord synthétisant l'ensemble des éléments retenus lors des rencontres du PSIE, des rencontres de focus group, des rencontres de la Tournée des cantons ainsi que des entretiens. Cela nous a permis d'avoir une vue d'ensemble des différents éléments retenus lors de notre recherche terrain.

Pour nous assurer de la confidentialité des propos recueillis, aucun nom, organisme ou ministère n'est associé à ceux-ci. Les citations ainsi que les reformulations de propos sont plutôt associées à un système de cotation allant de E1 à E10<sup>3</sup> qui les associe au numéro de l'entrevue. Dans la plupart des cas, la numération des entrevues est suivie d'une cotation qui l'associe à une question de notre grille d'entrevue (Q1 à Q11) ou bien à classification thématique des propos recueillis par les répondants, allant de C1 à C35. Ce système a été conçu dans le but de retrouver facilement les citations et les propos des répondants lors de l'analyse des données. Aussi, considérant la petitesse du territoire des Îles et le défi que pose la préservation de l'anonymat dans un tel contexte, notons que toutes références aux répondants ont été masculinisées dans le but de protéger l'identité de ceux-ci.

Cela nous a ensuite amenés à dresser un portrait général du territoire des Îles-de-la-Madeleine, en mettant l'emphase sur les organismes et les initiatives auxquelles nous avons participé. Ce quatrième chapitre sert principalement à mettre en contexte notre recherche en présentant, de manière synthétisée, les différents acteurs et initiatives

---

<sup>3</sup> Voir le tableau explicatif des catégories de répondants – Tableau 3

concernés par les enjeux environnementaux et plus particulièrement de l'érosion côtière. Ce chapitre est en partie basé sur notre observation sur le terrain, mais aussi sur des documents officiels produits par la municipalité et les organismes environnementaux locaux. Peu de données statistiques ont été utilisées pour dresser le portrait d'ensemble du territoire parce que la quasi-totalité des données disponibles sur les Îles-de-la-Madeleine représente en fait des données regroupées par la région administrative Gaspésies-les-Îles, et c'est justement une des limites soulevées par notre recherche.

Suite à ce portrait de notre terrain, nous nous sommes attaqués à l'analyse à proprement parler. Cette analyse est basée sur une catégorisation des thèmes que nous avons réalisée à partir des verbatims et des notes tirées de notre journal de bord. Pour ce faire, nous avons décortiqué chacun des entretiens en différents thèmes. Nous avons ensuite regroupé ces thèmes et croisé les éléments recueillis pour dresser les grandes lignes de notre cinquième chapitre.

Pour s'assurer de la rigueur de notre démarche, nous avons fait une deuxième analyse de nos verbatims et notes du journal de bord en décortiquant chacun des paragraphes et en y attribuant une thématique. Nous avons ensuite inséré ces thématiques à l'intérieur du plan de travail conçu dans notre première analyse. Cela nous a permis de valider la première analyse et de réajuster le plan de travail élaboré.

### **3.6 Validité et limites de la recherche**

Toute recherche comporte ses défis et exige que l'on se questionne sur les limites de celle-ci. L'impossibilité de généraliser les résultats de recherche apparaît en effet comme « la critique la plus sérieuse » à l'égard de l'étude de cas (Roy, 2003, p. 207). Toutefois, nous pouvons justifier la pertinence de notre recherche dans la mesure où notre objet d'étude soulève un intérêt certain pour la communauté dans laquelle se déroule notre étude de cas (Roy, 2003, p. 213). En effet, les Îles-de-la-Madeleine sont confrontées à d'importants enjeux d'un point de vue environnemental, et l'implication du local est un enjeu qui suscite beaucoup l'attention.

Dans un premier temps, nous tentions de comprendre qui sont les acteurs locaux de la gouvernance aux Îles-de-la-Madeleine et comment ceux-ci interagissent dans la problématique du traitement des enjeux environnementaux. Aussi, nous voulions comprendre comment les acteurs de la société civile participent aux traitements de ces enjeux environnementaux et plus particulièrement dans celui de l'érosion côtière. Nous cherchions à décortiquer la dynamique des acteurs qui oeuvrent dans la question de la préservation de l'environnement et plus particulièrement la place et le rôle que tiennent les organismes à vocation environnementale. Le choix de l'observation nous a permis d'avoir « un contact direct, sans intermédiaire, avec une réalité sociale » dans le but de mieux « saisir des événements, mais aussi des ambiances » (Guibert et Jumel, 1997, p. 93).

## CHAPITRE 4

### Portrait du terrain

Ce chapitre vise à dresser un portrait global des principaux acteurs et des différentes initiatives reliés aux problématiques environnementales aux Îles-de-la-Madeleine. Comme nous l'avons déjà mentionné dans le premier chapitre, les Îles-de-la-Madeleine représentent un environnement fragile. En ce sens, plusieurs organismes à vocation environnementale travaillent dans le but de résorber ou encore de limiter les différents problèmes environnementaux auxquels le territoire est confronté, par l'entremise de différents projets et initiatives.

#### 4.1 Le territoire des Îles

Les îles de la Madeleine représentent à la fois un archipel situé au coeur du golfe Saint-Laurent ainsi qu'une municipalité. Précisons qu'il existe une distinction orthographique lorsque l'on fait référence à l'archipel (îles de la Madeleine) et lorsque l'on fait référence à la municipalité (Îles-de-la-Madeleine).

Bien que relativement éloigné géographiquement du reste du continent et également des centres de décisions politiques, l'archipel fait partie de la région administrative de la Gaspésie, région qui semble « si proche et si identique dans l'esprit de ceux qui, à Québec, Montréal ou Ottawa, doivent administrer leurs lointaines dépendances » (Fortin *et al.*, 2003, p. 13). Par contre, pour les Madelinots et Madelinienes, cette division administrative ne semble pas naturelle, car « les Madelinots

n'appartiennent qu'à leurs îles, et vice-versa » (Fortin *et al.*, 2003, p. 14). Cette distinction avec la Gaspésie, mais aussi avec le reste du Québec semble s'expliquer, entre autres, par l'insularité. L'expression « aux Îles, c'est pas pareil » est bien ancrée sur l'archipel et, considérant les particularités du paysage « dont on retrouve difficilement l'équivalent ailleurs », cette affirmation semble bien justifiée (Fortin *et al.*, 2003, p. 21). Les origines acadiennes font également partie de ce que l'on pourrait appeler un trait distinctif des îles de la Madeleine par rapport à l'ensemble de la province. Cette appartenance à l'Acadie se fait sentir sur les îles alors que quiconque fréquente l'endroit ne peut « que remarquer le lien profond qui unit les Madelinots à leur histoire » (Fortin *et al.*, 2003, p. 14).

**Figure 1 - Situation géographique des îles de la Madeleine dans le Golfe Saint-Laurent**



(Source : Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, 2011)

## 4.2 Une petite municipalité

La municipalité des Îles-de-la-Madeleine est une entité politique relativement récente issue de la fusion, en 2001, des sept municipalités de l'archipel s'étant progressivement formées depuis 1892 (Îles-de-la-Madeleine, 2011). Ces municipalités sont ainsi devenues des arrondissements, sauf pour Grosse-Île qui, suite à un référendum, s'est finalement défusionné de la municipalité. Il existe donc sur l'ensemble de l'archipel deux municipalités soit celle des Îles-de-la-Madeleine et celle de Grosse-Île et toutes deux se retrouvent à l'intérieur de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine.

Théoriquement, c'est l'agglomération qui s'occupe des dossiers qui touchent l'aménagement du territoire. Toutefois, comme la municipalité de Grosse-Île ne compte que 531 habitants et les Îles-de-la-Madeleine en compte 12 560 (Statistique-Canada, 2006), et qu'en plus le président de l'agglomération se trouve à être le maire de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine, la gestion du territoire passe principalement par la municipalité des Îles-de-la-Madeleine. Cette spécification est apportée pour faciliter la compréhension de la situation aux îles de la Madeleine, mais aussi pour justifier notre choix de ne pas avoir tenu compte de la spécificité de la municipalité de Grosse-Île dans notre collecte de données. Ainsi, il sera question dans notre recherche de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine, à moins qu'une spécification contraire ne soit apportée.

Comme nous venons de l'évoquer, la population des Îles-de-la-Madeleine ne dépasse pas les 14 000 habitants, répartie sur une superficie habitable de 140 km<sup>2</sup> (Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, 2011). Notons que près de 200 km<sup>2</sup> du territoire

des îles est inoccupé, car il est essentiellement constitué de lagunes et de cordons dunaires (Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, 2011).

Le budget d'une municipalité de moins de 14 000 habitants n'est pas très élevé alors que le « [t]erritoire exigu et fragile [...] regorge de particularités » et nécessite des interventions adaptées pour pouvoir le protéger (Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, 2008, p. 19). C'est ainsi que la municipalité, à l'intérieur de son plan de développement 2008-2012, s'est donné parmi ses mandats principaux la préservation du milieu physique . Cette préservation du milieu physique passe entre autres par l'adoption « d'un schéma d'aménagement révisé et la mise en place d'un zonage tenant compte tout autant des critères de conservation, du potentiel des sols ainsi que des usages » et aussi « [e]n mettant en place des mécanismes et des outils d'information et de consultation visant l'encadrement de l'implantation et du déploiement d'infrastructures, d'équipements et d'activités sur le territoire » physique (Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, 2008, p. 19).

### **4.3 Les ministères**

Plusieurs ministères provinciaux et fédéraux sont directement concernés par la question environnementale et celle de l'érosion. Parmi ceux-ci, certains sont présents physiquement sur le territoire, alors que d'autres entretiennent des liens plus ou moins étroits avec les acteurs locaux des Îles-de-la-Madeleine. Bien que nous pencherons sur la question plus en détail dans notre analyse, il nous semble important ici de tracer un portrait global du statut de chacun des ministères concernés par notre problématique.

**Tableau 4 – Portrait des ministères concernés par l'érosion aux Îles**

Ministère	Présence sur le territoire	Mandat / mission
Transports Québec (MTQ)	Oui	« Le ministère des Transports du Québec (MTQ) a pour mission d'assurer, sur tout le territoire, la mobilité des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement durable du Québec » (source : site du MTQ). Le MTQ est très concerné et impliqué par l'érosion côtière principalement en raison de sa responsabilité de la route 199 qui assure le lien entre les différentes îles et qui est constamment menacée par l'érosion.
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (provincial)	Oui	« Assurer la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité pour améliorer la qualité des milieux de vie des citoyens » (source : site du MDDEP).
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (provincial)	Non	La mission du MRFN est subdivisée par ressources, mais la mission du secteur des opérations régionales est celle qui concerne le plus le territoire des Îles-de-la-Madeleine. « Le Secteur des opérations régionales a pour mandat d'implanter et d'assurer la mise en œuvre de la gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire (GIRRNT), soit de l'ensemble des domaines d'activités du Ministère : énergie, faune, forêts, mines, et territoire » (source : site du MRNF).
Pêches et Océans Canada	Oui	« Pêches et Océans Canada a joué et continue de jouer un rôle important sur les plans historique, économique et culturel dans l'évolution et la croissance du Canada en tant que nation. Pêches et Océans Canada (MPO) assume le principal rôle lorsqu'il s'agit de gérer la pêche et de protéger les étendues d'eau du Canada » (source : site de POC). L'importance de POC dans la problématique de l'érosion est cruciale en raison de sa responsabilité dans la gestion des ports et des quais.
Ministère de la Sécurité publique	Non	« Par son rôle au sein de l'appareil gouvernemental, le ministère de la Sécurité publique (MSP) est appelé à diminuer la vulnérabilité des Québécoises et des Québécois notamment face aux risques liés à la criminalité et aux sinistres. Pour ce faire, quelque 4 500 personnes s'activent à la réalisation de sa mission » (source : site du MSP). Le MSP est très concerné par la problématique de l'érosion côtière, car c'est ce ministère provincial qui déclare les maisons touchées par l'érosion en imminence de danger et qui supporte et les citoyens concernés dans les démarches de relocalisation ou de déménagement.

#### **4.4 Les organismes en environnement**

Outre la municipalité et certains ministères, il y a également différents organismes qui travaillent sur les problématiques environnementales aux Îles-de-la-Madeleine et qu'il est important de présenter pour bien comprendre et analyser la dynamique locale.

##### **4.4.1 Attention FragÎles**

Attention FragÎles fut le premier organisme à vocation environnementale sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine. Né d'un mouvement citoyen, Attention FragÎle a comme objectif de rallier la population, les acteurs du développement et les visiteurs autour de trois grands thèmes soit le développement, la consommation et l'environnement (Attention FragÎles, 2010, p. 1). Si, à ses débuts, Attention FragÎles avait une approche tournée vers la conservation de l'environnement et particulièrement des espèces en danger, la mission de l'organisme a changé au cours des dernières années. En effet, l'organisme a décidé de mettre « l'humain au centre de ses actions » et ainsi de travailler avec la population (Attention FragÎles, 2010, p. 3). Bien qu'Attention FragÎles représente le premier organisme en environnement aux Îles-de-la-Madeleine, il n'est plus le seul à oeuvrer sur le territoire aujourd'hui.

Le budget de l'organisme provient principalement du financement par projet qui provient de différents bailleurs de fonds du secteur public, au niveau fédéral et provincial, et également du secteur privé, tels que Mountain Equipment Coop, qui finance en partie certains projets de restauration et de conservation. Aucun financement statutaire n'est assuré pour l'organisme, ce qui lui confère un statut précaire, mais qui, d'un autre côté,

lui donne une relative liberté et lui permet de prendre position (E5, Q1). Cette liberté d'action a contribué à mettre en relief le côté plus activiste de l'organisme au fil des années, mais c'est un peu moins le cas aujourd'hui avec les nouvelles orientations que l'organisme a pris visant à intégrer le citoyen au coeur de ses actions (E4, Q5) (E4, Q5) (E6, Q6).

#### **4.4.2 Le Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine**

Le comité Zone d'Intervention prioritaire (ZIP) des Îles-de-la-Madeleine fait partie d'un réseau Québécois de 14 comités ZIP situé dans le golfe, l'estuaire et le fleuve St-Laurent (Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine, 2010). Ces organismes ont comme mandat de faire de la concertation en matière environnementale dans le but « de promouvoir la connaissance du Saint-Laurent et de favoriser des initiatives locales de protection, de restauration, de conservation et de mise en valeur des usages et des ressources de ce dernier » (Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine, 2010, p. 5).

Le comité existe officiellement depuis 1999 et s'implique dans différentes initiatives, dont celle de la coordination des comités de gestion intégrée, projet qui vise à favoriser l'implication de la population et des usagers dans la gestion des différents bassins des Îles-de-la-Madeleine (Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine, 2009, p. 3).

Contrairement à Attention FragÎles, le comité ZIP n'a pas la possibilité de prendre position dans un dossier environnemental, ou autre, comme celui de l'exploitation

pétrolière par exemple (E5). Étant un organisme de concertation, le comité a plutôt comme mandat d'asseoir les différents acteurs à une même table dans le but de discuter et de trouver un point d'entente. C'est ce qui fait dire à un des répondants que « le mode de fonctionnement et la philosophie des deux organismes [le comité ZIP et Attention Fragîles] sont complètement différents (E4, Q5). Bien qu'au départ l'organisme des îles à dû composer avec un budget inférieur à ceux des autres comités, le travail et les efforts de l'organisme ont été reconnus et alors qu'il obtient aujourd'hui un financement à la hauteur de ses pairs. Toutefois, ce financement, à l'origine statutaire, est devenu de plus en plus difficile à obtenir. À partir de l'année 2011, chacun des comités ZIP doit ainsi signer une entente individuelle avec Environnement Canada et justifier, projet par projet, chacun des dollars qui seront versés. Ces projets doivent toucher directement la concertation ce qui pose problème pour le financement de tous les frais reliés à la gestion de l'organisme.

#### **4.4.3 La société de conservation**

La Société de conservation des Îles-de-la-Madeleine a vu le jour en 1997 grâce, entre autres, à la volonté des membres d'Attention Fragîles de créer un organisme voué à la conservation. La mission de l'organisme est « de protéger les sites naturels abritant des espèces et/ou des espaces d'intérêt écologique aux Iles-de-la-Madeleine, et de veiller au maintien ou au développement des activités humaines qui valorisent, sans la compromettre, la richesse du milieu naturel » (Société de conservation, 2004, p. 2).

Bien que l'organisme semble plutôt discret dans ses interventions, le rôle qu'il occupe est impossible à nier dans la préservation de l'environnement aux îles de la Madeleine. Participant aux différentes tables de concertation en environnement, il rédige également, de façon sporadique, des mémoires sur différents enjeux environnementaux qui touchent les îles de la Madeleine.

#### **4.4.4 Le GRE**

Le Groupe de référence en environnement (GRE)<sup>4</sup> est un comité qui réunit différentes instances et organismes locaux des îles de la Madeleine pour discuter des différents enjeux environnementaux présents sur le territoire. Ce comité est mené par le Conseil régional des Élus Gaspésie-Les Îles et permet d'assurer une présence au sein du CREGÎM par l'entremise d'un mandataire-conseil choisi au niveau local. Le GRE est le comité à l'origine du Plan stratégique d'Intervention en Environnement.

#### **4.4.5 Le CERMIM**

Le Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM) est un centre de recherche affilié à l'Université du Québec à Rimouski situé aux Îles-de-la-Madeleine. Travaillant principalement à promouvoir le développement durable des milieux insulaires et maritimes par la recherche et par la formation, le CERMIM se veut un agent de liaison entre la communauté scientifique et les institutions de gouvernance locales et régionales. C'est le CERMIM qui fut désigné, par l'entremise de la CRÉ, pour

---

<sup>4</sup> Bien que la date exacte de la naissance du GRE n'a pu être confirmée, sa création remonte approximativement à 2008.

élaborer le Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) du MRNF.

#### **4.5 Les démarches à caractère environnemental**

Il existe, sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine, différentes initiatives ou projets à caractère environnemental. Bien qu'il ne serait pas possible, ou même pertinent, de tous les énumérer dans le cadre de ce mémoire, nous en présentons ici quelques unes, soit celles qui possèdent des liens directs avec notre objet de recherche.

##### **4.5.1 Le PSIE**

Le Plan stratégique d'Intervention en Environnement (PSIE), comme nous l'avons mentionné précédemment, est une initiative du GRE. L'objectif de départ du PSIE était de « clarifier les mandats des acteurs locaux et régionaux en environnement et de faire le point sur le travail réalisé jusqu'à maintenant, en vue de mieux orienter et arrimer nos travaux dans l'avenir » (Groupe de référence en environnement, 2011, p. 1). Comme le GRE ne représente en fait qu'un regroupement d'organismes, le mandat de rédiger le PSIE a été donné à un des membres de ce groupe, soit Attention FragÎles.

Attention FragÎles a donc répertorié une liste des acteurs en environnement dans le but de clarifier le mandat de tout un chacun. Dans un second temps, Attention FragÎles a convoqué ces différents acteurs autour de table de concertation afin d'« élaborer un profil à jour du territoire des Îles-de-la-Madeleine » (Groupe de référence en environnement, 2011, p. 1). Ces rencontres étaient orientées pour permettre d'« [i]dentifier collectivement

les enjeux, les orientations et les objectifs prioritaires du milieu en matière d'environnement, dans une perspective de développement durable » (Groupe de référence en environnement, 2011, p. 1). Ce projet en est un de concertation où l'ensemble des acteurs oeuvrant dans le milieu de l'environnement était appelé à participer à ce projet collectif d'un plan stratégique.

#### **4.5.2 Le PRDIRT**

Le Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) est une initiative du Ministère des Ressources naturelles qui vise « à permettre aux régions de participer davantage au développement des ressources naturelles et du territoire en créant les conditions propices à la réalisation de projets mobilisateurs » (MRNF, 2010). Ce projet du MRNF se déploie donc dans l'ensemble des régions du Québec, et les Îles-de-la-Madeleine n'y font pas exception. Pour se faire, le MRNF a créé des Commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT), sous la responsabilité des Conférences régionales des Élus (CRÉ). Ces commissions doivent jouer le rôle « de catalyseur dans le développement régional » en élaborant un plan de développement intégré du territoire et en contribuant à son application (MRNF, 2010).

#### **4.5.3 La Tournée des cantons**

La Tournée des cantons est une initiative qui a vu le jour suite à un projet de l'organisme Attention Fragiles appelé « J'y mets mon grain de sable ». Ce projet vise principalement à faire de la restauration dunaire en réparant et en entretenant les capteurs de sable et en faisant de la plantation de foin de dune. Ce projet de grande envergure

nécessite beaucoup de main-d'oeuvre et c'est ainsi qu'Attention FragÎles a lancé un appel aux citoyens pour venir y participer. Cette opération se déroulait à l'automne 2010, dans des conditions climatiques plus ou moins favorables, et l'échange entre les scientifiques, les membres d'Attention FragÎles et la population était relativement difficile. D'un côté, les citoyens avaient beaucoup de questions à poser, mais de l'autre, les citoyens souhaitaient transmettre et partager des connaissances qu'ils avaient de leur milieu. C'est ainsi qu'est née l'idée d'organiser la Tournée des cantons sur l'érosion côtière, une activité qui permettrait d'échanger toute l'information disponible et de discuter sur l'enjeu important que représente l'érosion aux Îles de la Madeleine.

La formule de la Tournée des cantons, qui avait déjà été utilisée auparavant pour discuter de l'enjeu de la préservation du patrimoine bâti des îles de la Madeleine, fut ainsi retenue. Cette formule, bien qu'elle représente un travail colossal pour les organisateurs, comme l'expérience précédente l'avait démontrée, possède l'avantage d'être accessible pour tous les citoyens, alors que les rencontres se déplacent d'une fois à l'autre pour se rendre directement dans chacun des cantons.

La Tournée possédait deux objectifs principaux : relayer, de façon le plus accessible possible, l'information scientifique disponible et entendre ce que les citoyens ont à dire tout en les invitant à se questionner sur le rôle qu'ils ont à jouer dans la problématique de l'érosion côtière. En tout, c'est près de 300 citoyens qui ont assisté et participé à la Tournée des cantons. Sur ce nombre, près d'une centaine ont inscrit leur nom dans un registre dans le but d'éventuellement s'impliquer dans des comités locaux

ou parfois simplement pour recevoir de l'information et se tenir à jour sur la situation de l'érosion. Chacune des treize rencontres a donné lieu à des discussions animées alors que les organisateurs jouaient un rôle assez actif pour s'assurer que le plus de gens possible soient en mesure de donner leur opinion et aussi pour éviter que les commentaires ne tournent trop autour d'enjeux individuels.

Ce portait du territoire des Îles et des projets qui s'y déploient nous permet de mieux comprendre la multiplicité d'acteurs qui interagissent sur le territoire, mais aussi de voir comment s'arrime les interventions de chacun pour faire face à la problématique de l'érosion côtière.

## CHAPITRE 5

### Présentation des résultats

Ce chapitre se consacre aux résultats de notre recherche tirés de notre observation participante dans le cadre du Plan stratégique d'intervention en environnement (PSIE) et de la Tournée des cantons, ainsi que de nos entrevues réalisées avec dix répondants des Îles-de-la-Madeleine. Ces résultats sont regroupés sous cinq thèmes : les spécificités du territoire madelinot, des acteurs au vaste mandat, la gestion locale : confiance optimisme et réserve, participation et rôle du citoyen et, finalement, concertation et partenariat : retour sur les initiatives locales.

#### 5.1 Spécificités du territoire madelinot

Comme nous l'avons présenté dans le chapitre précédent, les îles de la Madeleine représentent à la fois une municipalité et un territoire avec des caractéristiques bien particulières. Ces caractéristiques sont loin d'être anodines dans la nature des problématiques environnementales et le contexte insulaire joue pour beaucoup dans la manière d'y faire face. Ainsi, il est aisé d'identifier des problèmes environnementaux qui n'affectent généralement pas le territoire québécois, mais qui, aux Îles-de-la-Madeleine, représentent des défis énormes. C'est ainsi que les répondants de nos entretiens ont mentionné une multitude de problèmes environnementaux qu'ils considéraient d'actualité pour les Îles-de-la-Madeleine : traitement des ordures et des matériaux usés (espace limité), l'exploration et l'exploitation pétrolière marine (qui représente une menace potentielle pour le secteur de la pêche, mais aussi l'environnement en général), l'approvisionnement en énergie (la centrale électrique actuelle fonctionne au mazout),

l'érosion côtière, la hausse du niveau marin, l'approvisionnement en eau potable, la circulation des véhicules motorisés (qui contribue à la dégradation et à l'érosion du sol), la préservation du couvert forestier (pour contrer les problèmes d'érosion), les espèces envahissantes (qui représentent un risque pour l'industrie de la pêche et de l'aquaculture), etc.

Cette difficile réalité de gérer de telles problématiques en contexte insulaire est très bien évoquée par les propos d'un des répondants :

Quand on est sur une île, on n'a pas d'arrière-pays, pas d'arrière-cours pour aller cacher nos affaires, on doit être capable donc, sur un même territoire, d'amalgamer tous les différents usages et tous les différents besoins, c'est ça qui est le principal défi. (E1, Q1)

Pour l'ensemble des personnes que nous avons rencontrées, il est clair que le territoire des Îles-de-la-Madeleine possède des caractéristiques uniques par rapport à l'ensemble de la province et même du pays. C'est ainsi que beaucoup de gens au niveau local, principalement dans les organismes environnementaux et au sein de la municipalité, consacrent une part de leur énergie à essayer de faire comprendre cette réalité aux instances provinciales et fédérales.

### **5.1.1 La région Gaspésie-les-Îles ou le refus de la réalité madelinienne**

Les caractéristiques géographiques des Îles-de-la-Madeleine sont différentes de celles de Gaspésie, tout comme le sont les problèmes environnementaux, alors que les Îles appartiennent bien à la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Nombreux commentaires ont été émis lors que nos entrevues à propos de l'incohérence que constitue

cette appartenance des Îles à la région de la Gaspésie. Que ce soit pour la gestion des terres publiques (E7, C25) ou pour la création d'un comité ZIP (E5, C11), les différents répondants ont soulevé le point que le découpage de la région ne semble pas avantageux pour les Îles. Pour certains, il est clair que cette situation n'est pas souhaitable : « Nous on est région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine qui n'a pas d'allure, ce serait même la sous-région des Îles-de-la-Madeleine. C'est un défi important ça, de se retrouver dans une région qui est plus ou moins adaptée » (E7, C24).

Un des répondants considère que cette situation contribue à entretenir une lutte perpétuelle des ressources entre la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine alors que les budgets disponibles sont déjà très limités (E5, C15). Il semble donc y avoir une certaine appréhension à ce que les problèmes environnementaux des Îles ne soient pas suffisamment considérés : « On fait notre possible là-dedans, mais c'est certain qu'on s'attend que les Îles aient leur juste part » (E5, C15). Comme nous y reviendrons plus en détail plus loin, cette situation fait en sorte que le budget consacré à l'environnement pour la région Gaspésie-les-Îles ne revient pas aux Îles-de-la-Madeleine, car le Conseil régional en environnement est situé en Gaspésie:

[...] le CREGIM, de par sa définition, couvre la Gaspésie et les Îles, mais dans les faits les dossiers d'environnement ici ne sont pas gérés par le CREGIM, le sont par Attention FragÎles, le sont par la ZIP, le sont par la municipalité, par la Société de conservation, et tout ça. Le CREGIM en a déjà beaucoup de couvrir le territoire Gaspésien, c'est déjà un défi et ils n'ont pas les budgets énormes non plus, donc dans les faits, les problématiques environnementales sont en très très très grande majorité prise en charge par les organismes locaux (E6, C3).

### 5.1.2 L'approche mur à mur

Un autre élément qui est souligné pour expliquer la difficulté de faire face à la gestion des problèmes environnementaux est l'approche rigide qu'ont les différents ministères et qui a été souligné par plusieurs répondants (E1, E5, E8, E9), et qu'un de ceux-ci a qualifié de l'approche « mur à mur » (E1). S'il est vrai que cette manière de faire est dorénavant moins bien vue et que l'on préconise davantage une approche concertée, dans les faits, les répondants ont mentionné que c'est bien souvent cette approche rigide qui prédomine : « Et quelque chose qu'on s'est aperçu dans le cadre du schéma d'aménagement qui est extrêmement frustrant, c'est qu'on applique encore aujourd'hui, malgré tous les beaux discours, on applique encore du mur à mur » (E1, C13).

En faisant référence au Schéma d'aménagement, ce répondant de la municipalité affirme qu'il n'y a pas beaucoup de place pour la négociation entre le palier local et provincial, car en vérité, ce sont les normes du second qui prédominent : « En fait la négociation c'était « mets ce que je te dis de mettre dans ton document pis tu vas l'avoir ton entrée en vigueur et si tu ne mets pas ça, mais on a un problème. Ce n'était même pas une négociation » (E1, C14).

Un autre répondant rattaché à la municipalité évoque également ce problème de manque d'adaptabilité des ministères alors qu'en 2005 et 2008, la municipalité fut confrontée à une réglementation provinciale qui ne lui permettait pas de mettre en application la résolution de protection de certains milieux écologiques en raison des

normes au niveau québécois. La municipalité avait le désir de protéger des milieux humides, mais comme ceux-ci ne répondaient pas à la législation provinciale, la municipalité a dû se battre.

Les milieux humides je pense que c'est un bon exemple, il y avait une réglementation provinciale qui ne faisait pas du tout ici, c'était les milieux humides de petite dimension, ça fait qu'il y aurait eu presque zéro pourcentage des milieux humides qui pouvaient être protégés (E8, C6).

Cela amène les acteurs à devoir travailler plus fort, voir même se battre, pour en arriver à faire appliquer une réglementation adaptée à leur territoire et à leur réalité.

Bien que ces commentaires proviennent de répondants rattachés à la municipalité, un répondant sans lien avec le municipal a également soulevé ce point. Ce citoyen impliqué dans les divers organismes environnementaux a participé au processus de construction de bassins d'épuration pour les eaux usées dans le secteur de Havre-aux-Maisons. Ayant eu la chance de se pencher sur le dossier, il a lui aussi mentionné que l'on ne tint pas réellement compte du milieu écologique en présence, et surtout, que l'on ignore les suggestions faites par des experts locaux. Au lieu de trouver des solutions adaptées, « on reproduisait un peu ce qui était fait sur le continent et c'est pas toujours des bonnes solutions pour les Îles » (E5, Q1).

Il semble ainsi admis pour plusieurs répondants rencontrés, que les ministères ne sont pas prêts à s'adapter aux différentes particularités du territoire : « Les ministères sont absents du territoire, voire loin de la compréhension du territoire lui-même. Il y a donc un décalage entre ce que l'on peut faire et ce que l'on est censé faire » (E4). Cela empêche

bien souvent une intervention appropriée face aux différentes problématiques environnementales sur le territoire.

Un exemple de cette rigidité nous a été donné par l'un des répondants de la municipalité qui a explicité le processus qui a conduit au nouveau schéma d'aménagement de la municipalité, qui visait à proposer un cadre mieux adapté aux différents problèmes associés à l'érosion côtière. C'est ainsi que les gens de la municipalité se sont vu refuser, à plusieurs reprises, le plan d'aménagement qu'ils avaient élaboré et qu'ils ont dû se battre pour faire-valoir à différents ministères provinciaux (MAMROT et MDDEP) que le territoire des Îles-de-la-Madeleine ne représentait pas un corridor riverain et que les différents problèmes associés aux lacs et rivières du Québec, les algues bleues par exemple, ne sont pas les mêmes qui affectent un territoire situé en plein coeur du golfe St-Laurent (E1, Q4).

Parfois ce sont même des lois et règlements qui visent à protéger l'environnement, les espèces menacées et leur habitat par exemple, mais qui, étant trop rigides et mal adaptés, ne favorisent pas du tout la préservation de l'environnement sur le territoire des Îles. Cette rigidité semble décourager les initiatives et projets en environnement, comme le commentaire d'un répondant l'évoque : « C'est pas évident avec les lois et règlements actuellement de faire du développement durable. C'est plus facile de dire que c'est trop compliqué et c'est plus facile de dire on continue à faire comme avant » (E2, Q2). Un deuxième abonde dans le même sens lorsqu'il mentionne combien il est difficile de mettre en place certaines initiatives qui viseraient à mieux protéger l'environnement

fragile des Îles. En effet, il mentionne qu'il est impossible d'utiliser le sable provenant du dragage des ports dans le but de contrer les effets dévastateurs de l'érosion côtière, sans avoir à payer une compensation au ministère de l'Environnement, alors que ces initiatives visent justement à protéger l'environnement.

La façon dont on perçoit l'environnement [le ministère] c'est des empêcheurs d'utiliser le sable de dragage pour le ramener près des côtes, faire des cordons de sable. Parce qu'à toutes les fois où l'on prélève du sable des fonds marins, il faut payer. Il faut soit payer en argent ou un dédommagement à la nature. [...] Oui dans les faits c'est ça. Il y a des trucs qui auraient peu d'impact et qui ne mériteraient pas un suivi bureaucratique comme ça. Je pense qu'il faut trouver un équilibre entre les deux (E3, Q2).

Cette situation démontre que l'ensemble des ministères n'en est pas encore arrivé à travailler de concert les uns avec les autres dans le but d'agir sur les problèmes environnementaux de manière globale. Il semble donc qu'il existe encore une attitude de rigidité de la part des ministères et que cela nuit à l'appréhension holiste des problématiques du territoire.

### **5.1.3 L'absence d'acteurs importants et la gestion des terres publiques**

L'emplacement géographique des Îles-de-la-Madeleine confère à ce petit archipel une situation bien particulière dont l'un des inconvénients majeurs est l'absence de certains acteurs, principalement au niveau du gouvernement provincial et, dans une moindre mesure, du gouvernement fédéral. Cette réalité représente un des grands défis auxquels la communauté des Îles-de-la-Madeleine doit faire face dans les différentes problématiques environnementales. Pratiquement tous les intervenants rencontrés lors des

entretiens ont mentionné cette situation qui leur impose d'immenses contraintes et qui limite souvent les actions qui pourraient être prises pour intervenir sur l'environnement.

L'absence du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) est sans contredit celle qui fut le plus souvent mentionnée, et fort probablement celle qui pose le plus problème pour le territoire des Îles-de-la-Madeleine. Les propos d'un des répondants rencontrés résumant bien ce que plusieurs nous ont dit au sujet du MRNF: « leur absence c'est flagrant puis c'est fâchant. Ils doivent être présents ici » (E2, Q4).

Cette absence est particulièrement flagrante parce que le MRNF est propriétaire de 30 % du territoire des Îles-de-la-Madeleine et qu'une grande portion de ce territoire représente des milieux dunaires extrêmement fragiles (E1, Q2). Dans un contexte d'érosion côtière grandissant, ce milieu dunaire nécessiterait donc une plus grande attention pour ne pas aggraver la dégradation qui est en cours. La circulation des VTT aggrave ce problème alors qu'une grande partie des terres où circulent illégalement ces véhicules appartiennent au MRNF et qu'aucun contrôle ne peut être exercé étant donné les effectifs totalement absents du territoire des Îles. La circulation des VTT est un des enjeux criants sur le territoire, comme nous avons pu le constater à l'intérieur de La Tournée des cantons, alors qu'une grande partie des citoyens présents ont mentionné leur inquiétude à ce propos. Un des répondants de nos entretiens s'est exprimé sur le sujet, en évoquant bien toute la complexité de la situation :

Un sujet qui est souvent, depuis des années, débattu aux Îles, c'est les pistes de VTT qui sont sur les dunes. Donc, comment gérer ça? La municipalité ou la MRC ne peut rien faire parce que ces terres-là

appartiennent au MRNF qui est absent du territoire. Donc qui peut faire quoi? On ne le sait pas (E4, Q2).

En plus d'être absent du territoire, soulignons également que le champ d'intervention du MRNF ne se situe généralement pas au niveau des milieux dunaires, ce qui laisse croire à un manque de compréhension des particularités d'un tel milieu et des enjeux qui y sont reliés. Effectivement, sur l'ensemble du territoire québécois, le MRNF s'occupe de gérer des portions de territoire qui sont, dans bien des cas, des ressources forestières. Comme le mentionne un de nos répondants, « Leur bureau est à Caplan, le bureau le plus proche. Et on ne se le cache pas, ce qu'il gère en Gaspésie, c'est la forêt. » (E2, Q4) La gestion de la forêt, tout comme celle des mines et de l'énergie, est effectivement bien différente de celle des milieux dunaires, car il n'y a pas de profits ou encore de redevances à tirer de cette ressource. Au contraire, ce sont plutôt des investissements que nécessitent ces milieux, alors que les retombées réelles de telles mesures préventives sont difficiles à évaluer :

Dans le cas de la gestion du territoire, il y a vraiment des grands bouts de territoire pour lesquels il n'y a pas de responsabilité et surtout pas de financement pour appuyer les travaux qui seraient faits pour le gérer. Et c'est des territoires qui sont essentiels, qui offrent des services écologiques essentiels à la survie et à la vie ici. Mais comme ils ne produisent pas de ressources naturelles comme telles, des ressources naturelles qui vont donner des redevances au gouvernement, il n'y pas de moyen de gestion. (E7, Q4)

Ici aujourd'hui les terres publiques, comme rien, c'est du sable, c'est des dunes. C'est parce qu'il faudrait que ça sonne de l'argent. Parce qu'ailleurs les terres publiques c'est de la forêt, c'est l'industrie au Québec. Ici les terres publiques y'a pas d'argent à faire avec ça, c'est une dépense, on ne la gère pas. De toute façon, c'est une dépense. C'est notre bouclier aussi. C'est là dessus qu'il faut miser (E2, C7).

Un répondant nous a même mentionné que l'exploitation des dernières carrières de sable des Îles avait été confiée à des entrepreneurs privés, alors même que la municipalité et la division régionale du MTQ avaient manifesté leur désir d'en être responsable :

E2, C9 : Le MRNF a confié la gestion de carrière de sable sur son territoire à des entrepreneurs privés alors que la municipalité et le MTQ se sont portés volontaire pour s'en occuper. Et le MRNF n'est aucunement présent pour contrôler les quantités exploitées.

Il nous a également été permis d'observer l'absence du MRNF lors des rencontres des tables sectorielles du PSIE. Sur trois rencontres sectorielles auxquelles nous avons pu assister et qui le concernaient, le MRNF n'a été présent qu'une seule fois, et par le biais d'une conférence téléphonique. Cette absence lors des rencontres sectorielles sur les thématiques « Risques climatiques locaux » et « Milieux humides et nappe phréatique » fut soulignée par l'ensemble des acteurs en présence. Les participants à ces rencontres soulignèrent également que personne de ce ministère n'était venu sur le terrain pour constater l'étendue des dégâts suite à la tempête du 21 décembre, alors que pour l'ensemble des Madelinots, cette tempête est considérée comme une des plus importantes des dernières années, avec des dégâts considérables à plusieurs niveaux. Si leur absence fut soulignée à deux reprises, il faut toutefois mentionner que leur participation téléphonique à la rencontre « Biodiversité du milieu terrestre » fut considérée comme très pertinente et que la majorité des acteurs en présence fut vraiment satisfaite de la contribution du MRNF pour l'avancement des connaissances dans ce dossier. Le fait que cette contribution du MRNF fut autant appréciée et profitable semble témoigner de la

nécessité d'une plus grande implication et de plus d'interactions entre ce ministère et les acteurs locaux à l'intérieur des différentes initiatives à caractères environnementales.

D'autres acteurs ont également manqué à l'appel lors de ces rencontres qui avaient comme mandat de créer un Plan stratégique d'intervention en environnement qui visait à l'ensemble des acteurs en environnement des Îles-de-la-Madeleine. C'est le cas pour le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et d'Environnement Canada. Contrairement au MRNF, le MDDEP possède un bureau aux Îles-de-la-Madeleine, mais cela n'a pas empêché ce ministère de s'abstenir de participer aux différentes rencontres. Et malgré la présence de son bureau sur le territoire des Îles, ce ministère est souvent considéré comme absent du territoire étant donné le rôle très limité que joue le bureau régional, alors qu'il ne possède qu'un seul employé avec un mandat bien précis (E2, Q4 / E6, Q5). C'est ainsi que malgré sa présence sur le territoire, le MDDEP n'a pas accepté de participer à aucune des rencontres du PSIE. La justification donnée pour expliquer cette absence est que la personne en poste n'avait pas le temps de participer à ce genre d'initiative et que cela était en dehors de son mandat. Un commentaire émis lors d'une des rencontres du PSIE, évoquant l'attitude du ministère en matière environnementale, a suscité l'approbation de l'ensemble des participants : « Le MDDEP, on ne les voit pas, mais c'est comme s'ils étaient la police » (Anonyme, tiré d'un Verbatim des rencontres du PSIE)

La dernière absence que nous avons constatée et qui nous a été mentionnée est celle du Conseil régional en Environnement. Bien que les reproches faits à cet acteur sont

moins importants et moins fréquents que ceux faits au MRNF et au MDDEP, l'absence de ce dernier fut tout de même soulignée par deux répondants à nos entretiens.

Mais moi je pense encore, pour finaliser ce point-là, en l'absence d'un conseil régional de l'environnement, on devrait avoir notre cote part minimalement pour le territoire des Îles. Je ne sais pas combien ça peut représenter d'argent. Mais ça, ça fait partie du même dossier, par extension sur le rôle du gouvernement par rapport au territoire. Et c'est là, comme je mentionnais tout à l'heure, que la municipalité doit, par défaut, assumer des responsabilités qui ne sont pas de son niveau (E9, Q7).

[l]e CREGIM, de par sa définition, couvre la Gaspésie et les Îles, mais dans les faits les dossiers d'environnement ici ne sont pas gérés par le CREGIM, ils le sont par Attention FragÎles, ils le sont par la ZIP, ils le sont par la municipalité, par la Société de conservation, et tout ça. Le CREGIM en a déjà beaucoup de couvrir le territoire Gaspésien, c'est déjà un défi et ils n'ont pas les budgets énormes non plus, donc dans les faits, les problématiques environnementales sont en très très très grande majorité prise en charge par les organismes locaux (E6).

Le fait que le Conseil régional en Environnement ne soit pas présent sur le territoire met principalement en relief l'incohérence, ou du moins l'inefficacité, de regrouper sous une même région administrative les deux territoires aussi différents et éloignés que représentent la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine, comme nous l'avions évoqué un peu plus tôt. Les propos de ces deux répondants ne nous ont pas semblé formulés comme des attaques visant directement le Conseil régional en Environnement, ce qui semblait parfois être le cas pour le MRNF, mais plutôt comme un constat désolant du manque de ressource d'un tel organisme qui n'a pas les moyens de prendre en charge les problèmes des Îles-de-la-Madeleine.

## 5.2 Des acteurs au vaste mandat

Cette absence de certains ministères ou instances régionales a donc un impact pour les acteurs locaux qui travaillent sur les différents enjeux environnements. Comme les propos de certains répondants le soulignent, cette absence est inévitablement compensée par d'autres paliers du gouvernement, local dans ce cas-ci, ou encore par des organismes locaux. Les propos d'un des répondants évoquent bien cette situation :

[...] le délestage du gouvernement envers les paliers locaux nous a amenés des responsabilités additionnelles à prendre par la force des choses » (E1, C5).

À cause aussi, à cause du très peu de présence des représentants ministériels de ces ministères-là ici, c'est sûr que ces organismes-là et la municipalité se trouvent à jouer un rôle démesuré, je veux dire avec pas toujours les moyens qu'il faudrait, mais il se fait quand même beaucoup de travail (E6, Q5).

C'est dans cette optique que nous nous sommes penchés sur le rôle que joue la municipalité et les différents organismes environnementaux.

### 5.2.1 Le rôle de la municipalité

Comme nous l'avons mentionné précédemment, la municipalité des Îles-de-la-Madeleine représente une petite localité avec peu de moyens et aux prises avec des problématiques environnementales importantes. Les propos d'un des répondants résument bien cette réalité qui se manifeste sous différentes facettes.

Au niveau de la municipalité, on est 13 000 habitants, c'est pas des gros revenus. Énormément de problèmes. C'est comme un petit pays ici, avec des frontières qui sont difficiles à défendre. Pis peu d'argent, peu de budgets. Comment est-ce qu'on peut dire ça ...? Réaliser un projet aux Îles c'est compliqué parce que tout coûte plus cher pis les

programmes de subventions ne sont pas nécessairement adaptés à l'insularité. L'insularité, il y a un coût à ça, pis ça, c'est pas évident (E2, Q3).

En ce sens, l'absence marquée de certains acteurs sur le territoire représente un défi énorme pour la municipalité. Comme plusieurs problématiques d'ordre environnementales ne peuvent tout simplement pas être ignorées, comme c'est le cas avec l'érosion côtière, la municipalité se voit donc contrainte d'agir. Cette situation l'amène à prendre des responsabilités qui, en théorie, ne lui reviendraient pas. Plusieurs répondants ont évoqué cette situation.

Donc les enjeux environnementaux, même si à priori on pourrait penser que ce sont le ministère de l'Environnement, les pouvoirs publics supérieurs, qui sont, peut-être pas les maîtres d'oeuvre, mais disons les gardiens, le plus souvent c'est la gouvernance locale qui doit s'y mêler. Alors, nos défis sont ceux-là, de la vulnérabilité très importante de l'environnement, l'érosion des berges à l'évidence (E9, Q1).

Présentement, il y a beaucoup de responsabilités qui sont délestées à la MRC agglomération des Îles, mais sans en avoir les outils, notamment financiers ou de pouvoir effectif, d'autorité légale pour intervenir (E4, Q2).

[...] il y a la municipalité qui, forcément ici, joue un rôle majeur surtout en l'absence des gouvernements, des ministères [...] l'environnement n'est pas complètement absent, mais il y a juste une personne, d'un mandat bien bien précis et qui peut pas s'en sortir de ce mandat précis (E6, Q5).

Pour les acteurs locaux, et principalement ceux de la municipalité, cette absence est une réalité avec laquelle ils doivent composer. C'est donc dans ce contexte que la municipalité des Îles-de-la-Madeleine travaille particulièrement fort sur différents dossiers relatifs aux problématiques environnementales, et particulièrement dans le dossier de l'érosion côtière. En ce sens, soulignons que la municipalité a su se démarquer quant à sa manière d'aborder cette problématique de l'érosion côtière. Considérée visionnaire dans sa manière d'aborder l'effritement de son territoire, la municipalité s'est vu décerner, en février 2011, un prix par le Ministère de la Sécurité publique (MSP) qui se veut une « reconnaissance de l'esprit d'initiative et de la gestion responsable des risques démontrés lors de la réalisation d'un plan directeur d'intervention en matière d'érosion des berges » (Ministère de la Sécurité Publique, 2011). Ce plan d'aménagement comporte ainsi des normes avant-gardistes dépassant celles imposées à l'ensemble du territoire québécois, dans le but d'assurer un développement cohérent à la réalité de l'environnement du territoire madelinot.

Comme nous l'explique un répondant rattaché à la municipalité, la stratégie mise de l'avant est donc celle de travailler avec le plus grand nombre d'acteurs possible, même si cela représente un très grand défi. Dans le cas de l'érosion, l'objectif est donc de rallier le plus tôt possible, le plus d'acteurs concernés par la problématique, dans le but d'anticiper des confrontations ultérieures.

Alors, on travaille en fait avec le plus grand nombre de personnes de bonne volonté qui peuvent avoir un mot à dire, que ce soit pour bonifier les travaux. Même la Sûreté du Québec est là-dedans [...]. Des gens qui peuvent soit être des alliés, objectif de la démarche, ou d'éventuel, entre guillemets, adversaires d'une démarche de

protection, de mise en valeur. Aussi bien les avoir à table au moment où on en discute que d'avoir des débats par la suite avec eux (E9, Q2).

Cette volonté de travailler avec un ensemble d'acteurs se concrétise particulièrement dans les liens qu'entretient la municipalité avec les organismes environnementaux locaux. Ces relations sont effectivement considérées comme bonnes, autant du côté de la municipalité (E1, E9) que du côté des organismes (E7, E8). Ainsi, la municipalité n'hésite pas à demander conseil à Attention Fragîles ou encore au Comité ZIP lorsque cela est jugé pertinent (E9, Q5) et Attention Fragîles n'hésite pas non plus à offrir son expertise à la municipalité lorsqu'il le juge pertinent.

### **5.2.2 L'importance des organismes locaux**

Les organismes environnementaux représentent une autre catégorie d'acteurs impliquée dans le traitement des enjeux environnementaux et qui travaillent entre autres pour pallier l'absence de certains ministères, bien qu'ils n'ont pas non plus les moyens ni le mandat de jouer pleinement ce rôle. Dans le cadre de notre observation terrain et des entretiens que nous avons réalisés, nous avons rencontré et côtoyé différentes personnes gravitant autour des principaux organismes environnementaux présents aux Îles-de-la-Madeleine. Nous avons également rencontré des acteurs qui connaissent et qui ont des liens avec ces organismes. Pour tous, ces organismes ont un rôle indéniable à jouer, bien que chacun ne possède pas exactement la même vision de ce rôle.

Parmi les commentaires que nous avons le plus souvent entendus en ce qui a trait aux rôles des organismes environnementaux, et plus particulièrement d'Attention

Fragîles, c'est que ceux-ci « remplacent » les ministères et instances régionales absents sur le territoire, en ce sens qu'ils s'acquittent de certaines tâches de ceux-ci. Si le rôle conventionnel des organismes en environnement tourne autour de la prévention, de l'éducation et de la sensibilisation, on peut dire que les organismes environnementaux aux Îles-de-la-Madeleine, de par le contexte, en sont arrivés à dépasser ce mandat. C'est probablement un peu moins vrai pour le Comité ZIP, qui fait partie d'un réseau de treize autres comités et dont le mandat est plus circonscrit (E6, Q5), mais c'est du moins le cas pour Attention Fragîles qui possède une charte d'action très large (E5): « Le MRNF n'est pas du tout présent ici. Donc, Attention Fragîles, c'est sûr que c'est l'organisme incontournable. Si on ne l'avait pas, je pense qu'on en manquerait des grands bouts » (E6, Q5).

Cette suppléance du MRNF par Attention Fragîles passe entre autres, et principalement par la restauration et la protection de dunes menacées par l'érosion côtière. L'organisme a effectivement créé un projet nommé « J'y mets mon grain de sable » qui vise à lutter contre l'érosion côtière en milieu dunaire, en invitant la population à participer à la reconstruction et à la protection des dunes. Cette initiative a pour objectif de préserver les milieux dunaires qui, autrement, ne recevraient aucune intervention de protection et de restauration. Pour un des répondants que nous avons rencontrés, il est évident que cette tâche, bien qu'il considère qu'elle soit correctement exécutée par l'organisme, ne devrait pas revenir à un organisme, mais plutôt au ministère responsable de ces terres.

Faire de la restauration, c'est qui qui fait de la restauration ici? C'est un organisme à but non lucratif qui crève de la faim, qui a du mal à

justifier des subventions, qui joue le rôle d'un ministère. Je trouve ça un peu déplorable. Il ne joue pas juste le rôle d'un ministère, il joue le rôle de deux ministères absents, l'autre étant presque absent, qui est le MDDEP qui a juste une ressource aux Îles (E2, Q4).

Toutefois, pour un autre répondant, cette situation ne pose pas de problème en soi, dans la mesure où Attention Fragîles joue bien ce rôle de protection des dunes. C'est ainsi qu'il pose une question à laquelle il répond lui-même : « Qui protègent les Îles? Qui protègent d'autres infrastructures? Je pense qu'Attention Fragîles s'en occupe bien » (E3, Q2).

Pour un autre répondant travaillant pour la municipalité, il lui apparaît qu'Attention Fragîle joue le rôle du Conseil régional de l'environnement, cet organisme qui ne possède aucun bureau aux Îles-de-la-Madeleine : « Attention Fragîles me semble, jusqu'à un certain point, ou s'il ne le prend pas, nous on voit ça un peu comme ça, on a l'impression que c'est notre conseil régional de l'environnement » (E9, Q5).

Malgré que beaucoup d'effort soit mis sur différents projets de terrain, le volet voué à l'éducation et à la sensibilisation est quand même très présent chez ces organismes. La grande majorité des répondants rencontrés ont fait allusion à cette fonction essentielle des organismes que représentent la sensibilisation et l'éducation. Comme un des répondants l'affirme, « le rôle de sensibiliser, c'est des organismes avec peu de moyens, ce qu'ils font de mieux avec les moyens qu'ils ont c'est la sensibilisation (E3, Q6). Et ce rôle, comme tous semblent en convenir, ils le jouent bien: « ils font un

travail extraordinaire par exemple dans la sensibilisation de la population, voire des touristes souvent, en ce qui concerne l'érosion côtière, en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles aussi » (E4, Q5).

Pourtant, pour un autre des répondants, il ne va pas de soi que les organismes environnementaux fassent autant de travail de terrain qu'ils ne le font actuellement, car leur véritable rôle devrait se situer au niveau de la sensibilisation et de l'éducation :

Le rôle qu'ils [les organismes environnementaux] jouent présentement, je l'ai abordé tantôt, ils couvrent très large et ils prennent l'espace laissé disponible. Ils jouent le rôle de l'absent, des absents. Le rôle qu'ils pourraient jouer, qu'ils devraient jouer, serait plus lié à la sensibilisation, les espèces menacées (E2, Q5).

Ce que dénonce ce répondant en fait, ce n'est pas le travail que font les organismes, mais plutôt les trop nombreux obstacles auxquels ils doivent faire face pour effectuer leur travail qui vise à mieux préserver l'environnement.

### **5.2.3 Les obstacles et défis**

Bien que la municipalité et les organismes fassent un travail considérable pour l'environnement, différents obstacles viennent leur mettre des bâtons dans les roues. Un de ces obstacles nous a été évoqué en lien avec la lourdeur administrative et la rigidité du mode de fonctionnement des ministères et de la bureaucratie gouvernementale. Pour la municipalité qui doit souvent faire affaire avec les ministères afin de faire avancer certains dossiers, le manque de communication et la structure bureaucratique ralentissent souvent le travail de la municipalité.

[I]l y a de la compétence, de la créativité, il y a beaucoup d'éléments positifs, mais le problème de gouvernance est quand même réel. Ça nous aide pas, ça aide pas un milieu comme le notre lorsqu'on doit passer par trois ministères pour avoir une réponse ou quand on appelle un ministère et qu'on a tout simplement pas de réponse, ou quand on nous soumet les problèmes sans jamais nous proposer de solution, ou quand sans nous aider financièrement ou techniquement à résoudre des problèmes (Q2, E9).

Dans certains cas, cette rigidité laisse croire que les gouvernements ne sont pas ouverts à négocier avec le palier régional. Un répondant de la municipalité a évoqué cette situation lors du processus qui a conduit au nouveau schéma d'aménagement de la municipalité.

« [...] pour que le schéma d'aménagement [...] entre en vigueur, ça doit avoir l'approbation du ministre des Affaires municipales. On avait l'impression, un moment donné [...] j'avais tout le temps eu l'impression que c'était de la négociation entre le local et le gouvernement pour en arriver à un terrain d'entente, mais on s'est aperçu assez rapidement, moi le premier, que ce n'était pas de la négociation» (E1, Q4).

Nous avons également constaté un autre obstacle majeur à la plus grande participation du local, soit celui du financement. Que se soit au niveau de la municipalité ou des organismes en environnement, les sommes nécessaires à la protection de l'environnement, et particulièrement celles liées à la lutte contre l'érosion côtière, dépassent largement les budgets actuellement alloués. À propos du financement des organismes environnementaux, un des répondants s'exprime ainsi:

Moi je pense que ces organismes-là ont des budgets ridicules, ils vont faire un million de fois plus de travail que d'autres ministères vont faire avec beaucoup plus de budgets, beaucoup plus de moyens. Pis ça

fait leur affaire de délester ça (...) mais ça, c'est pas rien que dans le domaine environnemental, c'est dans tous les domaines (E1, Q5).

Et bien que quelques-uns des répondants ont souligné que la reconnaissance des organismes environnementaux se fait de plus en plus auprès du gouvernement provincial et fédéral, l'aide financière pour appuyer les travaux ne semble pas venir pas pour autant :

C'est un mécanisme qui fait que le gouvernement, quand tu vas les rencontrer, ils disent toujours vous êtes nos partenaires privilégiés, vous faites du beau travail. Mais on le sait qu'on fait du beau travail, on en fait dix fois plus qu'eux autres avec le même argent, on est sur place et on sait comment ça marche, on sait comment le milieu fonctionne, on sait qui aller chercher pour telle et telle chose, donc ça va beaucoup plus vite dès qu'on parle d'un aspect communautaire d'un projet, c'est certain qu'on est très bien placé pour faire ça. Mais malgré toute cette reconnaissance-là, l'argent ne suit pas. C'est la difficulté qu'ont les organismes en ce moment, au Québec et ailleurs (E5, Q5).

Les propos de ce même répondant expliquent que cette situation va en s'aggravant :

Le financement, ça, c'est la question de base, les organismes en environnement. Ça revient un petit peu à ce que je disais tantôt, quand on a pu aller chercher un organisme qui avait un petit financement statutaire, comme les ZIP avaient [...]. C'est certain que ça donne une base qui permet de ne pas passer ton temps à chercher de l'argent pour payer ton loyer, donc ça, c'est très fatigant, et c'est ce que vit Attention Fragîles. Ils ont reçu un petit quelque chose du CRCDD [Conseil régional de concertation et de développement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine] mais je pense qu'ils ne l'ont plus. C'est ce que vit la ZIP, c'est ce que vit la Société de conservation des Îles, c'est un petit peu le problème de tous ces organismes-là, mais ça fait tellement longtemps qu'on vit comme ça, et qu'on demande du financement et une sorte de reconnaissance [...]. Pis quand on parle de ça, on dit « comptez-vous chanceux ». Quand on regarde en ce moment ce qui se passe de tous les comités qui étaient en charge du St-Laurent dans les maritimes aussi avec le gouvernement fédéral, c'est plutôt l'inverse, tout le monde a perdu son financement, les

quelques organismes qui avaient des financements de bases » (E5, Q5).

Donc, les acteurs qui sont délégués pour gérer les problèmes n'ont pas toujours les moyens pour le faire, et ceux qui le font de leur propre chef, encore moins. Les propos d'un des répondants de la municipalité illustrent bien cette situation :

Pour illustrer que, pour la municipalité, ce genre de problème là de gouvernance, ça nous affecte beaucoup, c'est un gros défi. En fait, c'est tout le délestage de l'appareil gouvernemental. On revendique souvent la décentralisation sauf que, ce qu'on se rend compte avec le temps, c'est qu'on a décentralisé les problèmes, et on n'a pas décentralisé les solutions pis l'aide et les ressources financières et techniques pour nous aider à régler les problèmes. (E1, Q2)

Ces propos laissent entendre que si la décentralisation peut être perçue de manière plutôt positive, celle-ci peut aussi être problématique lorsqu'elle relègue les problèmes à des catégories d'acteurs qui n'ont pas les moyens financiers, et parfois même techniques, d'agir.

### **5.3 Gestion locale : confiance, optimisme et réserves**

Malgré cette absence marquée de certains acteurs, le manque d'adaptation de certaines instances aux particularités du territoire, et les défis énormes qui guettent le territoire madelinot, l'ensemble des répondants rencontrés ont une vision assez optimiste de ce qui se passe au niveau local dans les différentes problématiques environnementales, sans toutefois tomber dans une vision idyllique de la situation.

### 5.3.1 Une conscientisation toujours croissante

Plusieurs répondants considèrent que malgré l'absence de certains ministères et le manque de ressources, les Îles-de-la-Madeleine s'en sortent bien au niveau du traitement des problèmes environnementaux qui sévissent sur le territoire (E3, C7 / E6, C17 / E7, C7). Cette vision positive se base sur différents facteurs, dont celui de la conscientisation toujours croissante de la population. Plusieurs des répondants ont souligné cet élément (E4, C16 / E5, C2 / E5, C31 / E5, C32 / E6, C14 / V10, C12 ), et la popularité de la Tournée des cantons vient appuyer cette perception.

En ce sens, il est plutôt récent que les gens impliqués en environnement, particulièrement ceux associés à Attention Fragiles, aient bonne réputation. Il y a une génération à peine, la question environnementale ne suscitait définitivement pas autant l'adhésion qu'aujourd'hui, ce qui n'est pas tellement différent d'ailleurs au Québec selon un des répondants:

Il y a un temps où est-ce que tous ceux qui étaient en environnement étaient vus comme des empêcheurs [...] pis des gens qui avaient toujours le doigt sur le problème. Encore là, ça ne devait pas seulement être ici, je veux dire, la perception des dossiers environnementaux a évolué partout dans le monde, partout au Québec, incluant les Îles (E6, C14).

Cette conscientisation croissante s'explique principalement par tout ce qui a pu être fait au niveau de l'éducation, comme les propos d'un répondant l'évoquent : « C'est incroyable, le temps, tout ce qu'on a réussi à récupérer, qu'on a permis de mettre en place, par l'éducation, surtout depuis que le CÉGEP est là, depuis le début des années 80 » (E5, C31).

### 5.3.2 La proximité des acteurs locaux

Cette perception positive s'appuie également sur la proximité et la collaboration des différents acteurs oeuvrant dans le domaine de l'environnement sur le territoire des Îles (E1, C7 / E2, C6 / E8, C19 / E9, C8). Comme le territoire est petit et isolé par rapport au reste de la province, cela fait en sorte que les gens se connaissent beaucoup entre eux, et particulièrement ceux qui sont appelés à travailler sur des dossiers communs, comme en environnement par exemple. Les propos d'un répondant de la municipalité évoquent bien cette situation :

Je pense qu'il y a ici une bonne gouvernance locale, il y a aussi beaucoup d'implication du milieu par les différents organismes, il y a une bonne prise en charge par le milieu de certaines responsabilités, il y a de la compétence, de la créativité, il y a beaucoup d'éléments positifs [...] (E1, C7).

Cet élément est revenu à plusieurs reprises lors de nos entrevues, et c'est ce qu'un des répondants a qualifié de « capital social » (E4, C4) : « Aux Îles [...] on a un capital social qui est très important, le capital social étant les interactions, la richesse et l'intensité des interactions entre les acteurs locaux ». Selon ce que nous avons pu observer, et également grâce à ce que nous avons recueilli comme propos, c'est donc en partie grâce à ce capital social et à la proximité des individus que les dossiers en environnement sont traités de manière relativement efficace. Selon ce même répondant, c'est que la « structure organisationnelle de la collectivité permet de gérer l'environnement de façon concertée » (E4, C9).

Cette proximité permettrait une meilleure gestion des problèmes environnementaux en facilitant la concertation des différents acteurs sur le territoire :

Moi je pense qu'il y a beaucoup de concertation compte tenu qu'on est un petit territoire et c'est facile de se parler entre nous autres. Que ce soit Attention Fragîles ou le Comité ZIP, ils font en sorte qu'on parle, qu'on soulève les enjeux, qu'on parle des problématiques (E3, C6).

Ici il y a des interactions entre les acteurs, les organismes qui dépendent aussi des relations personnelles qu'il y a entre les individus. Donc c'est très facile de se concerter. On peut avoir des idées différentes, mais on peut en discuter et on le fait couramment et facilement par des réunions. (E4, C5)

Les Îles représentent un cas de bonne gestion parce que la petitesse de notre territoire et la proximité des acteurs permettent de discuter et de se concerter facilement (E10, C7).

Cela évoque la force et le dynamisme de ce petit milieu (E1, C24), qui s'appuie sur des liens tissés serrés (E9, C16).

### **5.3.3 Une vision partiellement discordante**

Toutefois, nous devons nuancer cette vision positive des répondants aux entretiens avec certains commentaires qui ont été recueillis à l'intérieur de la Tournée des cantons. Effectivement, plusieurs citoyens ont laissé sous-entendre que les ministères, chercheurs, comités et autres acteurs ne semblaient pas toujours travailler de concert les uns avec les autres. Bien que la plupart des citoyens soient tout à fait conscients que la problématique de l'érosion représente un enjeu complexe, certains commentaires reçus lors de la Tournée démontrent qu'ils ont souvent l'impression que le nombre impressionnant

d'intermédiaires reliés à ce dossier complexifie beaucoup les choses. Un des répondants rattachés au milieu économique a également soulevé ce problème, en affirmant que la municipalité pourrait mieux jouer son rôle de rassembleur en prenant le leadership dans le dossier de l'érosion, considérant que les Îles représentent en fait un petit village où il est « facile de se parler et de se concerter » (E3, C13).

Cependant, il faut mentionner que ces critiques étaient plus souvent dirigées envers les ministères qu'envers la municipalité. C'est le cas entre autres en ce qui a trait à la négligence de l'entretien des anciens quais qui, selon eux, a grandement contribué à l'érosion, ou encore envers le manque de communication des ministères entre eux ou avec la municipalité. En ce sens, mentionnons un commentaire récurrent lors des rencontres, soit l'incompréhension des citoyens face à la construction du CHSLD derrière l'Hôpital de Cap-aux-Meules, zone considérée extrêmement affectée par l'érosion. Actuellement, l'hôpital de Cap-aux-Meules est menacé par l'érosion, et la construction du CHSLD est prévue entre l'hôpital et la falaise. Pour la population, cette situation est totalement absurde, et bien que celle-ci soit consciente que cette décision ne relève pas de la municipalité, elle ne comprend pas pourquoi la municipalité n'agit par sur cette décision qui apparaît aux yeux de la grande majorité comme totalement absurde. Cela donne l'impression aux citoyens que le travail d'échange et de concertation n'existe pas réellement entre les ministères, qui détiennent le pouvoir décisionnel, et la municipalité qui détient une certaine expertise due à la connaissance de son territoire.

#### 5.4 Participation et rôle du citoyen

Comme plusieurs en ont fait le constat avant nous, la question de la participation citoyenne est un sujet qui n'est pas facile à appréhender. Bien qu'à la mode dans la littérature sur le développement durable et la gouvernance, son évaluation concrète reste difficile à faire. La participation citoyenne est une des préoccupations centrales de notre question de recherche et en ce sens, nous avons abordé et approfondi cette thématique avec l'ensemble des répondants aux entretiens.

Il nous a été permis de constater, au cours de notre recherche, que la participation citoyenne représente un idéal auquel tous adhèrent, mais dont tous n'ont pas la même conception. Ainsi, dans la grande majorité des cas, lorsque nous avons abordé la question de la participation citoyenne, les répondants ont orienté leurs réponses dans le sens de l'éducation et de la conscientisation.

Bien ... le rôle du citoyen, il doit être conscientisé, il doit s'informer, et il doit, d'une certaine façon, contribuer. Le citoyen a un rôle. Le citoyen d'ailleurs néglige souvent son rôle aussi (E1, Q9).

Ah!, il y aurait beaucoup de choses à dire. Mais bref, oui il y a beaucoup de choses qu'on pourrait faire auprès de la population, surtout de l'éducation. Je pense que les changements de cultures ne peuvent pas se produire du jour au lendemain, c'est des changements qui se font avec le temps par l'éducation (E4, Q10).

[...]c'est certain que l'éducation, c'est sûr que c'est un drôle de beau moyen pour que les citoyens soient de plus en plus éduqués et conscients là, mais c'est quasiment juste en science de la nature où il y a des cours en environnement (E5, C24).

### 5.4.1 L'importance de la participation citoyenne

Malgré cette perception parfois restreinte de la participation citoyenne, plusieurs répondants et plusieurs commentaires issus de la Tournée des cantons permettent de constater que la participation citoyenne représente pour plusieurs autre chose que la sensibilisation et l'éducation de la population. Il nous a en effet été permis de constater que, pour certains, la participation des citoyens représente également une plus grande inclusion dans les différentes démarches visant à mieux aborder les questions environnementales. En ce sens, un des répondants mentionne que «si on n'a pas la participation du citoyen, ça ne prendra pas forme sur le terrain, ça va être complètement inutile» (E1, C22), en parlant de différentes initiatives en environnement qui pourraient être mises en place. Dans un même ordre d'idée, un répondant met en garde contre toutes approches qui viseraient à gérer les problématiques environnementales en laissant le citoyen pour contre :

Bien regarde. Si je te présente ça, et je te dis, tu vas obéir, tu vas me demander pourquoi. Pourquoi tu as fait ça, d'où tu es parti? Tu vas poser beaucoup de questions. Mais si tu présentes ça et tu dis, ça se sont les règles que je voulais mettre sur pied, parce que (...). As-tu une opinion là-dessus? Ton approche, ça va être autre, ta réaction, c'est comme normal. On est tous des humains, on n'aime pas se faire imposer des affaires. Donc, voilà c'est ça un peu que je trouve dommage (E10, C14).

Un autre répondant souligne que cette nécessité d'inclure et de faire participer le citoyen est particulièrement importante dans un petit milieu comme celui des Îles:

« dans un milieu comme ici où toutes les interactions sont aussi présentes et la densité de population est assez grande, il faut que les gens participent. On sait qu'ici un mouvement qui commence se

propage assez facilement. Si s'en est un bon, ça va y aller, pis si s'en est un négatif ça peut aller dans le même sens, à la même vitesse » (E6, C12).

Les observations que nous avons faites et les commentaires que nous avons recueillis dans la Tournée des cantons témoignent également de la volonté des citoyens, du moins ceux qui ont participé à la démarche, d'être inclus dans les décisions relatives aux traitements des problématiques reliées à l'environnement. Car bien souvent, ces citoyens ont eu le sentiment d'être laissés pour compte dans les décisions qui touchent à l'environnement, et particulièrement celles liées à l'érosion côtière.

#### **5.4.2 Une participation insuffisante**

Et si plusieurs ont une vision très positive de la participation citoyenne, il n'en demeure pas moins que certains constats moins positifs sont faits sur l'état actuel de la situation aux Îles-de-la-Madeleine. En effet, plusieurs répondants ne semblent pas satisfaits de la participation citoyenne actuelle, car l'information ne circule pas suffisamment et il semble y avoir un manque d'éducation pour tout ce qui touche l'environnement.

Le premier rôle qu'il a le citoyen, c'est de se tenir informer, d'aller chercher l'information. Ça là-dessus, on a un problème. On peut faire des réunions d'information, mais il n'y a personne, ou ça dépend comment c'est amené, peut-être que le problème c'est nous autres aussi, peut-être qu'on ne sait pas comment l'amener, mais de façon générale, c'est difficile d'aller chercher le citoyen (E1, Q9).

Alors, ce n'est pas une question d'individu qui est méchant ou bon, c'est simplement qu'il y a un manque d'éducation éventuellement (E4, Q9).

Certains répondants ont également défendu l'idée que les citoyens n'occupaient pas l'espace qui leur revenait. Ils ont ainsi affirmé que les citoyens ne prenaient pas suffisamment leur place, voire qu'ils jouaient mal leur rôle.

Il a un rôle le citoyen d'aller chercher l'information, d'agir en conséquence. Et je ne dis pas que c'est nul parce que la Tournée des cantons a prouvé .... Sauf que les citoyens [...] on m'a rapporté des commentaires dans ces réunions là, on attend les solutions. Parlez-moi des solutions, pis amenez moi l'argent, pis amenez moi l'ingénieur, pis venez régler mon problème. Moi je pense que c'est une attitude à ne pas avoir (E1, C21).

Le citoyen est distrait, le citoyen s'amuse souvent. L'hiver c'est le temps où le citoyen aurait le plus de temps pour s'impliquer, mais c'est pas évident. Souvent ils s'amuse (E2, C14).

[...] dans la gestion des matières résiduelles, on a démantelé l'incinérateur, on a fait une douzaine de scénarios [...] on a fait une consultation là-dessus et les gens nous on dit c'est trop compliqué, on veut pas se poser la question, vous êtes là pour ça. Si on n'est pas content, on vous mettra à la porte. Et comment on fait pour leur dire « on voudrait au moins que vous soyez informé, on voudrait que vous soyez dans le coup » « OK d'accord, mais j'ai d'autres choses à faire (E9, C26).

Malgré tout, plusieurs des répondants (E1, Q6 / E4, Q10 / E1, Q1 / E5, Q10 ) nous ont mentionné que, la nouvelle génération, représentée entre autres par des jeunes de plus en plus scolarisés au niveau collégial et universitaire, mais aussi parfois par les jeunes du

primaire et du secondaire, est plus sensible à tout ce qui touche l'environnement et donc plus en mesure d'agir en conséquence, d'une meilleure préservation de celui-ci. Cet élément ramène au constat fait précédemment sur la vision optimiste des répondants.

Il y a une évolution qui est en train de se faire dans la communauté des Îles. Il y a une conscientisation, ou un niveau de conscientisation qui est vraiment différent entre les générations. Déjà, c'est un élément, l'aspect intergénérationnel. Il y a des générations qui par le fait qu'ils ont plus étudié, qui sont plus scolarisés, sont plus en mesure d'approprier les enjeux territoriaux. Ça veut pas dire que quelqu'un qui n'a pas étudié n'est pas en mesure de le faire, mais il y a une sensibilité envers une compréhension différente (E4, Q10).

#### **5.4.3 L'utopie de la participation**

Les résultats de notre recherche laissent également poindre une certaine utopie autour de la participation citoyenne. Bien que tous soient favorables à plus de participation, celle-ci semble très ardue à mettre en place et à réaliser. En recueillant à la fois les propos provenant d'acteurs directement impliqués dans le traitement des problématiques environnementales et ceux des citoyens, nous avons pu réaliser la difficulté qu'il y a de concilier les différentes visions des citoyens, et les interventions réalisées par les instances au pouvoir, que ce soient les ministères provinciaux, fédéraux ou encore la municipalité. C'est ainsi que nous avons constaté que la participation citoyenne représente en quelque sorte un projet rassembleur, mais très difficile à atteindre, surtout lorsque les objectifs sont ceux du contrôle citoyen, soit le plus haut niveau de participation citoyen de l'échelle de la participation de Mercier *et al.* (2009) ou de la négociation selon l'échelle de Beuret (2006). De plus, il est intéressant de voir à quel point il y a consensus autour de la participation citoyenne et de l'implication de la

population alors que celle-ci peut également être comprise comme une « justification du désengagement de l'État, du cantonnement de la société civile au rôle de « pompier social » ou environnemental laissant les secteurs solvables aux investissements privés » (Billé, 2006, p. 8).

Les raisons qui peuvent expliquer les difficultés d'atteindre une véritable participation citoyenne sont nombreuses. Mentionnons tout d'abord le manque de moyens financiers. Comme un des répondants l'a évoqué, il faut des moyens pour mettre en place des actions et des solutions revendiquées par les citoyens et les acteurs du territoire :

« C'est pas simple parce qu'on a des surcoûts qui sont liés à l'insularité pis ces surcoûts-là, comment on fait pour les calculer par rapport à une autre région? C'est pas simple, mais ça serait la seule avenue pour qu'on arrive à intégrer davantage le citoyen, c'est qu'on puisse aussi avoir des moyens, les moyens de nos ambitions » (E7, C27).

Et même si ce répondant concède qu'il serait vraiment laborieux de remettre la gestion des problèmes environnementaux à la population, le simple fait de financer adéquatement la municipalité par rapport à toutes ses responsabilités serait déjà un très grand pas pour favoriser la participation citoyenne: « C'est extrêmement difficile de penser que le contrôle pourrait être mis entre les mains du citoyen, mais au moins on pourrait donner un financement à la municipalité qui est conséquent avec les pouvoirs qui lui sont délégués » (E7, C23).

Il existe également des obstacles qui limitent l'appropriation des problèmes environnementaux par les citoyens. Un des répondants de la municipalité souligne qu'effectivement, les problématiques peuvent sembler rebutantes ou difficiles à appréhender pour quiconque ne se possède pas le bagage nécessaire:

« Des fois on ne parle pas le même langage, des fois c'est pas le bon ton, les gens ordinaires, encore là ce n'est pas péjoratif, mais des fois, ils ont moins d'éducation, moins de scolarité. Est-ce qu'ils sont capables de comprendre vraiment les enjeux? Est-ce qu'ils comprennent même notre discours? » (E1, C23).

Il nous a également été mentionné que la mobilisation et la participation se faisaient facilement lorsqu'il était question de sujets d'actualité, mais qu'en dehors de ces moments, il n'est pas évident d'aller chercher le citoyen.

« il y a aussi la question du manque de problème. Quand il n'y a pas de problème chaud qui mobilise les gens, il n'y a pas forcément d'intérêt non plus d'aller s'asseoir autour d'une table un mardi soir. C'est difficile de mobiliser les gens pour le bien commun. On pourrait le nommer comme ça, pour quelque chose qui ne les concerne pas personnellement » (E7, C19).

Cette réflexion a également été faite par un des répondants de la municipalité à propos des différentes consultations que cette dernière a organisées au courant des dernières années :

« Ce qu'on a vu, c'est peut-être la plus grande déception. S'il y avait matière à s'objecter, la mobilisation citoyenne était instantanée, c'était fantastique comment on pouvait rallier des gens autour de la préservation du statu quo, la défense des droits individuels, donc. Et curieusement, nous c'est arrivé dans des dossiers, on voulait défendre ce qu'on croyait être l'intérêt général et à long terme, il n'y a personne qui se déplaçait pour défendre ça. Mais on pouvait avoir un groupe de

50-100-125 personnes qui défendaient leur parcelle d'intérêt privé, et ça donnait l'image que la population était contre un projet et c'est arrivé» (E9, C25).

Ce qui amène ce deuxième répondant à se questionner sur une manière efficace d'amener les citoyens à se mobiliser et à participer également en dehors des moments forts de contestation. Certains répondants vont toutefois chercher les causes du manque de participation encore plus loin. L'argument qu'ils apportent est plus profond encore que le manque d'intérêt, ou le manque de connaissance, ce serait plutôt un problème systémique, alors que rien n'est fait, dans notre système politique, pour que l'on tienne compte des préoccupations et solutions des citoyens.

Il faudrait que les citoyens soient vraiment intégrés, mais c'est très difficile de voir comment les décisions pourraient venir de la base. Il faudrait avoir tout un système politique. Il n'existe pas un mécanisme de participation unique qui peut faire changer la manière de fonctionner en politique (E7, C21).

Ce même répondant argumente que même les gros mécanismes de consultation comme le BAPE ne sont pas en mesure de garantir l'intégration du citoyen dans les prises de décisions (E7, C22), ce qui n'encourage pas les gens à s'engager considérant qu'ils ne sont pas réellement écoutés.

Un répondant de la municipalité argumente dans le même sens lorsqu'il aborde la question des procédures du conseil municipal. Car bien que les citoyens soient invités à y assister, « [l]e mode de fonctionnement du conseil municipal ne permet pas aux citoyens de participer aux décisions » (E9, C26).

Si l'on se réfère à l'échelle de la participation que nous avons présentée dans notre chapitre consacré aux outils théoriques, l'éducation, ou encore l'information ne représente pas, à proprement parler, une forme de participation effective. Pour que participation des citoyens confère un véritable pouvoir, il doit y avoir, au minimum, une forme de partenariat entre les citoyens et l'autorité au pouvoir, autorité qui peut parfois prendre la forme d'un ministère fédéral, d'un ministère provincial, ou encore, de la municipalité. C'est dire que ce qui est considéré comme une véritable participation, qui donne une certaine forme de pouvoir, ne s'est pas encore concrétisé dans la population des Îles-de-la-Madeleine. On peut toutefois nuancer ce constat qui pourrait être perçu plutôt négativement en arguant que toutes formes de participation, que ce soit celle reliée au traitement des enjeux environnementaux ou autres, doivent tout de même s'appuyer sur un minimum d'éducation et de sensibilisation.

### **5.5 Concertation et partenariat : retour sur les initiatives locales**

La concertation et le partenariat représentent des éléments centraux de la gouvernance et plus particulièrement de la gouvernance locale en tant que dispositif de coordination des actions entre les acteurs. Notre observation participante sur le terrain nous a permis d'assister à certaines initiatives, dont le PSIE et la Tournée des cantons, qui visaient une plus grande concertation des acteurs du territoire, mais aussi de certains acteurs absents, sur différentes problématiques environnementales, dont celle de l'érosion côtière. Comme nous l'avons vu, ces initiatives provenaient d'organismes locaux, dans le but principal de coordonner les actions locales sur différents enjeux environnementaux.

### **5.5.1 Une concertation en progression**

La concertation et le développement de partenariat sont des approches qu'une grande majorité de répondants et de citoyens de la Tournée des cantons semblent préconiser pour tout ce qui touche l'environnement aux Îles. L'importance du Comité ZIP pour les Îles, dont le mandat premier est de faire de la concertation autour de différents projets de nature environnementale, témoigne de ce désir de faire collaborer le plus grand nombre d'acteurs possible pour en arriver à des interventions et des pratiques qui conviennent à une plus forte majorité. Un des répondants impliqués en environnement depuis plusieurs années nous a mentionné que, considérant l'intérêt croissant pour l'environnement aux Îles, il existe actuellement un contexte qu'il considère plus favorable à la concertation

Moi je trouve que ça a terriblement cheminé même si des fois on se demande si on ne recule pas concernant certains aspects, mais il y a de plus en plus de partenaires en environnement aux Îles. Il y a de plus en plus d'associés aussi si on veut, dans la population des gens qui sont plus conscientisés, qui veulent faire leur part. C'est sûr que c'est un contexte qui est de plus en plus favorable à la concertation. On parle de plus en plus de la concertation, il y a une vingtaine d'années, c'était difficile, la vision de la concertation était différente aussi (E5).

C'est dans ce contexte que l'on voit naître différentes initiatives, dont font partie le PSIE et la Tournée des cantons, qui visent à rassembler un maximum d'expertise pour agir sur l'environnement de manière plus cohérente et plus adéquate.

### **5.5.2 Retour sur le PSIE**

Comme nous l'avons présenté dans le chapitre 4, le Plan stratégique d'intervention en Environnement (PSIE) représente une initiative locale qui vise à

rassembler les acteurs concernés par les problématiques environnementales des Îles-de-la-Madeleine dans le but de créer un plan d'action commun pour mieux faire face aux nombreux défis écologiques des années à venir. Bien que nous n'ayons pu participer à l'ensemble de la démarche qui s'est échelonnée sur plusieurs mois, nous avons tout de même pu assister à la majorité des rencontres sectorielles, soit quatre sur cinq, qui se déroulaient au mois de janvier et février 2011. Nous avons constaté que ces rencontres ont donné lieu à des échanges intéressants avec différents acteurs qui se côtoient tous plus ou moins, de manière sporadique, mais qui se retrouvent rarement tous à une même table pour discuter d'une stratégie cohérente et commune en environnement.

Si l'on se rapporte au concept de la gouvernance locale, l'idée derrière le PSIE répond adéquatement à ses deux premiers principes, soit l'appréhension holiste et transversale des problématiques et le développement de partenariat entre les acteurs des différents secteurs (Juillet et Andrew, 1999, p. 78). Effectivement, les prétentions du PSIE visent à clarifier le mandat des acteurs locaux et régionaux en environnement dans le but d'arrimer les actions de tout un chacun. Pour ce qui est de la création de partenariat entre les acteurs de différents secteurs, nous avons pu observer que des contacts se sont créés entre différents ministères qui n'avaient pas tellement collaboré ensemble auparavant. C'est le cas pour le Ministère des Transports du Québec (MTQ), au niveau provincial, et Transport Canada, au niveau fédéral. Aussi surprenant que cela puisse paraître, une des rencontres du PSIE nous a permis de constater qu'il n'y avait aucune communication qui se faisait entre les représentants locaux de ces deux ministères qui travaillent sur des mandats semblables, mais sur des portions distinctes du territoire.

Évidemment, le MTQ et Transport Canada ne sont pas appelés à gérer les mêmes infrastructures (MTQ s'occupe de la route provinciale 199, alors que Transport Canada est responsable du port de Cap-aux-Meules), mais tous deux pourraient tirer profit d'une meilleure collaboration, et plus particulièrement le MTQ qui est toujours à la recherche de sable pour protéger ses infrastructures, alors que Transport Canada doit perpétuellement désensabler le port de Cap-aux-Meules pour assurer les allés et venues des bateaux.

Nous avons toutefois constaté qu'il existe également des absents lors de ces initiatives de concertation. Effectivement, certains ministères hésitent ou refusent de participer à ces initiatives locales, comme c'est le cas pour le MDDEP. Il nous apparaît très difficile de mettre en place des stratégies d'intervention sur le territoire alors que le ministère provincial de l'Environnement se refuse de collaborer aux initiatives locales. Au niveau d'Environnement Canada, la réponse fut semblable alors que l'on refusa d'assister aux rencontres. Par contre, le ministère fédéral alla un peu plus loin que le MDDEP alors qu'il se montra ouvert à commenter par courriel les résultats de la rencontre qui lui seraient transmis. Il faut toutefois admettre que ce n'est pas évident de créer une véritable dynamique de concertation lorsqu'une des parties limite son intervention à commenter le travail auquel il refuse de participer. C'est dire que cette initiative qui vise à concerter l'ensemble des acteurs concernés et impliqués par les problématiques environnementales se heurte au même problème que nous avons soulevé plus tôt, soit l'absence d'acteurs importants ou encore la peur de certains ministères de se compromettre en s'engageant dans les initiatives locales et dans les discussions sur le

sujet. Et s'il nous apparaît notable que le MRNF mette lui-même en branle une initiative qui vise la gestion intégrée des ressources du territoire (PRDIRT), il nous apparaît reprochable qu'il ne s'implique pas plus activement dans l'initiative locale du PSIE qui possède des ambitions communes.

### **5.5.3 Retour sur la Tournée des cantons**

La Tournée des cantons représente également un projet de concertation, mais à un autre niveau que celui du PSIE. Au lieu de viser le dialogue entre les instances, on vise plutôt à faire le pont entre les citoyens et les différentes instances. C'est un autre aspect de la concertation, tel que présenté par Pennanguer, qui vise à tirer profit de l'expertise citoyenne (Pennanguer, 2005, p. 93).

L'approche qu'a préconisée Attention Fragîles dans la Tournée des cantons se voulait accessible et abordable pour les citoyens, alors que toute la population était invitée à se présenter dans les rencontres pour s'exprimer sur le sujet de l'érosion. Bien sûr, il est parfois bien difficile de recruter les citoyens pour ce genre d'activités, mais le placement publicitaire sur les ondes de la radio communautaire aura permis d'atteindre beaucoup de gens. L'autre élément retenu fut surtout l'affichage dans des endroits clés tels les centres communautaires, les dépanneurs et les petits commerces. Il y eut également toute la couverture médiatique, par la présence entre autres de journaliste lors de certaines rencontres, qui aidèrent Attention Fragîles à rejoindre la population.

Comme le mentionne un des répondants de nos entretiens rattachés à la municipalité, « avec une initiative comme celle de la Tournée des cantons, on peut se rapprocher des gens. La Tournée avait une approche qui se voulait très près du citoyen en se déplaçant à l'intérieur même de chacun des cantons » (E9, C31). Un des répondants rattachés aux organismes environnementaux abonde dans le même sens : « La Tournée des cantons est un bon exemple de ce qui peut être fait pour aller plus en profondeur dans l'inclusion du citoyen » (E7, C17).

Les ambitions de cette initiative étaient grandes. La première est celle de transmettre les informations et connaissances qui concernent l'érosion, de manière générale, mais également en lien avec le territoire madelinot. De façon globale, on peut dire que cet objectif fut atteint. Ce premier temps des rencontres a véritablement permis aux citoyens de s'informer sur les différentes causes de l'érosion, ainsi que sur un éventail de solutions techniques qui existent pour tenter de limiter les répercussions négatives. Et grâce à la présence de différents acteurs du milieu, que l'on pense au maire, à l'aménagiste de la municipalité, ou encore au responsable du Ministère de Transport des Îles, plusieurs points et interrogations ont pu être éclaircis. C'est le cas entre autres pour tous les questionnements liés au sable employé par le MTQ pour protéger la route en différents endroits et qui, dans bien des cas, soulevait la controverse. En effet, pour plusieurs citoyens, cette pratique semblait absurde dans la mesure où le sable est inévitablement rejeté en mer dans un délai plus ou moins long, dépendamment des conditions météorologiques. Toutefois, les explications du responsable du MTQ ont permis de justifier ces interventions en expliquant que celles-ci coûtent peu cher, qu'elles

n'ont pas de répercussions néfastes comme c'est le cas avec l'enrochement et que ce sable provenant du dragage des ports serait rejeté en mer de toute façon. Cette justification a apaisé la crainte des citoyens de voir le MTQ prendre des décisions injustifiées et non durables. En ce sens, on peut affirmer que le premier objectif de la Tournée voué au volet éducatif fut dument rempli, bien que l'on ne contribue pas à donner plus de pouvoir au citoyen.

Le deuxième mandat de la Tournée visait à recueillir les propos des citoyens sur tout ce qui concerne l'érosion en même temps que d'amorcer une réflexion sur le rôle que le citoyen peut jouer dans une problématique aussi complexe et importante que celle de l'érosion côtière. Plusieurs éléments portent à croire que ce deuxième objectif fut atteint, en partie du moins, mais ce verdict est moins évident à établir que pour le premier mandat. Moins évident principalement parce que rien dans la démarche ne permettait de garantir que les propos recueillis seraient utilisés par la municipalité ou toute autre instance. Toutefois, Attention Fragiles a pris l'engagement, auprès des citoyens et de ses partenaires, de produire un document synthétisant les questionnements, les commentaires et les suggestions des citoyens pour les remettre aux instances concernées. La majorité des instances, que ce soit la municipalité ou les ministères, s'étaient engagées à recevoir le document, ce qui laisse sous-entendre que, malgré l'absence d'engagements formels, ces commentaires et suggestions seront tout de même pris en compte. Et moins évident également parce qu'il n'est pas nécessairement aisé d'évaluer l'impact que la Tournée aura eu sur la réflexion et l'engagement des citoyens par rapport à la problématique de l'érosion. Nous ne sommes pas en mesure, dans le cadre de cette recherche, d'évaluer de

quelle manière les commentaires et suggestions des citoyens seront mis à contribution. Il nous fut toutefois permis de constater qu'à l'intérieur de chacune des rencontres de la Tournée des cantons, chacun des conseillers municipaux dont le secteur était concerné, était présent pour écouter les citoyens, et dans quelques cas pour expliciter et justifier des décisions et actions de la municipalité. Et bien que dans un cas ou deux le conseiller municipal du secteur occupa beaucoup, voire trop de place dans la discussion, la plupart du temps, les conseillers étaient très attentifs aux commentaires des citoyens.

Au niveau de la réflexion à propos du rôle du citoyen, la Tournée a donné lieu à d'intéressantes réflexions et propositions. Ainsi, plusieurs citoyens ont pu s'exprimer sur le fait qu'ils ne se sentaient pas suffisamment intégrés dans toutes les décisions et initiatives de la municipalité concernant l'érosion. Bien que ce constat ne semble pas, à priori, très positif, il démontre néanmoins que les citoyens ont envie d'être plus impliqués et plus investis dans cet enjeu environnemental de taille. Et bien que ce mécontentement ne garantit en rien que l'on les inclura davantage, il représente tout de même un pas important. En ce sens, plusieurs citoyens ont accepté de donner leurs coordonnées pour être tenus au courant des tenants et aboutissants de la Tournée. Plusieurs des rencontres ont également donné lieu à une mobilisation qui s'est manifestée par le désir de former des comités citoyens par secteur pour servir de pont entre les résidents et la municipalité, mais aussi entre les résidents et les ministères, lorsque cela est nécessaire.

La Tournée nous a également permis de constater des éléments qui furent mentionnés lors de nos entretiens. En ce sens, la communication entre la municipalité, les ministères et les citoyens ne semble pas suffisamment présente. C'est ainsi que nous avons pu recueillir quelques commentaires acerbes adressés à la municipalité. En effet, plusieurs citoyens ont mentionné qu'ils avaient l'impression que la municipalité n'en faisait pas suffisamment dans le dossier de l'érosion et que les conséquences de ses interventions n'étaient pas toujours évaluées. Sur ce point, il nous apparaît bien difficile de statuer, car la problématique de l'érosion est extrêmement complexe et délicate et que personne n'est dans une position de confirmer hors de tout doute que les bonnes actions sont posées. Toutefois, il nous apparaît très probable qu'il y a des lacunes au niveau des échanges et de la communication entre les citoyens et la municipalité, car cette dernière est reconnue à l'échelle provinciale pour tout le travail accompli dans le dossier de l'érosion côtière. C'est ce que démontre le prix attribué par le MSP pour souligner la sensibilité et la grande mobilisation de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine face au problème de l'érosion côtière. Et s'il est vrai que l'ensemble de la Tournée des cantons s'est déroulé avant l'annonce du prix décerné par le MSP à propos des réalisations de la municipalité, les initiatives et démarches de la municipalité n'en étaient pas moins présentes. Si nous refusons d'affirmer que la municipalité en fait suffisamment ou non, nous émettons toutefois le constat qu'il manque de mécanismes d'échanges et de communication entre les citoyens et le gouvernement local.

Le dernier élément que nous aborderons est celui des craintes rattachées à la Tournée des cantons, car il est vrai qu'un projet qui demande autant d'énergie et qui crée

autant d'attente s'accompagne également d'appréhension. La crainte qui a été soulevée le plus souvent est certainement celle des citoyens qui ont peur de ne pas voir les retombées concrètes de la démarche à laquelle ils auront consacré de leur temps, ces retombées qui se traduiraient par des actions des instances concernées. Cette crainte, ils la justifiaient en citant des exemples d'initiatives dont ils n'avaient pas vu les retombés, dont principalement toutes les recherches scientifiques faites sur le territoire par les chercheurs et scientifiques, de l'UQAR entre autres. Cela ne prouve évidemment pas que le travail des chercheurs est inutile, mais démontre qu'il manque de lien entre la communauté scientifique et la population des Îles.

L'autre crainte qui existe a surtout été soulevée lors de nos entretiens et aussi lors des rencontres sectorielles du PSIE. Cette crainte est que les citoyens restent simplement en mode écoute, sans désir réel de se mobiliser et qu'il adopte une attitude individualiste, entre autres en ne se préoccupant uniquement que de ce qui se déroule sur leur propre terrain, dans leur manière de concevoir les solutions de l'érosion côtière. Ces deux craintes majeures ont lieu d'être, car, dans les deux cas, des exemples peuvent être donnés pour venir les appuyer. Toutefois, le fait que ces craintes existent, mais que les gens s'investissent et participent dans la démarche témoigne de la pertinence, voire même la nécessité, de celle-ci.

En guise de conclusion à ce chapitre, rappelons que la problématique environnementale représente un défi de taille pour cette petite communauté de moins de 14 000 habitants.

Les particularités des Îles-de-la-Madeleine en font un territoire difficile à gouverner en raison, entre autres de l'absence d'acteurs dont le rôle devrait être central. Cette situation amène donc les acteurs présents sur le territoire à se mobiliser et à développer différentes initiatives et partenariats pour faire face aux problématiques environnementales, particulièrement dans le cas de l'érosion côtière.

## CHAPITRE 6

### DISCUSSION

Cette recherche avait comme objectif d'explorer la participation des acteurs locaux dans le traitement des enjeux environnementaux aux Îles-de-la-Madeleine, et plus particulièrement dans la problématique de l'érosion côtière. La constitution de notre cadre conceptuel nous a permis de nous donner certains outils théoriques pour mieux saisir notre objet de recherche. Ces outils théoriques sont principalement constitués de la théorie de la gouvernance inspirée de Stoker (1998), de la théorie de la gouvernance locale inspirée de Juillet et Andrew (1999), et la théorie de la participation inspirée entre autres d'Arnstein (1969) et de Mercier *et al.* (2009).

#### **Gouvernance et désengagement de l'État**

Notre terrain de recherche nous a permis de le constater, la participation de la communauté des Îles-de-la-Madeleine dans le traitement des enjeux environnementaux est relativement importante, que l'on parle de la municipalité, des organismes environnementaux ou encore des citoyens. Nos entrevues nous ont permis de le constater, cette grande implication au niveau local émane en grande partie en raison de l'absence de l'État dans les différents dossiers liés à l'environnement. Si plusieurs responsabilités et dossiers relevant traditionnellement de l'État ont été pris en charge par la municipalité, les organismes, ou même les citoyens, ce n'est pas tellement parce que ces différents acteurs avaient un désir de prendre en main les responsabilités de l'État, mais surtout parce que ce dernier ne jouait pas son rôle. Ce délestage de l'État est perceptible d'une

part par l'absence de ministères d'importances sur le territoire, et d'autre part par la non-implication de certains ministères présents dans les initiatives locales, c'est-à-dire par le refus de certains ministères de participer à des projets de concertation comme celui du PSIE. C'est ainsi que l'on a pu voir l'organisme Attention Fragiles prendre en charge la protection des dunes dans les terres publiques et la municipalité prendre l'initiative de créer une loi adaptée à la réalité de son territoire concernant la circulation des véhicules tout-terrain. Malgré tout, cela ne veut pas dire que ces acteurs locaux se plaignent d'avoir à jouer ce rôle. Au contraire, la plupart d'entre eux semblent enthousiastes à l'idée de se prendre en main et comme il nous fut donné d'entendre sur ce point, « on n'est jamais si bien servi que par soi-même » (E9).

Là où se situe le problème, comme nous l'avons vu dans l'analyse, c'est principalement au niveau du financement, car les acteurs ont bien peu de moyens pour prendre en mains ces nouvelles responsabilités de l'État. En ce sens, le cinquième élément proposé par Stoker (1998) dans sa théorie de la gouvernance qui stipule « qu'il est possible d'agir sans s'en remettre au pouvoir ou à l'autorité de l'État » (Stoker, 1998) est difficile à mettre en application dans le cas de notre recherche. Ainsi se pose la question suivante: est-il possible d'agir sans s'en remettre à l'État si nous n'en avons pas les moyens financiers pour le faire? Bien que nous ne pouvons pas donner de réponse définitive à cette question, les éléments recueillis dans notre recherche nous amènent à donner une réponse mitigée. Oui, on peut parfois agir sans toujours s'en remettre à l'État, mais cela demande beaucoup de temps, de travail et d'énergie de la part des organismes et de la municipalité, ce que font plusieurs acteurs du territoire des Îles-de-la-Madeleine.

Dans certains cas pourtant, il n'est tout simplement pas possible d'agir. C'est le cas entre autres pour la construction de certaines infrastructures très coûteuses que, ni la municipalité, ni les organismes n'ont les moyens de mettre en place pour contrer le phénomène de l'érosion côtière.

### **Gouvernance locale et participation**

La théorie de la gouvernance locale telle que proposée par Juillet et Andrew (1999) fournit un outil intéressant pour répondre à notre question de recherche qui vise à comprendre comment les acteurs locaux participent aux traitements des enjeux environnementaux aux Îles-de-la-Madeleine. Les éléments théoriques proposés par Juillet et Andrew offrent un cadre normatif pour évaluer si une ville ou encore un territoire donné offre la possibilité « d'associer plus directement les acteurs aux processus de direction » (Juillet et Andrew, 1999, p. 77). Nous proposons donc de reprendre chacun des trois éléments proposés par Juillet et Andrew (1999) à la lumière de notre analyse.

### **La capacité d'appréhender les problématiques de façon holiste et transversale**

Le désir d'appréhender les différentes problématiques environnementales de manière plus globale et plus exhaustive est définitivement un élément qui est revenu à plusieurs reprises à l'intérieur de nos entrevues, mais également à l'intérieur de nos observations à l'intérieur de la Tournée des cantons. Que ce soit pour la municipalité, pour les organismes, ou encore pour les citoyens, le souhait de voir se coordonner les interventions en environnement se fait de plus en plus présent. En ce sens, la municipalité, les organismes et les ministères ont beaucoup d'échanges entre eux et plusieurs initiatives sont mises en place, dont celles du Plan stratégique d'Intervention en

Environnement (PSIE) et du Plan régional de développement intégré des ressources et du Territoire (PRDIRT). Du côté des citoyens, on remarque que leur compréhension des problématiques environnementales tend de plus en plus vers cette vision globale. C'est ainsi que, à l'intérieur de la Tournée des cantons, nous avons pu observer que les citoyens semblent de plus en plus prêts à agir en tenant compte des conséquences de leurs actions sur le milieu. Le meilleur exemple que nous puissions donner est celui de l'enrochement. Bien que quelques individus soient encore prêts à enrocher massivement leur terrain pour contrecarrer les effets de l'érosion côtière, la plupart des citoyens comprennent dorénavant que ces comportements, bien qu'ils puissent régler le problème pour leur terrain, nuisent à l'environnement en général à cause de l'effet de bout provoqué.<sup>5</sup> À ce niveau, cela représente vraiment un grand pas en avant.

### **Le développement de partenariat entre les acteurs des différents secteurs**

Il existe un lien assez fort entre l'appréhension holiste des problématiques et le développement de partenariat. Sans les efforts concertés des acteurs, il est pratiquement impossible d'en arriver à une intervention globale et efficace. En ce sens, nous avons pu observer que les différents acteurs locaux tendent vers le développement de partenariat, et que les rencontres et réunions tournant autour de la thématique de la concertation se font de plus en plus sentir. Pourtant, si nous avons constaté que le partenariat entre les acteurs locaux est très présent, il reste que les partenariats avec certains ministères ne sont acquis. Cela pose le défi de continuer à travailler pour impliquer les acteurs absents du territoire, ou encore peu engagés dans les initiatives locales, tel que nous avons vu dans l'analyse.

---

<sup>5</sup> On appelle « effet de bout » le phénomène lié à l'enrochement lorsque l'énergie de la vague est déviée et qu'elle est répartie plus fortement encore sur la berge avoisinante.

## **La participation active des citoyens et des citoyennes**

La participation citoyenne est un élément important de notre recherche. Par l'entremise de nos entrevues, mais aussi et surtout par le biais de nos observations de la Tournée des cantons, nous avons tenté d'appréhender la place qu'occupe le citoyen dans le traitement des enjeux environnementaux. Nos deux méthodes de collectes de données nous ont ainsi donné des pistes de réponse aussi intéressantes que dichotomiques.

Lorsque qu'abordé en entrevue, la question de la participation et du rôle du citoyen deux éléments majeurs ont été retenus. Premièrement, la participation des citoyens passe principalement par la sensibilisation et l'éducation. En ce sens, plusieurs des répondants considèrent que le rôle du citoyen consiste à se tenir informé, et à être conscients des problèmes environnementaux qui se vivent sur les Îles. Deuxièmement, toujours selon les propos recueillis lors des entretiens, les citoyens ne sont pas suffisamment conscientisés et actifs par rapport aux problèmes environnementaux. Et si pratiquement tous ont reconnu que la situation s'est grandement améliorée, cela ne leur paraît pas encore suffisant pour plusieurs personnes avec qui nous nous sommes entretenus.

Pourtant, à l'intérieur de la Tournée des cantons, nous avons recueilli des propos qui vont plutôt à l'encontre de ces commentaires. Nous avons ainsi constaté qu'une grande partie des citoyens ne se sentent pas suffisamment intégrés dans les décisions relatives à la problématique de l'érosion côtière. Les citoyens voudraient pouvoir s'exprimer ouvertement sur les enjeux environnementaux et surtout trouver réponse à

leurs préoccupations, mais ceux-ci ne trouvent pas la tribune qui leur permettrait de le faire. Nous avons également recensé plusieurs commentaires soulignant le désabusement des citoyens quant aux retombées de leur participation à la Tournée des cantons, mais également dans d'autres initiatives du genre qui ont eu lieu dans le passé. Ainsi, plusieurs d'entre eux ont mentionné qu'ils avaient peur que les propos recueillis dans la Tournée ne soient pas pris en considération et par le fait même qu'il n'y ait pas de véritable suite à cette démarche à laquelle ils participaient.

Ces deux visions sont vraiment à l'opposée l'une de l'autre, ce qui laisse présager une difficile conciliation de ces deux points de vue. Les commentaires qui évoquaient un manque d'implication et de participation des citoyens dans le traitement des enjeux environnementaux provenaient tous des entrevues que nous avons réalisées, et plus particulièrement de répondants rattachés au secteur public. Ce que nous comprenons de cette dichotomie, c'est que le dialogue entre les citoyens et la municipalité et les ministères n'est pas suffisant.

Ces constats nous fournissent des pistes intéressantes pour tenter de classer le type de participation selon l'échelle de la participation proposée par Arnstein (1969) et reprise dans Mercier *et al.* (2009). Si l'existence de certaines initiatives, comme celle de la Tournée des cantons, nous empêche de classer la participation citoyenne à l'échelle de la « manipulation » ou de la « thérapie », ce qui représente en fait de la « non-participation », il serait toutefois ambitieux d'affirmer que la participation des citoyens dans le traitement des enjeux environnementaux confère un véritable pouvoir au citoyen

des Îles. Dans le cas de la Tournée des cantons, les citoyens ont la possibilité de se tenir informés, de s'exprimer, de faire des recommandations ou encore de critiquer, mais cela ne leur accorde aucune garantie dans la manière dont la municipalité et les ministères gèreront les différents dossiers liés à l'environnement. Entre les deux extrêmes de l'échelle de la participation, c'est-à-dire entre la non-participation et le pouvoir au citoyen, existe donc cette zone plus nuancée où se trouverait la participation des citoyens des Îles-de-la-Madeleine dans le traitement des enjeux environnementaux. Sur l'échelle de Mercier *et al.* (2009) il s'agirait donc de la coopération symbolique, alors que sur celle de Beuret (2006) il s'agit possiblement de l'échelon du dialogue.

## CONCLUSION

Cette présente étude avait comme objectif de mieux comprendre le rôle qu'occupe la communauté des Îles-de-la-Madeleine dans le traitement des enjeux environnementaux de leur territoire. L'étude de cas que nous avons réalisée avec la Tournée des cantons nous a amenés à nous pencher plus particulièrement sur l'érosion côtière, cette problématique environnementale qui représente un des enjeux les plus importants à l'heure actuelle pour les Îles-de-la-Madeleine. Notre participation à la démarche du Plan stratégique d'Intervention en environnement nous aura également permis de nous pencher sur cet enjeu, mais tout en nous donnant une vision plus globale de la dynamique des acteurs en présence. Il est important ici de souligner les limites de notre étude qualitative qui n'a pas de prétention de généralisation, mais qui se veut plutôt l'analyse d'un cas particulier à un moment précis. Les retombés de notre recherche se situent plutôt au niveau de la communauté des Îles-de-la-Madeleine alors que celle-ci a contribué à orienter notre démarche de recherche-action participative. Évidemment, nous avons également fait face à certaines contraintes, principalement de temps et de moyens, qui ont pu influencer les résultats de notre recherche. Nous croyons toutefois que notre séjour de deux mois aux Îles-de-la-Madeleine nous a permis de présenter des résultats de recherche valides.

La question centrale que nous nous étions posée était celle-ci : *comment les acteurs locaux de la communauté des Îles-de-la-Madeleine participent-ils au traitement des enjeux environnementaux liés aux changements climatiques?* La réponse est donc que les différentes catégories d'acteurs locaux participent activement aux traitements des

enjeux environnementaux et que beaucoup de travail de partenariat ou de collaboration s'effectue, entre autres pour tenter de contrer tous les impacts reliés au phénomène de l'érosion côtière. Cela étant dit, ça ne veut pas dire qu'il ne reste pas encore beaucoup de travail à faire, surtout au niveau de la concertation, principalement entre la municipalité et les citoyens, et surtout entre les acteurs locaux et les ministères absents.

De manière plus concrète, nous nous sommes intéressés au rôle de trois grandes catégories d'acteurs; la municipalité, les organismes environnementaux et les citoyens. Il nous est apparu clair que tous avaient un rôle crucial à jouer pour en arriver à de meilleures interventions en matière environnementale. Il nous a également été permis de constater que tous travaillent très fort, bien que les efforts pourraient parfois être mieux coordonnés. D'un côté la municipalité est aux prises avec d'immenses défis, particulièrement si l'on tient compte de la taille de la population des Îles et donc des revenus disponible pour y faire face. Ces énormes défis sont principalement causés par les répercussions dues aux changements climatiques, mais ils sont également amplifiés par l'absence, ou du moins le manque d'implication, de certains acteurs d'importance, dont certains ministères. De l'autre côté, les citoyens ont de grandes inquiétudes face à tous les bouleversements engendrés par ces changements climatiques, et ils ne savent pas vers qui se tourner. Les propos recueillis à l'intérieur de la Tournée des cantons témoignent du désir des citoyens d'être plus impliqués dans la gestion des problèmes environnementaux. À l'intérieur de nos entrevues, nous avons également entendu la totalité des répondants nous affirmer que le citoyen devait être mieux intégré, mais sans que la solution idéale pour y arriver apparaisse de manière très évidente. Le constat est

que tous voudraient que les citoyens participent plus aux traitements des enjeux environnementaux, alors que l'on recherche encore la manière d'y arriver. Une des pistes qui a été abordées à l'intérieur de la Tournée des cantons, soit celle de créer des groupes de citoyens qui se pencheraient sur la problématique de l'érosion côtière, semblait rallier beaucoup de gens. Les discussions autour de cette idée suggéraient principalement de créer des regroupements de citoyens par cantons qui permettraient de mieux sensibiliser localement, mais aussi, et surtout, de faire un lien avec les différentes instances, dont la municipalité. Cette suggestion nous apparaît comme une piste de solution intéressante, surtout lorsqu'elle émerge d'une initiative citoyenne. Toutefois, cela n'empêche pas les organismes locaux d'offrir un appui ou du support à ce genre d'initiative qui nécessite beaucoup de travail et de ressources. Il reste donc à voir comment évoluera ce projet de regroupement citoyen, mais également quelles répercussions auront la démarche de la Tournée des cantons. Dans le futur, il semble assez inévitable que l'on voit le travail et les initiatives des organismes, de la municipalité et même des ministères et des citoyens se multiplier, car les prévisions des scientifiques ne laissent aucun doute sur ce qui attend les Îles-de-la-Madeleine dans les prochaines années. Reste à voir si tout ce travail pourra se faire de manière à ce que les efforts de tous soient faits de manière concertée. Et si notre recherche portait principalement sur la problématique environnementale de l'érosion côtière, il n'en demeure pas moins que plusieurs autres enjeux à caractère environnementaux sont présents sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine, ce qui semble un argument de plus pour que tous y mettent leur grain de sable.

## BIBLIOGRAPHIE

- Adger, W. N. (2001). Social Capital and Climate Change. (Rapport No Rapport de recherche adressé au Norwich: School of Environmental Sciences University of East Anglia
- Anadón, M., & Savoie-Zajc, L. (2007). La recherche action dans certains pays anglo-saxons et latino-américains : une forme de recherche participative. Dans M. Anadón (Éd.), *La recherche participative : multiples regards* (pp. 11-29). Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Arnstein, S. R. (1969). A Ladder Of Citizen Participation. *Journal of the American Institute of Planners* 35(4), 216-224.
- Attention Fragîles. (2010). *Rapport annuel 2009-2010*. Rapport présenté à l'assemblée générale annuelle le 13 juillet 2010
- Auclair, R. (1980). La recherche-action remise en question. *Service social*, 29(1-2), 182-190.
- Baron, C. (2003). La gouvernance : débat autour d'un concept polysémique. *Droit et Société*, 54(1), 329-351.
- Beuret, J.-E. (2006). Dialogue et concertation dans les réserves de la biosphère : problématiques et enjeux *Biodiversité et acteurs : des itinéraires de concertation* (pp. 8-21). Paris: UNESCO.
- Billé, R. (2006). Gestion intégrée des zones côtières : quatre illusions bien ancrées. *[VertigO] La revue en sciences de l'environnement*, 7(3), 12. Repéré à <http://vertigo.revues.org/1555>

Boucher, J. L., & Tremblay, D. (1999). La gouvernance locale : enjeux scientifique et politique. *Économie et Solidarités*, 30(2), 1-6.

Bourque, D. (2003). Partenariat territorial : une étude de cas. Programme repéré à <https://depot.erudit.org/id/002105dd>

Bourque, D. (2004). Participation et démocratisation dans un modèle de concertation et de partenariat territorial. *Nouvelles pratiques sociales*, 17(1), 83-97.

Bourque, D. (2008). *Concertation et partenariat : entre levier et piège du développement des communautés*. Québec: Presses de l'Université du Québec.

Brial, F. (2010). Développement durable, gouvernance et insularité : le cas de la réserve naturelle marine de la Réunion. *Revue française d'administration publique*, 134(2), 395-411. doi: 10.3917/rfap.134.0395

Bruyne, P. d., Schoutheete, M. d., & Herman, J. (1974). *Dynamique de la recherche en sciences sociales : les poles de la pratique methodologique*. . Paris: Presses Universitaires de France.

Cavallier, G. (1998). *Défis pour la gouvernance urbaine dans l'Union européenne*. Luxembourg: OPOCE.

Chiasson, G. (1999). La gouvernance locale, à la fois risquée et favorable pour l'intérêt public. *Économie et Solidarités*, 30(2), 7-20.

Chouinard, O., Baztan, J., & Vanderlinden, J.-P. (2011). *Zones côtières et changement climatique : le défi de la gestion intégrée*. Québec: Presses de l'Université du Québec.

- Chouinard, O., Plante, S., & Martin, G. (2008). The Community Engagement Process: A Governance Approach in Adaptation to Coastal Erosion and Flooding in Atlantic Canada. *Canadian Journal of Regional Science*, 31(3), 507-520.
- Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine. (2009). *Bilan sommaire 1999-2009*. Îles-de-la-Madeleine.
- Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine. (2010). *Rapport d'activités*. Îles-de-la-Madeleine.
- Côté, G., & Gagnon, C. (2005). Gouvernance environnementale et participation citoyenne : pratique ou utopie ? *Nouvelles pratiques sociales*, 18(1), 57-72.
- Danais, M. (2001). Durabilité et soutenabilité : dynamique des systèmes locaux *Le développement durable, de l'utopie au concept : de nouveaux chantiers pour la recherche* (pp. 253-268). Amsterdam: Elsevier.
- Do Bi, T. A. (2002). *La participation des communautés aux actions de développement local: Le cas des Centres Sociaux en Côte d'Ivoire*. M.Serv.Soc. MQ73680, Université Laval (Canada), Canada. Repéré à <http://proquest.umi.com/pqdweb?did=766398861&Fmt=7&clientId=13818&RQT=309&VName=PQD>
- Dolbec, A., & Prud'Homme, L. (2010). La recherche-action *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données* (pp. 531-570). Sainte-Foy, Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Doucet, L. (2004). Reconstruire des communautés viables : l'exemple d'une mobilisation régionale *Les enjeux et les défis du développement durable : connaître, décider, agir* (pp. 283-304). [Québec]: Presses de l'Université Laval.

- Drapeau, G., & Mercier, O. (1990). Modélisation de l'évolution du littoral des îles de la Madeleine, Québec. *Géographie physique et Quaternaire*, 44(2), 217-226.
- Fortin, J.-C., Larocque, P., & Institut québécois de recherche sur la culture. (2003). *Histoire des Îles-de-la-Madeleine*. Sainte-Foy, Québec: Institut québécois de recherche sur la culture.
- Friole, R. (2005). *Aquaculture et gestion intégrée de la zone côtière: L'expérience de la baie de Caraquet, Nouveau-Brunswick*. M.E.E. MR10608, Université de Moncton (Canada), Canada. Repéré à <http://proquest.umi.com/pqdweb?did=1037886441&Fmt=7&clientId=13818&RQT=309&VName=PQD>
- Fustier, B. (1999). Une stratégie de développement fondée sur la production des biens identitaires *L'ancrage territorial du développement durable : de nouvelles perspectives* (pp. 254-271). Paris: L'Harmattan.
- Gagnon, C. (1994). *La recomposition des territoires : développement local viable : récits et pratiques d'acteurs sociaux dans une région québécoise*. Paris: L'Harmattan.
- Gagnon, C., & Klein, J.-L. (1991). Le partenariat dans le développement local : tendances actuelles et perspectives de changement social. *Cahiers de géographie du Québec*, 35(95), 239-255.
- Gendron, C. (2003). La gouvernance du développement durable dans un contexte de mondialisation économique *Développement durable et participation publique : de la contestation écologiste aux défis de la gouvernance locale* (pp. 67-77). Montréal: Presses de l'Université de Montréal.
- Gendron, C. (2004). Le développement durable : un nouvel enjeu de l'historicité *Les enjeux et les défis du développement durable : connaître, décider, agir* (pp. 59-78). [Québec]: Presses de l'Université Laval.

- Gendron, C. (2007). *Vous avez dit développement durable?* Montréal: Presses internationales Polytechnique.
- Gérard, B. (1999). *Le littoral : problèmes et pratiques de l'aménagement*. Orléans, France: Éditions BRGM.
- Ghai, D. (1988). *Participatory development : Some perspectives from grass root experiences*. Genève.
- Ghorra-Gobin, C. (2005). La question de la gouvernance locale : sciences sociales et espace public. Dans G. Solinís (Éd.), *Construire des gouvernances: entre citoyens, décideurs et scientifiques* (pp. 46-66). Bruxelles: P.I.E.-Peter Lang.
- GIEC. (2007). *Bilan 2007 des changements climatiques : Rapport de synthèse*. Genève.
- Gingras, F.-P., & Côté, C. (2010). La sociologie de la connaissance *Recherche sociale : de la problématique à la collecte de données* (pp. 19-50). Sainte-Foy, Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Godbout, J. (1983). *La participation contre la démocratie*. Montréal: Editions coopératives A. Saint-Martin.
- Goyette, G., & Lessard-Hébert, M. (1987). *La recherche-action : ses fonctions, ses fondements et son instrumentation*. Sillery: Presses de l'Université du Québec.
- Groupe de référence en environnement. (2011). *Vers un plan stratégique d'intervention en environnement*. Îles-de-la-Madeleine.

- Guay, L. (2004). Le développement durable en contexte historique et cognitif *Les enjeux et les défis du développement durable : connaître, décider, agir* (pp. 1-36). Québec: Les presses de l'Université Laval.
- Guibert, J., & Jumel, G. (1997). *Méthodologie des pratiques de terrain en sciences humaines et sociales*. Paris: A. Colin.
- Hamel, J. (1997). *Étude de cas et sciences sociales*. Montréal: Harmattan.
- Hazel, F., Dorion, D., Morisset, J., & Pereira, S. (2006). La gestion intégrée de la zone côtière au Québec : un regard sur 10 ans de pratique. *Vertigo La revue en sciences de l'environnement*, 7(3), 10 page. Repéré à [http://www.strategiessl.qc.ca/pdf/article\\_gizc\\_quebec\\_vertigovol7no3\\_hazel\\_et\\_coll\\_2006.pdf](http://www.strategiessl.qc.ca/pdf/article_gizc_quebec_vertigovol7no3_hazel_et_coll_2006.pdf)
- Henocque, Y. (2006). Leçons et futur de la gestion intégrée des zones cotières dans le monde. *Vertigo – La revue en sciences de l'environnement*, 7(3), 11. Repéré à <http://vertigo.revues.org/2490>
- Îles-de-la-Madeleine, M. d. (2011). Historique Page consultée le 4 novembre 2011, à [http://www.muniles.ca/decouvrir\\_portrait\\_historique.html](http://www.muniles.ca/decouvrir_portrait_historique.html)
- Jean, B. (1989). Le développement régional à l'heure du développement local : « le temps des incertitudes ». *Revue Canadienne des sciences régionales*, 12(1), 9-24.
- Jessop, B. (1998). L'essor de la gouvernance et ses risques d'échec : le cas du développement économique. *Revue internationale des sciences sociales*, 50(1), 31-51.

- Juillet, L., & Andrew, C. (1999). Développement durable et nouveaux modes de gouvernance locale : le cas de la Ville d'Ottawa. *Économie et Solidarités*, 30(2), 75-93.
- Kaufmann, J.-C., & Singly, F. d. (2007). *L'entretien compréhensif* (2e éd. ref. éd.). Paris: Armand Colin.
- Kvale, S. (1996). *Interviews : an introduction to qualitative research interviewing*. Thousand Oaks, Calif.: Sage Publications.
- Lachapelle, R. (2001). Deux décennies de concertation, le partenariat en développement local à Sorel. *Nouvelles pratiques sociales*, 14(1), 48-63.
- Lamoureux, J. (1996). La concertation: perspectives théoriques sous l'angle du néo-corporatisme. Programme repéré à <https://depot.erudit.org/id/001743dd>
- Lavoie, L., Marquis, D., & Laurin, P. (1996). *La recherche-action : théorie et pratique : manuel d'autoformation*. Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec.
- Le Galès, P. (1998). Régulation, gouvernance et territoire *Les métamorphoses de la régulation politique* (pp. 203-240). Paris: Librairie générale de droit et de jurisprudence.
- Lequin, M. (2000). *Gouvernance en écotourisme : développement durable, développement régional et démocratie participative*. Montréal: Université du Québec à Montréal.
- Lessard-Hébert, M., Goyette, G., & Boutin, G. (1990). *Recherche qualitative : fondements et pratiques*. Montréal: Agence d'Arc.

- Lessard-Hébert, M., Goyette, G., & Boutin, G. (1996). *La recherche qualitative : fondements et pratiques* (2e éd.). Montréal: Éditions Nouvelles.
- Maréchal, J.-P., & Quenault, B. (2005). De la religion de la croissance à l'exigence de développement durable *Le développement durable : une perspective pour le XXIe siècle* (pp. 151-177). Rennes: Presses universitaires de Rennes.
- Marshall, C., & Rossman, G. B. (2006). *Designing qualitative research* (4 éd.). Thousand Oaks, Calif.: Sage.
- McLaverly, P. (2002). Is public participation a good thing? Dans P. McLaverly (Éd.), *Public participation and innovations in community governance* (pp. 185-197). Aldershot [Angleterre]: Ashgate.
- Mercier, C., Bourque, D., St-Germain, L., & ARUC-ISDC. (2009). *Participation citoyenne et développement des communautés au Québec : enjeux, défis et conditions d'actualisation*. Gatineau: Université du Québec en Outaouais, ARUC-ISDC.
- Meur-Férec, C., Deboudt, P., Heurtefeux, H., Flanquart, H., Morel, V., Roussel, S., & Lequent, R. (2006). Vers une stratégie de gestion à long terme de l'érosion côtière : l'apport de l'évaluation de la vulnérabilité. *Interactions nature-sociétés : analyses et modèles*. Repéré à [http://geolittomer.univ-nantes.fr/StockageUMR/COLLOQUE/pdf/C3\\_0505\\_MEUR-FERREC.pdf](http://geolittomer.univ-nantes.fr/StockageUMR/COLLOQUE/pdf/C3_0505_MEUR-FERREC.pdf)
- Ministère de la Sécurité Publique. (2011). La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine est honorée Page consultée le 26 juillet, 2011, à [http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/ministere/salle-presse/communiques/126.html?tx\\_ttnews\[tt\\_news\]=4603](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/ministere/salle-presse/communiques/126.html?tx_ttnews[tt_news]=4603),
- Morgan, D. L. (1988). *Focus groups as qualitative research*. Newbury Park, Calif.: Sage.

Morris, M., Muzychka, M., & Institut canadien de recherches sur les femmes. (2002). *La recherche-action participative : un outil pour le changement social!* Ottawa: CRIAW/ICREF.

MRNF. (2010) Page consultée le 5 novembre, 2011, à <http://www.mrn.gouv.qc.ca/regions/commissions/index.jsp>

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. (2008). *Plan de développement 2008-2012*. 2011, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, Îles-de-la-Madeleine.

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. (2011). Situation géographique Page consultée le 4 novembre 2011, à [http://www.muniles.ca/decouvrir\\_portrait\\_geographique.html](http://www.muniles.ca/decouvrir_portrait_geographique.html)

Ouranos. (2008). Étude de la sensibilité des côtes et de la vulnérabilité des communautés du golfe du Saint-Laurent aux impacts des changements climatiques. Repéré à [http://www.ouranos.ca/media/publication/20\\_Rapport\\_Savard\\_maritime\\_2008.pdf](http://www.ouranos.ca/media/publication/20_Rapport_Savard_maritime_2008.pdf)

Parry, G., Moyser, G., & Day, N. (1992). *Political participation and democracy in Britain*. Cambridge, Eng. ; New York: Cambridge University Press.

Paskoff, R. (1996). Les risques naturels sur les côtes : inondations, érosions et glissement *Risques naturels, risques de sociétés* (pp. 35-49). Paris: Économica.

Pennanguer, S. (2005). *Incertitude et concertation dans la gestion de la zone côtière*. Thèse, L'École Nationale Supérieure Agronomique de Rennes, Rennes.

Perron, B., & Vaillancourt, J.-G. (1999). Les changements climatiques *Les Sciences sociales de l'environnement : analyses et pratiques* (pp. 95-120). Montréal: Presses de l'Université de Montréal.

- Plante, S. (2011). Les défis de la gestion intégrée des territoires côtiers et riverains du Saint-Laurent *Zones côtières et changement climatique : Le défi de la gestion intégrée* (pp. 99-118). Québec: Presse de l'Université du Québec.
- Plante, S., Boisjoly, J., & Guillemot, J. (2006). Gestion intégrée des îles habitées de l'estuaire du Saint-Laurent (Québec) et développement territorial : l'expérience de la mise en oeuvre d'un comité de gestion intégrée à l'Isle-aux-Coudres. *[VertigO] La revue électronique en sciences de l'environnement*, 7(3), 15. Repéré à <http://vertigo.revues.org/209>
- Prévil, C. (2009). Participation du public dans la gouvernance de l'environnement et du territoire : pour améliorer l'instrumentation. *[VertigO] La revue électronique en sciences de l'environnement*. Repéré à <http://id.erudit.org/iderudit/039937ar>
- Putnam, D. R. (1993). *Making democracy work*. Princeton: Princeton University Press.
- René, J.-F., & Gervais, L. (2001). Les enjeux du partenariat aujourd'hui. *Nouvelles pratiques sociales*, 14(1), 20-30.
- Rey-Valette, H., & Antona, M. (2009). Gouvernance et gestion intégrée du littoral. *[VertigO] La revue électronique en sciences de l'environnement*, 9(1). Repéré à <http://id.erudit.org/iderudit/039929ar>
- Rezsöhazy, R. (1985). *Le développement des communautés : participer, programmer, innover*. Louvain-la-Neuve, Belgique: Ciaco.
- Roche, V., & Waaub, J.-P. (2006). L'aide à la décision dans un contexte de gouvernance locale et une perspective de développement durable. Dans D. Graillot & J.-P. Waaub (Éds.), *Aide à la décision pour l'aménagement du territoire : méthodes et outils* (pp. 119-148). Paris: Hermès science : Lavoisier.

- Roy, S. N. (2003). L'étude de cas *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données* (4e éd. éd., pp. 199-225). Sainte-Foy, Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Rumpala, Y. (2009). « Développement durable », « gouvernance » et « démocratie ». *Politique et Sociétés*, 28(2), 69-98.
- Savard, J.-P., Bernatchez, P., & Morneau, F. (2009). Vulnérabilité des communautés côtières de l'est du Québec aux impacts des changements climatiques. *La Houille Blanche* (2), 59-66.
- Savoie-Zajc, L. (2010). L'entrevue semi-dirigée *Recherche sociale : de la problématique à la collecte de données* (pp. 337-360). Sainte-Foy, Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Société de conservation, d. Î.-d.-I.-M. (2004). Mémoire sur les enjeux liés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe St-Laurent. (Rapport No Rapport de recherche adressé au Îles-de-la-Madeleine: Société de conservation, des Îles-de-la-Madeleine
- Statistique-Canada. (2006) Page consultée le 4 novembre, 2011, à <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=CSD&Code1=2401023&Geo2=PR&Code2=24&Data=Count&SearchText=Les%20%C3%8Eles-de-la-Madeleine&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All&Custom=>
- Stoker, G. (1998). Cinq propositions pour une théorie de la gouvernance. *Revue internationale des sciences sociales*, 50(1), 19-30.
- Theys, J. (2002). L'approche territoriale du " développement durable ", condition d'une prise en compte de sa dimension sociale Repéré à <http://developpementdurable.revues.org/1475>

- Turcotte-Lanteigne, A. (2007). *Vue d'ensemble d'un ecosysteme cotier en tant qu'outil de demarrage pour la gestion integree d'une zone cotiere*. M.E.E. MR27553, Universite de Moncton (Canada), Canada. Repéré à <http://proquest.umi.com/pqdweb?did=1394659811&Fmt=7&clientId=13818&RQT=309&VName=PQD>
- Vanderlinden, J.-P., & Friolet, R. (2011). La gestion intégrée de la zone côtière dans un contexte aquacole : L'expérience de la baie de Caraquet *Zones côtières et changement climatique : Le défi de la gestion intégrée* (pp. 57-78). Québec: Presse de l'Université du Québec.
- Yannick, A., Kervarec, F., & Verena, M. (2009). Gestion concertée de l'environnement. [VertigO] *La revue électronique en sciences de l'environnement*, 9(1). Repéré à <http://id.erudit.org/iderudit/039936ar>
- Yin, R. K. (1994). *Case study research : design and methods* (2nd ed éd.). Thousand Oaks, Calif.: Sage.

ANNEXE A

**GRILLE D'ENTREVUE**

## GRILLE D'ENTREVUE

### **Introduction : Rôle du répondant en environnement**

#### **Thème de la gouvernance et de la concertation**

1. Quels sont les principaux enjeux environnementaux actuellement pour les Îles-de-la-Madeleine?
2. Qui sont les acteurs d'importances dans la gestion de ces enjeux environnementaux sur le territoire madelinot?
3. Croyez-vous que le territoire des Îles-de-la-Madeleine représente un cas de bonne gestion (ou de bonne gouvernance) des problèmes environnementaux? Si oui, pourquoi? Si non, pourquoi?
4. Quels sont, selon vous, les ingrédients nécessaires à une bonne gestion des problèmes environnementaux?

#### **Thème sur le rôle des organismes et de leurs initiatives**

5. Quel est, d'après vous, le rôle des organismes à vocation environnementale dans la gestion des problèmes environnementaux? Y a-t-il certains projets ou initiatives qui vous viennent en tête?
6. Est-ce que, selon vous, les différentes initiatives de ces organismes favorisent l'implication des citoyens dans le traitement des enjeux environnementaux? (ex : La tournée des cantons) Si oui, comment? Sinon, pourquoi? Pouvez-vous donner des exemples pour illustrer vos propos?
7. Croyez-vous que les différentes instances politiques sont à l'écoute de ces organismes à vocation environnementale?
8. Est-ce que le secteur touristique a un rôle à jouer dans le traitement des problèmes environnementaux?

#### **Thème de la participation citoyenne**

9. Quel est, selon vous, le rôle des citoyens dans la gestion des problèmes environnementaux? Et de manière plus concrète, dans le cas de l'érosion?

10. Y aurait-il, selon vous, des moyens à prendre, que ce soit de la part des organismes ou des autres instances, pour favoriser une plus grande participation de la population dans les réflexions et les actions à portée environnementale? Si oui, lesquels? Sinon, pourquoi? Qu'est-ce qu'il y aurait à faire pour que dans 5 ans, il y ait une plus grande participation de la population?

**Question de conclusion : ouverture sur la question environnementale**

11. À la connaissance des enjeux environnementaux qui existent actuellement, comment voyez-vous l'avenir des Îles-de-la-Madeleine d'ici 15 ans?

ANNEXE B

**CATÉGORIES DES RÉPONDANTS**

## CATÉGORIES DE RÉPONDANTS

**Acteurs de la société civile** (citoyens, organismes environnementaux et milieu universitaire)

- Entrevue 4
- Entrevue 5
- Entrevue 7
- Entrevue 8

**Acteurs rattachés au secteur public**

- Entrevue 1
- Entrevue 2
- Entrevue 6
- Entrevue 9
- Entrevue 10

**Acteurs rattachés au secteur économique**

- Entrevue 3